Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Direction de l'enseignement scolaire

Service des formations

Sous-direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation des diplômes professionnels

Arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité Technicien menuisier-agenceur et fixant ses modalités de préparation et de délivrance.

NORMEN E 0501481 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Vu le décret n° 95-663 du 9 mai 1995 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du brevet de technicien supérieur, du baccalauréat professionnel et du brevet professionnel ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2001 modifié relatif à l'organisation et aux horaires d'enseignement dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant aux baccalauréats professionnels ;

Vu l'arrêté du 15 juillet 2003 modifié relatif à l'épreuve orale facultative de langue vivante à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'avis de la commission professionnelle consultative Bois et dérivés en date du 16 décembre 2004 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 19 mai 2005 ;

Arrête

Article premier – Il est créé un baccalauréat professionnel, spécialité Technicien menuisier-agenceur, dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2 – Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de ce baccalauréat sont définis en annexes Ia et Ib au présent arrêté.

Les unités constitutives du référentiel de certification du baccalauréat professionnel spécialité Technicien menuisieragenceur sont définies en annexe IIa au présent arrêté.

Article 3 – Le règlement d'examen est fixé à l'annexe IIb du présent arrêté.

La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'annexe IIc du présent arrêté.

Article 4 – L'accès en première année du cycle d'études conduisant au baccalauréat professionnel spécialité *Technicien menuisier-agenceur* est ouvert

a) en priorité aux candidats titulaires d'un des diplômes suivants :

- BEP et CAP du secteur du bois.

b) sur décision du recteur, après avis de l'équipe pédagogique, aux candidats :

- titulaires d'un BEP ou d'un CAP autres que ceux visés ci-dessus ;
- ayant accompli au moins la scolarité complète d'une classe de première ;
- titulaires d'un diplôme ou d'un titre homologué classé au niveau V;
- ayant interrompu leurs études et souhaitant reprendre leur formation s'ils justifient de deux années d'activité professionnelle ;
- ayant accompli une formation à l'étranger.

Ces candidats font obligatoirement l'objet d'une décision de positionnement qui fixe la durée de leur formation.

Article 5 – Les horaires de formation applicables au baccalauréat professionnel spécialité Technicien menuisier-agenceur sont fixés par l'arrêté du 17 juillet 2001 modifié susvisé (grille horaire n° 1 de la production).

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation du baccalauréat professionnel spécialité Technicien menuisier-agenceur est de 16 semaines. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en annexe III du présent arrêté.

Article 6 – Pour l'épreuve obligatoire de langue vivante, les candidats ont à choisir entre les langues vivantes énumérées ci-après :

allemand, anglais, arabe littéral, arménien, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, italien, japonais, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, russe, suédois, turc, vietnamien.

Les candidats peuvent choisir au titre de l'épreuve de langue vivante facultative les langues énumérées ci-après :

allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère (chleuh ou rifain ou kabyle), bulgare, cambodgien, chinois, créole, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes (ajië, drehu, nengone, paicî).

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent.

Article 7 – Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'Éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

Article 8 – Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il présente l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive, conformément aux dispositions des articles 25 et 26 du décret du 9 mai 1995 modifié susvisé. Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

Il précise également l'épreuve facultative qu'il souhaite présenter.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités qu'il souhaite présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

Le baccalauréat professionnel spécialité Technicien menuisier-agenceur est délivré aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions du titre III du décret du 9 mai 1995 susvisé.

Article 9 – Les correspondances entre les épreuves ou unités de l'examen défini par l'arrêté du 3 septembre 1997 relatif aux modalités de préparation et de délivrance du baccalauréat professionnel spécialité Bois-construction et aménagement du bâtiment et les épreuves et unités de l'examen défini par le présent arrêté sont fixées à l'annexe IV au présent arrêté.

Les notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux épreuves ou aux unités de l'examen présenté suivant les dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité et dont le candidat demande le bénéfice sont reportées, dans les conditions prévues à l'alinéa précédent, dans le cadre de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté conformément à l'article 18 du décret du 9 mai 1995 susvisé et à compter de la date d'obtention et pour leur durée de validité.

Article 10 – La dernière session d'examen du baccalauréat professionnel spécialité Bois-construction et aménagement du bâtiments organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 septembre 1997 précité aura lieu en 2006. À l'issue de cette session, l'arrêté du 3 septembre 1997 précité est abrogé.

La première session d'examen du baccalauréat professionnel spécialité Technicien menuisier-agenceur organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2007.

Article 11 – Le directeur de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 juillet 2005.

Pour le Ministre et par délégation, Le Directeur de l'enseignement scolaire

A Semarch

Journal officiel du 21 juillet 2005.

Nota: Le présent arrêté et ses annexes IIb et IV seront publiés au *Bulletin officiel* du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du 15 septembre 2005. L'arrêté et ses annexes seront disponibles au Centre national de documentation pédagogique, 13 rue du Four, 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. Ils sont diffusés en ligne à l'adresse suivante : http://www.cndp.fr.

ANNEXE I

Référentiel des activités professionnelles Référentiel de certification

Présentation des capacités générales et des compétences Savoirs technologiques associés

Lexique

Le métier du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur

1. L'emploi et la qualification

1.1 Définition de l'emploi

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel est un technicien de la menuiserie et de l'agencement qui intervient en atelier et sur chantier pour fabriquer et mettre en œuvre différents ouvrages de menuiserie extérieure et intérieure ainsi que des aménagements de pièce, bureau, cuisine, salle de bains, magasin, salle d'exposition, lieux de réunion...

Au sein de l'entreprise, en atelier et sur site, son activité consiste à :

- préparer le processus de réalisation d'un ouvrage à partir du dossier architectural, des concepts et normes de la menuiserie et de l'agencement et des contraintes de l'entreprise ;
- réaliser les ouvrages selon les techniques et procédés courants de fabrication et de mise en œuvre de la menuiserie et de l'agencement ;
- organiser, animer et gérer le suivi de la réalisation d'un chantier dans le cadre d'une équipe de plusieurs ouvriers et compagnons professionnels.

1.2 Classification du diplôme et niveau de qualification

Ce diplôme se situe au niveau IV de la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

Les appellations les plus courantes de l'emploi et du niveau de qualification sont :

- compagnon professionnel en menuiserie ou agencement ;
- menuisier ou agenceur qualifié;
- technicien d'atelier ou de chantier en menuiserie ou agencement.

1.3 Perspectives d'évolution

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur doit rapidement s'intégrer dans une équipe de travail et, après quelques mois passés dans l'entreprise, affirmer son autonomie et montrer sa capacité à prendre en charge la conduite d'une réalisation d'ouvrage en totale autonomie.

Après quelques années d'expérience en atelier et sur les chantiers, à réaliser des travaux et des tâches diverses, il pourra évoluer vers la qualification de maître-ouvrier et assurer la fonction de chef d'équipe.

Ayant acquis la maîtrise du métier, il pourra envisager de reprendre ou de créer une entreprise.

2. Contexte professionnel

2.1 Secteur d'activité

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur exerce son activité dans les petites ou moyennes entreprises qui fabriquent, installent des ouvrages de menuiserie du bâtiment, et/ou des agencements extérieurs et intérieurs pour l'habitat individuel et collectif.

Dans ce secteur d'activité, l'entreprise participe à l'acte de construire et s'intègre dans un processus continu d'interventions ou l'on trouve en amont :

- le maître d'ouvrage qui fait construire ;
- les maîtres d'œuvre qui conseillent et contrôlent ;
- le gros œuvre du bâtiment pour la réalisation de supports, de structures ;
- les fournisseurs pour la production et l'approvisionnement des matériaux et composants ;

et en aval

– l'ensemble des intervenants du second œuvre pour la réalisation des partitions et des aménagements, l'installation des équipements techniques et la finition périphérique des ouvrages installés.

2.2 Domaine d'intervention

Son domaine d'intervention recouvre l'ensemble des ouvrages de menuiserie et d'agencement destinés :

- aux habitations individuelles ou collectives;
- aux locaux professionnels : usines et bureaux...
- aux lieux de loisirs, établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux, lieux de culte...

2.3 Place dans l'organisation de l'entreprise

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur intervient à la demande du chef d'entreprise ou d'un chef de projet pour préparer et mettre en œuvre un ouvrage dans le cadre d'une fabrication et/ou d'un chantier.

Il s'appuie pour cela sur l'étude technique et sur la programmation des travaux réalisés selon les entreprises par le bureau d'études et le bureau des méthodes ou les personnes qui assurent ces fonctions.

Au sein de l'atelier, il est amené :

- à préparer le processus de fabrication, organiser les postes de travail et répartir les tâches aux opérateurs ;
- à réaliser en autonomie la fabrication et l'assemblage des composants d'un ouvrage;
- à animer le travail d'une équipe pour des travaux nécessitant d'employer plusieurs personnes.

En chantier, il est amené:

- à préparer le processus de mise en œuvre, organiser la zone de travail et les moyens à mettre en œuvre ;
- à réaliser et conduire en autonomie l'installation complète d'un ouvrage de menuiserie ou d'agencement ;
- à animer le travail d'une équipe et gérer la qualité et la sécurité sur le chantier.

Il travaille sous les ordres de sa hiérarchie, mais également avec d'autres intervenants du bâtiment dans l'acte de construire. Il peut notamment être en relation avec :

- des représentants des clients et du maître d'œuvre, des organismes de contrôle...
- des représentants des autres corps d'état et des fournisseurs,

avec lesquels il doit être capable de communiquer pour ensuite rendre compte des sollicitations ou des difficultés rencontrées.

3. Activités professionnelles

3.1 Les spécialités professionnelles

Le titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur participe, dans le cadre de l'entreprise, à la fonction réalisation des ouvrages et plus particulièrement aux activités de :

- préparation ;
- fabrication ;
- mise en œuvre sur chantier;
- suivi de réalisation et contrôle qualité ;
- maintenance des matériels et des ouvrages.

Les tableaux suivants précisent :

- la place du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur dans le déroulement d'un projet d'une réalisation et notamment les phases auxquelles il participe et pour lesquelles il exploite les données puis les phases pour lesquelles il est en totale autonomie et dont il a la responsabilité;
- les ouvrages réalisés en fabrication et en mise en œuvre sur chantier ;
- les matériaux, produits et composants utilisés en menuiserie et agencement ;
- les activités et tâches du métier ;
- les tableaux de détail de ces activités.

Place dans le déroulement d'un projet

Principales phases	Activités d'étude	Exploitation	Définition
Principales phases	Activités professionnelles	Participation	Autonomie
	Projet élaboré par l'architecte, le maître d'ouvrage, les maîtres d'œuvre		
	Appel d'offre		
Élaboration du projet	Projet détaillé (étude et proposition de variantes)		
	Devis		
	Soumission		
	Attribution		
	Métrage, diagnostic de l'existant		•
	Plans d'exécution	•	
Étude et définition du projet	Quantitatifs	•	
	Commandes	•	
	Réalisation de prototypes		•
	Prise en compte de l'environnement	•	
	Préparation du produit	•	
Different Language	Moyens matériels	•	
Définition du processus	Moyens humains	•	
Enhrication, noon at installation	Matériaux	•	
Fabrication, pose et installation	Méthodes	•	
	Préparation des processus	•	
	Planning prévisionnel	•	
Conditionnement, stockage, transport			•
	Préparation		•
Réalisation, pose et installation	Fabrication		•
mstanation	Lancement, réalisation, suivi		•
Ouvrage neuf ou réhabilitation	Préparation		•
ourrage near ou remasmanen	Pose, installation		•
	Lancement, réalisation, suivi		•
	Matériels		•
Maintenance	Ouvrages		•
	Services après-vente (SAV)		•
Contrôle qualité		•	•
Gestion de la sécurité		•	•
Réception		•	
Service après-vente			•

Ouvrages réalisés

	Fa	Fabrication		Mise en œuvre	Géométrie de l'ouvrage		
Menuiserie	Fréquente	Peu fréquente	Non réalisée	Réalisée	Assemblages d'éléments rectilignes	Assemblages d'éléments obliques	Assemblages d'éléments cintrés
Menuiseries extérieures							
Ouvertures							
Châssis		Х		х	х	Х	Х
Portes d'entrée		Х		x	Х	Х	Х
Portes-fenêtres		Х		х	х	Х	Х
Fenêtres		Х		х	х	Х	Х
Façades menuisées décoratives	х			х	х	Х	Х
Fermetures							
Volets ou persiennes		Х		х	х	Х	Х
Volets roulants			Х	х			
Portes de garages		Х		х	х	Х	Х
Portails et portillons		Х		х	х	Х	Х
Menuiseries intérieures							
Portes palières		Х		х	х	Х	х
Portes intérieures, portes coulissantes		Х		х	х		
Distribution de cloison			Х	х			
Escaliers		Х		х	х	Х	
Parquets massifs			Х	х			
Agencement							
Plafonds bois décoratifs		Х		х			
Faux plafonds sur rail			Х	х			
Revêtements de sol, parquets flottants			Х	х			
Habillages muraux et divers	х			х	х	Х	Х
Rayonnages, linéaires	х				х	х	х
Rangements fonctionnels (cuisine, salle de bains, dressing)	х			х	х	х	х
Comptoirs, présentoirs	х			х	х	х	х
Mobilier meublant		х		х	х	х	х
Mobilier de collectivité		Х		х	х	Х	х

Matériaux, produits et composants utilisés

Matériaux	Nature			
	Massif			
P. C.	Lamellé			
Bois	Reconstitué			
	Rétifié, densifié, stabilisé			
	Contreplaqué, latté, placage			
	Panneau de particules			
Marketanna an alaman	Panneau de fibres			
Matériaux en plaques	Panneau de particules orientées			
	Stratifié, mélaminé, résine			
	Massif 3 plis			
	Fibreux minéraux			
Matériaux isolants	Fibreux issus de produits à base végétale			
	Alvéolaires à base de produits hydrocarbonés			
	Barrière d'étanchéité à l'air			
Matériaux barrière	Pare-vapeur			
	Résiliant phonique, sous couche acoustique			
	Mastic en cordon préformé et mastic à extruder			
Matériaux et produits de jointoiement ou de calfeutrement	Mousse à cellules ouvertes ou fermées			
ou de caneditement	Profilés métalliques, PVC et aluminium.			
	Adhésifs et colles			
	Quincailleries d'assemblage et de positionnement			
Matériaux et produits de fixation, d'assemblage, de mobilité.	Organes de mobilité, coulissage, rotation			
a accembiage, ac mesmici	Éléments de réglages et de fixation			
	Fixations mécaniques, vis, pointes, agrafes			
Matériaux métalliques	Ossature métallique			
Materiaux metamques	Ossature aluminium			
	Produits verriers			
	PVC			
	Plâtre			
Matériaux connexes	Staff			
	Carrelage			
	Faïence			
	Pierre (marbre, granit)			
Produits de préservation et de finition	Produits fongicides et insecticides			
Froduits de preservation et de militon	Produits de finition, peintures, lasures, vernis, huile, cire			
	Luminaires			
Équipements techniques intégrés	Systèmes d'automatisation			
	Transport des fluides			
	Miroirs			
Accessoires décoratifs	Quincailleries décoratives			
	Décoration intérieure			

Référentiel des activités professionnelles (annexe la)

Légende	Responsabilité	Le titulaire du baccalauréat exerce durant la tâche une responsabilité : – des personnels (gestion d'une petite équipe et de la sécurité) ; – des moyens (utilisation rationnelle des matériels et de la sécurité), – des produits (conformité, qualité).
	Autonomie	Le titulaire du baccalauréat maîtrise l'exécution de la tâche et peut choisir la méthode.
	Sous contrôle	Le titulaire du baccalauréat exécute la tâche sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique et selon une méthode imposée.

Fonction Activités	Réalisation (1) Tâches	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité
	ration réception de l'existant, définition du produit, définition de la méthode de mise en œuvre, n de la réalisation de l'ouvrage			
	1 – Prendre connaissance des documents, des consignes écrites et orales		X	
	2 – Analyser des données techniques relatives à la fabrication, à la pose et/ou aux installations	x		
	3 – Relever des cotes pour l'exécution d'ouvrages ou d'espaces à agencer	X		
	4 – Vérifier les supports d'un ouvrage, d'un espace à agencer		X	
	5 – Identifier les moyens humains et matériels de l'entreprise	X		
	6 – Rechercher, comparer et choisir des solutions techniques		X	
	7 – Établir ou compléter les plans d'exécution (croquis, dessin de détail)		X	
	8 – Réaliser les tracés d'atelier ou de chantier		X	
	9 – Établir le quantitatif des matériels et des matériaux à mettre en œuvre		X	
	10 – Définir une méthode de travail		X	
	11 – Élaborer un processus et/ou un mode opératoire de fabrication, de pose		X	
	12 – Planifier une réalisation, un agencement (fabrication, mise en œuvre)	X		
	13 – Établir les documents de fabrication, de mise en œuvre et de suivi		Х	

Fonction	Réalisation (2)	Sous contrôle	Autonomie	Responsabilité	
Activités	Tâches	Sou	Au	Resp	
Organisatio	2 – Fabrication Organisation et préparation de la fabrication, usinage, mise en forme, placage des éléments, montage, Installation des quincailleries, des accessoires, finition et traitement, logistique				
	1 – Préparer les postes de travail : usinage, montage, finition, contrôle			X	
	2 – Réaliser des gabarits, des appareillages et des montages		X		
	3 – Optimiser et préparer les matériaux et les produits		X		
	4 – Usiner des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles, à positionnement numérique et à commande numérique		x		
	5 – Mettre en forme des éléments cintrés sur un seul plan dans un moule		X		
	6 – Plaquer des panneaux, des surfaces		X		
	7 – Effectuer les opérations de montage		X		
	8 – Préparer les surfaces et appliquer les produits de traitement et de finition	X			
	9 – Poser les quincailleries et les accessoires		Х		
	10 – Effectuer le remplissage de parties claires, d'ossatures (vitres, miroirs, panneaux décoratifs)		х		
	11 – Adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou sous-traité	X			
	12 – Conditionner, stocker, charger et décharger les ouvrages et assurer leur livraison			x	
et extérie	installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs urs : on, mise en œuvre et suivi du chantier				
	1 – Vérifier et mettre en place les dispositifs de sécurité et de protection individuelle et collective			X	
	2 – Organiser les zones d'intervention			X	
	3 – Déposer les ouvrages existants, stocker et trier les déchets.			X	
	4 – Approvisionner les ouvrages, les matériaux, les produits			X	
	5 – Relever ou tracer les référentiels et implanter l'ouvrage		X		
	6 – Préparer les supports nécessaires à la pose		X		
	7 – Préparer et ajuster les ouvrages		X		
	8 – Répartir et tracer les fixations		X		
	9 – Assurer la mise en position et le maintien provisoire des ouvrages		X		
	10 – Fixer, solidariser les ouvrages aux supports		X		
	11 – Mettre en œuvre les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiement		X		
	12 – Installer les habillages, les miroiteries, les produits verriers		X		
	13 – Installer des équipements techniques intégrés, des éléments de décoration et des accessoires		X		
	14 – Effectuer des opérations de finition périphériques aux travaux d'agencement		X		

Fonction	Réalisation (3)	ontrôle	Autonomie	Responsabilité	
Activités	Tâches	Sous contrôle	Auton	Respon	
4 – Suivi a	le réalisation et contrôle qualité	X	X	\times	
	1 – Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux et des produits			X	
	2 – Évaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements	X			
	3 – Renseigner des documents de suivi		X		
	4 – Vérifier la conformité d'une réalisation finie			X	
	5 – Participer aux réunions de chantier	X			
5 – Mainte	5 – Maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes				
	1 – Effectuer la maintenance de premier niveau des machines fixes, portatives et des outillages			X	
	2 – Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solutions correctives	X			
	3 – Vérifier et maintenir en bon état l'aire de travail, en atelier et sur chantier		X		
	4 – Assurer l'entretien, la maintenance d'un ouvrage ou d'une installation		X		
	5 – Proposer des améliorations et réparer l'ouvrage		X		
6 – Comm	unication				
	1 – Rendre compte de son travail, des informations et des observations		X		
	2 – Communiquer avec les différents partenaires		X		
	3 – Participer à des groupes de travail			X	

Tableau de détail des activités

Fonction – réalisation							
Activité 1 – préparation (1)							
Tâches							
T1 – prendre connaissanc	e des documents, de	es consigno	es écrites et ora	les			
T2 – analyser des donnée	s techniques relative	es à la fabr	ication, à la pos	se et/ou aux ins	stallations		
Conditions d'exercice							
Situation de travail							
Chantier et atelier							
Données techniques, ressou	rces						
Plans d'architecte							
Dossier de fabrication							
Cahier des charges							
Documents normatifs (D'	ΓU, normes de repré	sentation	graphique, labe	ls, certification	s)		
Catalogues de produits et	de matériaux						
Documents techniques de	s fabricants						
Techniques de pose							
Consignes de sécurité							
Autonomie T1 :	Sous contrôle			Totale	X		
Autonomie T2 :	Autonomie T2 : Sous contrôle X Totale						
Responsabilité sur : Personnes Moyens Produit							
Résultats attendus							
R1 – les identifications sont correctement effectuées et pertinentes.							
R2 – la somme des inforr	nations recueillies e	t recensées	s correspond au	x besoins et les	s informations sont directement		
exploitables.							

Fonction – réalisation					
Activité 1 – prépara	ation (2)				
Tâches					
T3 – relever des côtes pou	ır l'exécution d'o	uvrages ou d	'espaces à ager	ncer	
T4 – vérifier les supports	d'un ouvrage, d'u	ın espace à a	gencer		
Conditions d'exercice					
Situation de travail					
Chantier et atelier					
Données techniques, ressou	rces				
Plans d'architecte					
Fiche de relevé de chantie	er				
Relevés de mesures					
Techniques de fabrication	1				
Techniques de pose					
Consignes de sécurité					
Moyens humains et matérie	els				
Espace existant					
Gabarits, piges, appareilla	ages de mesure				
Autonomie T3 :	Sous contrôle	X		Totale	
Autonomie T4: Sous contrôle Totale X					
Responsabilité sur : Personnes Moyens Produit					
Résultats attendus					
R3 – les relevés sont corre	ectement effectué	s.			
R4 – les vérifications per	mettent d'identific	er préciséme	nt l'environnem	nent de l'ouvra	ige, d'un espace à agencer.

Fonction – réalisation								
Activité 1 – prépar	ation (3)							
Tâches								
T5 – identifier les moyen	s humains et maté	riels de l'en	treprise					
T6 – rechercher, compare	er et choisir des so	lutions techi	niques					
Conditions d'exercice								
Situation de travail								
Chantier et atelier								
Données techniques, ressou	irces							
Schémas et relevés de mo	esures							
Techniques de fabrication	n							
Techniques de pose								
Consignes de sécurité								
Moyens humains et matéri	els							
Procédés de fabrication e	t de pose							
Ressources de l'entrepris	e							
Autonomie T5 :	Sous contrôle	X		Totale				
Autonomie T6 :	Sous contrôle			Totale	X			
Responsabilité sur : Personnes Moyens Produit								
Résultats attendus								
R5 – le recensement est correctement effectué et pertinent.								
R6 – les propositions de solutions techniques répondent aux attentes.								
Les choix sont com	Les choix sont compatibles avec les moyens humains et matériels.							

Fonction – réalisation					
Activité 1 – préparation	on (4)				
Tâches					
T7 – établir ou compléter les p	olans d'exécution (croqui	s, dessins de détai	1)		
T8 – réaliser les tracés d'atelie	er ou de chantier				
T9 – établir le quantitatif des i	natériels et des matériaux	à mettre en œuvi	re		
Conditions d'exercice					
Situation de travail					
Chantier et atelier					
Données techniques, ressources					
Plans de définition					
Dossier technique (documents	spécifiques)				
Relevés de mesures					
Documents à saisir					
Catalogues outillages, matéria	ux, quincailleries et acce	ssoires			
Techniques de fabrication					
Techniques de pose					
Consignes de sécurité					
Moyens humains et matériels					
Moyens de fabrication ou de p	oose				
Autonomie T7, T8, T9:	Sous contrôle		Totale	X	
Responsabilité sur : Personnes Moyens Produit					
Résultats attendus					
R7 – les plans d'exécution sont exploitables.					
R8 – les croquis et épures cor	respondent aux données t	echniques.			
R9 – les quantitatifs matières	et matériels sont établis a	vec exactitude.			

Fonction – réalisation					
Activité 1 – préparation	on (5)				
Tâches					
T10 – définir une méthode de	travail				
T11 – élaborer un processus e	t/ou un mode opé	ratoire d	e fabrication, d	e pose	
T12 – planifier une réalisation	n, un agencement	(fabricat	ion, mise en œı	uvre)	
T13 – établir les documents d	e fabrication, de n	nise en o	euvre et de suiv	⁄i	
Conditions d'exercice					
Situation de travail					
Chantier et atelier					
Données techniques, ressources					
Plan d'exécution et épure					
Catalogues de produits, matér	iaux, quincaillerie	es et acco	essoires		
Documents techniques des fal	oricants				
Documents de planification, to	emps imparti et de	élais			
Fiches techniques machines e	t outillages				
Techniques de pose et de fabr	ication				
Consignes de sécurité					
Autonomie T10, T11, T13:	Sous contrôle			Totale	X
Autonomie T12 :	Sous contrôle	X	_	Totale	
Responsabilité sur : Personnes Moyens Produit					
Résultats attendus					
R10 – la méthode de travail proposée est la plus rationnelle.					
R11 – la méthode d'usinage proposée respecte les règles de fabrication et de sécurité.					
R12 – l'enclenchement des ph	nases de travail op	timise le	es temps de fabi	rication et/ou	de pose.
R13 – les documents établis sont directement utilisables.					

Fonction - réalisation Activité 2 – fabrication (1) **Tâches** T1 – préparer les postes de travail : usinage, montage, finition, contrôle T2 – réaliser des gabarits, des appareillages et des montages T3 – optimiser et préparer les matériaux et les produits Conditions d'exercice Situation de travail Atelier Données techniques, ressources Dessin de fabrication Moyens informatiques Nomenclature des produits et des matériaux Fiche de débit Planning de phases, processus de fabrication, contrat de phase Fiches outils Fiche de données des temps Procédure de réglage Fiche quincailleries Moyens humains et matériels Moyens humains Moyens de production Instruments de réglage et de mesure Équipement de protection individuel et collectif \mathbf{X} Sous contrôle Totale Autonomie T1, T2, T3: \mathbf{X} Responsabilité T1 sur : Personnes X Moyens Produit Résultats attendus R1 – les postes, les outillages, les matières d'œuvre et les produits sont installés de façon rationnelle et ergonomique. Les opérations peuvent être mises en œuvre en toute sécurité.

- R2 les gabarits, les appareillages et les montages permettent d'obtenir des éléments et des sous-ensembles qui sont conformes au plan de définition.
- R3 l'optimisation est correcte. Les matériaux et les produits sont conformes.

Fonction – réalisation							
Activité 2 – fabrication (2)							
Tâches							
T4 – usiner des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles, à positionnement numérique et							
à commande numérique							
T5 – mettre en forme des élén	nents cintrés sur u	n seul pla	ın dans un mo	oule			
T6 – plaquer des panneaux, de	es surfaces						
T7 – effectuer les opérations o	le montage						
Conditions d'exercice							
Situation de travail							
Atelier							
Données techniques, ressources							
Dessin de fabrication, fiches s	uiveuses, contrats	s de phase	;				
Fiches techniques							
Procédure de conduite							
Programme d'usinage							
Moyens humains et matériels							
Liste des machines-outils							
Matériaux, produits, quincaill	eries et accessoire	es					
Instruments de réglage, de me	sure et de contrôl	e					
Équipement de protection ind	ividuel et collecti	f					
Autonomie T4, T5, T6, T7:	Sous contrôle			Totale	X		
Responsabilité sur :	Personnes		Moyens		Produit		
Résultats attendus							
R4 – le produit usiné est conforme au dessin de définition. Les consignes de sécurité sont respectées.							
R5 – l'élément cintré est conforme au plan ou au gabarit.							
R6 – les éléments plaqués obt	enus sont conforn	nes aux ci	ritères exigés	(état de surface	, chant)		
R7 – la chronologie des opérations de montage est respectée.							

Fonction – réalisation	1					
Activité 2 – fabrication (3)						
Tâche						
T8 – préparer les surfaces et a	ppliquer les produ	its de t	raitement et de	finition		
Conditions d'exercice						
Situation de travail						
Atelier						
Données techniques, ressources						
Cahier des charges spécifique						
Descriptif et échantillons						
Documentation technique (pro	oduits, conditions	de stocl	kage, préparatio	ons et précaution	ns d'utilisation)	
Consignes de sécurité						
Moyens humains et matériels						
Locaux et matériel manuel et/	ou mécanique de p	orépara	tion des suppor	ts		
Locaux et matériel d'applicati	ion manuelle et/ou	mécan	ique des produ	its de finition, d	le préservation, et de traitement	
(badigeon, pulvérisation, trem	page)					
Moyens et produits de nettoya	ige, de lustrage, de	protec	tion provisoire			
Équipement de protection indi	ividuel					
Autonomie T8 :	Sous contrôle	X		Totale		
Responsabilité sur :	Personnes		Moyens		Produit	
Résultat attendu						
R8 – l'état de surface est conforme et prêt à recevoir le produit à appliquer.						
Les produits de traitement ou de finition, sont appliqués en toute sécurité.						
La conformité du produi	it fini respecte le c	ahier d	es charges spéc	ifique.		

Fonction – réalisation									
Activité 2 – fabrication (4)									
Tâches									
T9 – poser les quincailleries e	t les accessoires								
T10 – effectuer le remplissage de parties claires, d'ossatures (vitres, miroirs, panneaux décoratifs)									
T11 – adapter, intégrer un pro	T11 – adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou sous-traité								
Conditions d'exercice									
Situation de travail									
Atelier									
Données techniques, ressources									
Fiches techniques sur les prod	luits avec leurs no	ormes en v	igueur						
Plans d'implantation, relevés	de chantier et mo	des opérat	oires de pose						
Documents de pose, épure, pl	an sur règle, gaba	rit de posi	tionnement						
Notice de montage et nomenc	lature								
Documentation sur les adhésis	fs, jointements et	produits d	l'étanchéité						
Moyens humains et matériels									
Moyens de mise en œuvre des	s vitrages, des pan	neaux déc	coratifs et des	produits semi-	finis				
Moyens de mesure et de contr	·ôle								
Autonomie T9, T10 :	Sous contrôle			Totale	X				
Autonomie T11 :	Sous contrôle	X		Totale					
Responsabilité sur :	Personnes		Moyens		Produit				
Résultats attendus									
R9 – les ouvrages devront être équipés des organes de quincaillerie et d'accessoires, suivant les exigences des									
fiches techniques et des plans de référence.									
R10 – les éléments de remplis	sage sont correcte	ement mis	en œuvre.						
R11 – les produits semi-finis	et/ou sous traités s	sont adapt	és et intégrés	conformément	aux fiches techniques et aux				
plans de référence.									

Fonction véalisation								
Fonction – réalisation								
Activité 2 – fabrication (5)								
Tâche								
T12 – conditionner, stocker, charger et décharger les ouvrages, et assurer leur livraison								
Conditions d'exercice								
Situation de travail								
Atelier								
Données techniques, ressources								
Inventaire et quantitatif des ou	ıvrages à livrer							
Documents de suivi et de livra	aison							
Consignes de sécurité pour le	stockage, le charg	gement, le	déchargeme	ent et la livraisor	1			
Moyens humains et matériels								
Moyens humains								
Moyens d'étiquetage								
Matériel de conditionnement	manuel et/ou méca	anique						
Matériel de manutention								
Autonomie T12 :	Sous contrôle			Totale	X			
Responsabilité sur :	Personnes	X	Moyens	X	Produit X			
Résultat attendu								
R12 – l'emballage et le conditionnement des ouvrages respectent les consignes.								
Le stockage est effectué dans les zones appropriées en respectant les consignes.								
Le chargement, la livraison et le déchargement respectent les consignes et les délais impartis.								
Les règles de prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) sont respectées.								

Fonction - réalisation Activité 3 – pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs (1) **Tâches** T1 – vérifier et mettre en place les dispositifs de sécurité et de protection individuelle et collective T2 – organiser les zones d'intervention Conditions d'exercice Situation de travail Chantier Données techniques, ressources PPSPS (plan particulier de sécurité et de prévention de la santé) Plan d'implantation, relevé de chantiers, mode opératoire de pose Consignes orales et écrites de pose Consignes de protection individuelle et collective Moyens humains et matériels Moyens et produits de protection des ouvrages et des locaux Matériels et outillages portatifs de positionnement, d'ajustage et de fixation Moyens de protection individuelle et collective Totale X Sous contrôle Autonomie T1, T2: X X Personnes Produit Responsabilité sur : Moyens Résultats attendus

- R1 les dispositifs de sécurité et de protection individuelle et collective sont mis en place conformément à la réglementation.
- R2 les zones d'intervention sont fiables et protègent l'environnement immédiat des nuisances dues aux travaux.

Fonction – réalisation	Fonction – réalisation							
Activité 3 – pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs (2)								
Tâche								
T3 – déposer les ouvrages exis	stants, stocker et t	rier les dé	chets					
Conditions d'exercice								
Situation de travail								
Chantier								
Données techniques, ressources								
Planning des travaux								
Plans d'ouvrage existant et à p	ooser							
Documents techniques et norn	nes en vigueur							
Consignes orales ou écrites								
Moyens humains et matériels								
Moyens humains								
Moyens d'étiquetage d'après l	isting							
Matériels nécessaires à la dési	nstallation							
Matériels de manutention								
Lieux de tri, de stockage et d'é	enlèvement des pr	oduits dé	posés					
Moyens de protection individu	ielle et collective			1				
Autonomie T3 :	Sous contrôle			Totale	X			
Responsabilité sur :	Personnes	X	Moyens	X	Produit X			
Résultat attendu								
R3 – la désinstallation est parfaitement maîtrisée.								
Les ouvrages à réemployer sont stockés suivant les consignes.								
Le tri sélectif des déchets est effectué suivant la réglementation en vigueur.								

Fonction – réalisation Activité 3 – pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs (3)

Tâches

- T4 approvisionner les ouvrages, les matériaux, les produits
- T5 relever ou tracer les référentiels et implanter l'ouvrage

Conditions d'exercice

Situation de travail

Chantier

Données techniques, ressources

Consignes orales et écrites de pose

Bons de livraison ou listings

Planning des travaux

Référentiels existants

Plans d'implantation

Dossiers techniques

Moyens humains et matériels

Moyens humains

Matériels et outillages portatifs de relevé, d'implantation et de contrôle (règles, piges, gabarits et laser)

Aire de stockage, produits et ouvrages à installer

Matériels de manutention et de déchargement sans habilitation particulière

Moyens de protection individuelle et collective

Autonomie T4, T5:	Sous contrôle		Totale	X	
Responsabilité T4 sur :	Personnes	X	X	Produit	X

Résultats attendus

- R4 la réception, l'acheminement et l'approvisionnement des ouvrages, des produits et des matériaux sont parfaitement maîtrisés en tenant compte :
 - du respect de la qualité et de la quantité des produits et matériaux.
 - des règles de prévention sur les risques liés à l'activité physique et/ou pour les manutentions mécanisées.
- R5 les lignes de référence et les repères permettent l'implantation conformément aux plans et aux dossiers remis.

Fonction – réalisation					
Activité 3 – pose, insta intérieurs et extérieurs		menuis	series et	réalisatio	n d'agencements
Tâches					
T6 – préparer les supports néc	essaires à la pose	;			
T7 – préparer et ajuster les ou	vrages				
T8 – répartir et tracer les fixat	ions				
T9 – assurer la mise en positio	n et le maintien j	provisoire	des ouvrage:	S	
T10 – fixer, solidariser les ouv	rages aux suppor	rts			
T11 – mettre en œuvre les pro	duits d'étanchéite	é, d'isolation	on et de join	toiement	
Conditions d'exercice					
Situation de travail					
Chantier					
Données techniques, ressources					
Documents techniques, norme	s en vigueur				
Plans d'implantation, relevés d	de chantier, mode	e opératoire	e de pose		
Moyens humains et matériels					
Moyens de mesure et de contr	ôle				
Matériels et outillages portatif	s d'ajustement, d	le fixation,	de finition		
Produits et quincailleries de fi	xations				
Produits et techniques d'étanc	héité, de calfeutre	ement, de j	ointoiement		
Moyens et produits de finition	et de protection	des ouvrag	es		
Moyens de protection individu	ielle collective				
Autonomie T6, T7, T8, T9, T10, T11 :	Sous contrôle			Totale	X
Responsabilité sur :	Personnes		Moyens		Produit
Résultats attendus					
R6 – les caractéristiques géom	étriques, dimens	ionnelles e	t physiques	des supports pe	rmettent la pose des ouvrages.
R7, R8, R9, R10 – l'ouvrage est correctement ajusté, installé et fixé selon les données (DTU, normes)					
Les fonctions sont assurées, la sécurité et le temps imparti sont respectés.					

R11 – la mise en œuvre des produits répond parfaitement aux DTU et/ou aux fiches techniques.

Fonction - réalisation Activité 3 – pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs (5) **Tâches** T12 – installer les habillages, les miroiteries, les produits verriers T13 – installer des équipements techniques intégrés, des éléments de décoration et des accessoires T14 – effectuer des opérations de finition périphériques aux travaux d'agencement Conditions d'exercice Situation de travail Chantier Données techniques, ressources Documents techniques, plans d'implantation et de montage, modes opératoires Consignes orales et écrites Moyens humains et matériels Quincailleries, produits et accessoires de pose Matériels et outillages portatifs d'ajustement, de fixation, de finition Matériels et produits de protection des ouvrages et des accessoires Moyens de protection individuelle et collective Totale X Sous contrôle **Autonomie T12, T13, T14:** Personnes Produit Responsabilité sur : Moyens Résultats attendus R12, R13 - les consignes de mise en œuvre sont respectées, les produits sont correctement placés, les fonctions et l'étanchéité sont assurées. R14 – les opérations de finition sont correctes et l'ensemble a été réalisé selon les règles en vigueur.

Fonction – réalisation								
Activité 4 – suivi de réalisation et contrôle qualité (1)								
Tâches								
T1 – contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux et des produits								
T2 - évaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements								
Conditions d'exercice								
Situation de travail								
Chantier et atelier								
Données techniques, ressources	(sous forme papi	er ou info	rmatisée)					
Dessin de définition des éléme	ents et parties d'o	uvrages						
Plan de fabrication et de mont	age							
Nomenclature								
Documentation technique des	produits							
Bons de commande et de livra	ison							
Fiche de contrôle qualité, fich	e suiveuse							
Fiche de relevé de temps								
Fiche d'activités journalières								
Planning général du chantier								
Planning de fabrication								
Moyens humains et matériels								
Moyens de mesure et de contr	ôle							
Autonomie T1 :	Sous contrôle			Totale	X			
Autonomie T2 :	Sous contrôle	X		Totale				
Responsabilité T1 sur :	Responsabilité T1 sur : Personnes X Moyens X Produit X							
Résultats attendus								
R1 – le mode opératoire des procédures de contrôle est conforme aux normes.								
Les résultats sont justes.								
R2 – l'évaluation des avancen	nents est rigoureu	se et fiabl	e.					
Les ajustements proposé	s sont justifiés et	argument	tés.					

Fonction – réalisation	Fonction – réalisation						
Activité 4 – suivi de réalisation et contrôle qualité (2)							
Tâches							
T3 – renseigner des document	s de suivi						
T4 – vérifier la conformité d'u	ne réalisation fini	e					
Conditions d'exercice							
Situation de travail							
Chantier et atelier							
Données techniques, ressources	(sous forme papie	er ou info	rmatisée)				
Cahier des charges							
Dessin de définition des éléme	ents et parties d'ou	ıvrages					
Plan de fabrication et de mont	age						
Fiche de contrôle qualité, fiche	e suiveuse						
Fiche de relevé de temps							
Fiche d'activités journalières							
Planning général du chantier							
Planning de fabrication							
Moyens humains et matériels							
Moyens de mesure et de contr	ôle						
Autonomie T3, T4:	Sous contrôle			Totale	X		
Responsabilité T4 sur :	Personnes	X	Moyens	X	Produit X		
Résultats attendus							
R3 – les documents sont renseignés dans leur totalité. Les informations consignées sont claires et exploitables. R4 – la vérification du produit prend en compte les aspects qualité, les notions de coût et de délais							

Fonction – réalisation							
Activité 4 – suivi de réalisation et contrôle qualité (3)							
Tâche							
T5 – participer aux réunions d	e chantier						
Conditions d'exercice							
Situation de travail							
Chantier et atelier							
Données techniques, ressources							
Procès-verbaux de chantier							
Cahiers des clauses techniques	s particulières (CC	TP)					
Plan de fabrication et de mont	age						
Dessin de définition des éléme	ents et de parties d	ouvrages	S				
Dossier qualité							
Fiche de relevé de temps							
Fiche d'activités journalières							
Planning général du chantier							
Plan particulier de sécurité et d	de protection de la	santé (Pl	PSPS)				
Autonomie T5 :	Sous contrôle	X		Totale			
Responsabilité sur :	Personnes		Moyens		Produit		
Résultat attendu							
R5 – la participation est pertinente et adaptée à l'interlocuteur.							

Fonction – réalisation	on				
Activité 5 – mainten	ance des ma	tériels	et des c	ouvrages ((1)
Tâches					
T1 – effectuer la maintenan	nce de premier nivea	u sur les	machines fix	es, portatives e	et les outillages
T2 – identifier un dysfonct	ionnement et partici	per à la 1	echerche de s	olution correct	ive
Conditions d'exercice					
Situation de travail					
Chantier et atelier					
Données techniques, ressour	ces				
Instructions permanentes d	e sécurité, consigne	s de maii	ntenance		
Documentations technique	s des matériels, plan	ning de	maintenance		
Fiche d'intervention préven	ntive et curative				
Moyens humains et matériel	s				
Moyens de maintenance, d	e contrôle, de vérific	cation			
Moyens manuels et mécan	iques d'affûtage des	outils			
Outillages de rechange, pla	quettes jetables, lan	nes réver	sibles		
Consommables, lubrifiants	, pièces de rechange	de macl	nines		
Autonomie T1 :	Sous contrôle			Totale	X
Autonomie T2 :	Sous contrôle	X		Totale	
Responsabilité T1 sur :	Personnes	X	Moyens	X	Produit X
Résultats attendus	•		•		
R1 – les actions de mainter	nance respectent le p	lanning	d'interventior	n et les données	s du constructeur.

Elles sont correctement effectuées et consignées.

 $R2-l'identification \ du \ dys fonctionnement \ est \ correctement \ effectu\'ee.$

La participation aux recherches de solutions est active et constructive.

Fonction – réalisation								
Activité 5 – maintenance des matériels et des ouvrages (2)								
Tâche								
T3 – vérifier et maintenir en l	T3 – vérifier et maintenir en bon état l'aire de travail, en atelier et sur chantier							
Conditions d'exercice								
Situation de travail								
Chantier et atelier								
Données techniques, ressources	S							
Fiches de suivi de l'état initia	l : des lieux, des m	atériels e	t accessoires					
Moyens humains et matériels								
Moyens de stockage et de ran	gement (rayonnag	es, palette	es, caisses)					
Moyens de manutention (tran	spalette, chariot, d	esserte	.)					
Moyens d'aspiration, de bala	yage, de collecte et	triage de	es déchets					
Protections individuelles adap	otées							
Autonomie T3:	Sous contrôle			Totale	X			
Responsabilité sur :	Personnes		Moyens		Produit			
Résultats attendus								
R3 – la vérification des aires	de travail est struct	turée.						
Le maintien en état des	postes de travail es	st assuré.						

Fonction – réalisation	1									
Activité 5 – maintenance des matériels et des ouvrages (3)										
Tâches										
T4 – assurer l'entretien, la ma	nintenance d'un ou	vrage ou	d'une installa	tion						
T5 – proposer des amélioration	T5 – proposer des améliorations et réparer l'ouvrage									
Conditions d'exercice										
Situation de travail										
Chantier et atelier										
Données techniques, ressources	3									
Documentations techniques										
Fiche d'intervention préventi	ve									
Fiche de suivi curatif										
Catalogue fournisseur (quinca	ailleries, profils, co	mposant	s)							
Moyens humains et matériels										
Moyens de maintenance	<u> </u>									
Autonomie T4, T5 :	Sous contrôle			Totale	X					
Responsabilité sur :	Personnes		Moyens		Produit					
Résultats attendus										
R4 – l'entretien et la mainten	ance d'un ouvrage	permette	ent une utilisat	ion optimale.						
R5 – les améliorations et/ou l	es réparations rend	ent l'ouv	rage plus perf	formant.						

Fonction - réalisation Activité 6 – communication **Tâches** T1 – rendre compte de son travail, des informations et des observations T2 – communiquer avec les différents partenaires T3 – participer à des groupes de travail Conditions d'exercice Situation de travail Chantier et atelier Données techniques, ressources Données de fabrication ou de chantier : relevé de mesures, fiche de débit, nomenclature, plan de fabrication, plan sur règle, épure et mise au plan... Fiches de suivi de fabrication ou de chantier Fiches de relevé de temps et de moyens Fiches d'activités journalières Moyens humains et matériels Moyens de communication : écrit (courrier papier, télécopie, courriel), oral (téléphone) Autonomie T1, T2, T3: Sous contrôle Totale X Personnes Moyens Produit Responsabilité T3 sur : X X Résultats attendus R1 – le compte-rendu est clair, concis et exploitable. R2 – les informations et les observations sont fiables, transmises à temps aux personnes concernées. R3 – la participation est positive, utile et constructive.

Mise en relation des tâches du référentiel d'activités professionnelles et des compétences du référentiel de certification	C1.1 Décoder et analyser	C1.2 Décoder et analyser	C1.3 Décoder et analyser	C1.4 Relever et réception	C2.1 Choisir et adapter	C2.2 Établir les plans	C2.3 Établir les quantités	C2.4 Établir le processus	C2.5 Établir les doc.	C3.1 Organiser et mettre	C3.2 Préparer les mat.	C3.3 Installer les outill.	C3.4 Conduire les opérat.	C3.5 Conduire les opérat.	C3.6 Conduire les opérat.	C4.1 Organiser et mettre	C4.2 Contrôler la confor.	C4.3 Implanter, répartir	C4.4 Preparer, adapter	C4.5 Controler les operat.	C4.6 Installer les équip.	C4.7 Assurer les opérat.	C4.8 Gérer la dépose.	C5.1 Assurer la maint.	C5.2 Maintenir en état	C6.1 Animer une équipe	C6.2 Animer les actions	C6.3 Communiquer	C6.4 Rendre compte
1 – Prendre connaissance des documents, des																													
consignes 2 – Analyser des données techniques relatives																				1								+	-
3 – Relever des cotes pour l'exécution d'ouvrages																												_	
4 – Vérifier les supports d'un ouvrage, d'un espace																												\dashv	
5 – Identifier les moyens humains et matériels	П																			T								\exists	
6 – Rechercher, comparer et choisir des solutions																				T									
7 – Établir ou compléter les plans d'exécution																												\top	
8 – Réaliser les tracés d'atelier ou de chantier																													
9 – Établir le quantitatif des matériels et des																													
matériaux															-					4		_						\dashv	
10 – Définir une méthode de travail	-						\dashv					-		\parallel	-		+	+	+	+		\dashv				-	-	+	\dashv
11 – Elaborer un processus et/ou un mode opératoire																													
12 – Planifier une réalisation, un agencement																	1			İ								\top	
13 – Établir les documents de fabrication, de mise en																													
1 – Préparer les postes de travail : usinage, montage																	Ì											T	
2 – Réaliser des gabarits, des appareillages et des																												\top	
3 – Optimiser et préparer les matériaux et les produits																													
4 – Usiner des profils, des liaisons et des formes																													
5 – Mettre en forme des éléments cintrés																													
6 – Plaquer des panneaux, des surfaces																													
7 – Effectuer les opérations de montage																													
8 – Préparer les surfaces et appliquer les produits																													
9 – Poser les quincailleries et les accessoires																													
10 – Effectuer le remplissage de parties claires																													
11 – Adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou																													
12 – Conditionner, stocker, charger et décharger																													
1 – Vérifier et mettre en place les dispositifs de																													
2 – Organiser les zones d'intervention																													
3 – Déposer les ouvrages existants, stocker et																													
4 – Approvisionner les ouvrages, les matériaux																												\perp	
5 – Relever ou tracer les référentiels et implanter																												\perp	
6 – Préparer les supports nécessaires à la pose																												\perp	
7 – Préparer et ajuster les ouvrages															_													\dashv	
8 – Répartir et tracer les fixations															_													\dashv	
9 – Assurer la mise en position et le maintien																												_	_
10 – Fixer, solidariser les ouvrages aux supports														-			-											\dashv	\dashv
11 – Mettre en œuvre les produits d'étanchéité															-			\perp	+							-	-	\dashv	4
12 – Installer les habillages, les miroiteries															-													\dashv	-
13 – Installer des équipements techniques intégrés																												\dashv	-
14 – Effectuer des opérations de finition périphériques																													
1 – Contrôler la qualité et la quantité des matériels																												\top	
2 – Évaluer l'avancement des travaux et proposer																													
3 – Renseigner des documents de suivi																	1			İ									
4 – Vérifier la conformité d'une réalisation finie																			1	1								7	
5 – Participer aux réunions de chantier																				J									
1 – Effectuer la maintenance de premier niveau																	T		T							П		Т	
2 – Identifier un dysfonctionnement et participer																	İ		\top										
3 – Vérifier et maintenir en bon état l'aire de travail																			1										
4 – Assurer l'entretien, la maintenance d'un ouvrage																													
5 – Proposer des améliorations et réparer l'ouvrage																				J									
1 – Rendre compte de son travail, des informations																													
2 – Communiquer avec les différents partenaires																													
3 – Participer à des groupes de travail																													

Référentiel de certification (annexe lb)

Présentation des capacités générales et des compétences

Capacités		Compétences
	_]	1 – Décoder et analyser les données de définition
S'informer		2 – Décoder et analyser les données opératoires
Analyser	C1	3 – Décoder et analyser les données de gestion
Analyson		4 – Relever et réceptionner une situation de chantier
		1 – Choisir et adapter des solutions techniques
Traiter		2 – Établir les plans et tracés d'exécution d'un ouvrage
Décider	C2	3 – Établir les quantitatifs de matériaux et de composants
Préparer		4 – Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose
		5 – Établir les documents de suivi de réalisation
	_	
		1 – Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
		2 – Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires
Echriquer	C3	3 – Installer et régler les outillages
Fabriquer	CS	4 – Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, PN, CN
		5 – Conduire les opérations de mise en forme et de placage
		6 – Conduire les opérations de montage et de finition
	٦	
		1 – Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
		2 – Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
		3 – Implanter, distribuer les ouvrages
Mettre en œuvre	C4	4 – Préparer, adapter, ajuster les ouvrages
sur chantier		5 – Conduire les opérations de pose sur chantier
		6 – Installer les équipements techniques, les accessoires
		7 – Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage
		8 – Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
	٦	
Maintenir et	C5	1 – Assurer la maintenance périodique des ouvrages
remettre en état		2 – Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages
	7	A Anima an una a dentina
		1 – Animer une équipe
Animer	C6	2 – Animer les actions qualité et sécurité
,		3 – Communiquer avec les différents les partenaires
		4 – Rendre compte d'une activité

Compét	ence terminale :	C1.1 Décoder et analyser les données de définition			
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation		
C1.11	Identifier le contexte de l'intervention lié à la fabrication et à la mise en œuvre sur le chantier	Situation de l'intervention Dossier de définition (CCTP, descriptif, plans d'architecte,	L'identification du contexte est correctement effectuée.		
C1.12	Décoder et interpréter des documents	cahier des charges) Relevés	L'analyse est pertinente.		
C1.13	Extraire et classer les informations	Dossiers et notices techniques	L'ensemble des informations nécessaires est recensé et classé.		
C1.14	Identifier les ouvrages, les sous-ensembles, les éléments	Ressources informatiques (CD-ROM, Internet) Codes et langages techniques et/ou informatiques	L'identification est correctement réalisée.		
C1.15	Identifier les caractéristiques géométriques et dimensionnelles		Le recensement des caractéristiques géométriques et dimensionnelles est exact.		
C1.16	Identifier et répertorier les liaisons	Documents fournisseurs Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé	L'ensemble des liaisons relatif à la fabrication et à la pose est répertorié.		
C1.17	Identifier les conditions de fonctionnement (mobilité)	(PPSPS)	Les contraintes de fonctionnement sont recensées.		

Compét	ence terminale :	C1.2 Décoder et analyser	les données opératoires		
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation		
C1.21	Identifier et analyser les étapes de fabrication, de pose, de dépose, de maintenance	Situation de l'intervention Dossier de définition (CCTP, descriptif, plans d'architecte)	L'analyse des étapes est effectuée sans erreur.		
C1.22	Identifier et classer les tâches ou les interventions des secteurs d'activités connexes	Relevés Planning Dossiers et notices techniques	Le recensement des tâches connexes est correctement effectué.		
C1.23	Identifier et recenser les moyens de fabrication et de mise en œuvre	Normes (DTU) Ressources informatiques (CD-ROM, Internet) Codes et langages techniques et/ou informatiques Documents fournisseurs Dossier de maintenance Notices d'entretien Ressources humaines et matérielles Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (PPSPS) Consignes de sécurité	Les moyens recensés sont compatibles avec la fabrication et la mise en œuvre.		

Compét	ence terminale :	C1.3 Décoder et analyser les données de gestion		
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation	
C1.31	Décoder et analyser les documents de gestion	Données opératoires Plannings (fabrication, chantier)	Les données de gestion sont judicieusement exploitées.	
C1.32	Mettre en relation : • les données de définition et les moyens de fabrication et de pose • la chronologie des opérations et les approvisionnements	Convention de représentation Objectifs de production (temps, qualité, quantité) Quantitatifs Procédures de mise en œuvre Fiches techniques Ressources humaines et matérielles Délais (fournisseurs, sous- traitants, date de fin de travaux)	La mise en relation des données est pertinente. L'ordonnancement des opérations permet le respect de la date de fin de travaux.	

Compét	ence terminale :	C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C1.41	Identifier l'environnement du chantier (accès, arrivées des énergies, stockage)	Dossier technique:	Les données sont correctement identifiées.
C1.42	Relever les caractéristiques dimensionnelles, géométriques et physiques des supports et des espaces à agencer	• plans, • documentation technique des produits mis en œuvre, • photos Matériel de mesurage (matériels conventionnels, laser) Matériel de contrôle	Les relevés sont effectués avec exactitude.
C1.43	Réceptionner les supports		Les éléments consignés permettent de qualifier les supports. Les écarts constatés sont signalés.
C1.44	Relever les positions de l'ouvrage à installer		Les positions sont convenablement repérées.
C1.45	Consigner les contraintes techniques, mécaniques et esthétiques (charges, passage des réseaux)	Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (PPSPS)	Les contraintes sont clairement définies.

	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C2.11	Inventorier les caractéristiques techniques relatives :		L'inventaire des caractéristiques techniques est correctement effectué.
	 aux matériaux, produits, supports et équipements à disposition 		
	 aux ouvrages et à leurs spécificités 		
	 au type de matériel à utiliser à la qualité exigée, à la mise en sécurité du personnel 	Plans d'architecte Cahier des charges Documents normatifs (DTU,	
C2.12	Comparer les performances techniques sur le plan :	normes de représentation graphique, labels de certifications)	Le résultat de l'analyse est rationnelle et exploitable.
	• esthétique	Dossier de fabrication	
	• technologique	Données écrites et/ou orales	
	ergonomiqueéconomique	Catalogues de produits et matériaux	
C2.13	Choisir, proposer et/ou adapter une ou des solutions techniques relatives aux : • matériaux, produits, supports et équipements	Documents et consignes sur les techniques de pose Moyens de protection individuelle et collective Consignes de sécurité	Les choix sont conformes et compatibles avec les données techniques et le cahier des charges
	aux ouvrages avec leurs valeurs, dimensionnements, leurs liaisons et principes de pose	Consignes de securie	
	• au type de matériel à utiliser		
C2.14	Justifier les choix et/ou les solutions techniques		Les solutions proposées sont pertinentes et réalisables.

Compét	ence terminale :	C2.2 Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage			
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation		
C2.21	Représenter et réaliser sous forme papier ou informatisée et autres supports : • les relevés de situation de chantiers • les tracés d'atelier (épure, plan sur règle, gabarit, montage d'usinage) • les dessins de fabrication • les tracés des formes complexes (chapeau de gendarme, anse de panier, vraies grandeurs, angle de corroyage)	Plan d'ensemble Dessin de définition Nomenclature des produits et des matériaux Fiches outils Documents normatifs (DTU, normes de représentation graphique, labels, certifications) Moyens informatiques et/ou conventionnels	Les relevés, tracés, dessins de fabrication et formes complexes sont exploitables. Les tracés respectent le cahier des charges et les normes en vigueur.		

Compét	ence terminale :	C2.3 Établir les quantitatifs de matériaux et composants			
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation		
C2.31	Répertorier, quantifier produits, matériaux, matériels et/ou composants Cahier des charges Plans de définition		L'inventaire des besoins est exhaustif.		
C2.32	Optimiser les débits et les quantités	Dossier technique (documents spécifiques)	Les rendements sont optimaux. Les documents sont exploitables.		
C2.33	Établir et renseigner les documents techniques permettant la fabrication, la pose et/ou le suivi (feuille de débit, bon de commande, plan de calepinage)	Fiches techniques Relevés de mesures Documents de saisie Catalogues outillages, matériaux, quincailleries et accessoires			

Compétence terminale :		C2.4 Établir le processus	de fabrication, de dépose et de pose
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C2.41	Répertorier les phases de la fabrication, de la pose et/ou de la dépose	Schémas et relevés de mesures Dessin de fabrication Nomenclature et feuille de	L'inventaire des phases est complet.
C2.42	Recenser les moyens humains et matériels	débit Fiches techniques Moyens humains	Les moyens humains sont adaptés.
C2.43	Établir les antériorités	Matériels, parc machines et équipement de chantier	Les antériorités sont justes et pertinentes.
C2.44	Élaborer le processus de fabrication de pose ou de dépose	Documents techniques et normes en vigueur Plan particulier de sécurité et de prévention de la santé (PPSPS)	L'élaboration et la chronologie des phases sont justes. Le processus est exploitable.
		Consignes sur le tri, le stockage et l'enlèvement des produits	
		Consignes de sécurité	
		Planning des travaux et approvisionnement	
		Techniques de fabrication, de pose et/ou de dépose	
		Matériels de manutention	

Compét	ence terminale :	C2.5 Établir les documents de suivi de réalisation			
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation		
C2.51	Identifier les différents documents de suivi (planning, fiche suiveuse, fiche de stock, fiche qualité, fiche de maintenance)	Processus de fabrication, de dépose et de pose Documents de planification,	L'identification des documents est pertinente.		
C2.52	Recenser les données liées : • à la matière d'œuvre	temps imparti et délais	L'ensemble des informations nécessaires est recensé.		
	aux moyens humains et matériels	Fiches descriptives de produits, matériaux, quincailleries et accessoires Fiche vierge planning, fiche suiveuse, fiche de stock, fiche qualité, fiche			
	aux processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier				
	• aux contraintes de temps	maintenance Plan qualité (objectifs)			
	• à la coordination avec les autres corps d'état	Dossier de maintenance Notices d'entretien			
C2.53	Renseigner les documents	Moyens informatiques et/ou conventionnels	Les documents sont complets et exploitables.		
C2.54	Proposer des ajustements		Les propositions d'ajustement permettent d'optimiser les réalisations.		

Compét	ence terminale :	C3.1 Organiser et mettre	en sécurité les postes de travail		
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation		
C3.11	Identifier les risques d'accident et les risques d'atteinte à la santé liés au poste de travail	Poste de travail Consignes de sécurité Fiche de procédure d'urgence	Les risques sont identifiés et localisés.		
C3.12	Mettre en œuvre les mesures de prévention	Instructions permanentes de sécurité (IPS) Équipements de protection	Les mesures de prévention sont adaptées aux risques identifiés.		
C3.13	Choisir et préparer les outillages et/ou accessoires nécessaires au poste de travail (repérage et débit, usinage, contrôle, montage, mise en forme, finition, conditionnement)	individuelle (EPI) Règles d'ergonomie Données orales Dessins de fabrication Processus de fabrication Contrat de phase	Les outillages et accessoires préparés sont conformes aux données opératoires.		
C3.14	Organiser les cheminements de la matière d'œuvre	Planning de fabrication Circuit d'usinage Planning	Le cheminement de la matière d'œuvre est optimisé.		
C3.15	Disposer rationnellement les supports et les accessoires en amont et en aval des postes de travail	d'approvisionnement Procédures d'utilisation Fiches techniques Quantitatif des matériaux ou	Les règles d'ergonomie sont respectées. Les règles de prévention et de sécurité sont respectées.		
C3.16	Proposer des solutions d'amélioration des postes de travail	composants Machines mono ou multi- opératrices automatisées ou non Matériels et outillages	Les solutions proposées sont pertinentes.		
		Accessoires et supports de stockage et/ou transfert Équipements d'entretien et de maintenance			

Compétence terminale :		C3.2 Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires			
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation		
C3.21	Sélectionner et contrôler les matériaux, les quincailleries et les accessoires	Données orales Nomenclature Feuille de débit Fiches de quincaillerie et	Les regroupements et le contrôle des produits sont conformes aux documents de préparation		
C3.22	Approvisionner les matériaux, quincailleries et accessoires suivant les postes de travail	accessoires Fiche de suivi (stocks, approvisionnement) Processus de fabrication	Les quantités dédiées à chaque poste sont exactes.		
C3.23	Orienter et repérer les pièces et/ou sous-ensembles à usiner, à monter, à finir	Matériaux, quincailleries et accessoires	L'orientation des pièces respecte les contraintes de mise en œuvre.		

T .	•	1	\ 1	1	/ •./		
I e temns	imparti et	166	regies	de	Securite	cont	respectes
Le temps	mpara ct	100	ICZICS	uc	SCCUIIIC	SOIIL	respectes.

Compét	ence terminale :	C3.3 Installer et régler les	s outillages
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C3.31	Choisir les outils	Données orales Définition du produit :	Le choix des outils est conforme à la définition du produit (forme, qualité).
C3.32	Prérégler les outils associés	• dessins d'ensemble, de	Les cotes outils sont respectées.
C3.33	Identifier sur la machine les organes de réglage et de commande	fabrication • gammes • contrats de phase	L'identification des organes de réglage et de commande est correcte.
C3.34	Mettre et maintenir en position le ou les montages d'usinage, le ou les appareillages	• fiches techniques complémentaires (machines, outillages, composants)	La mise et le maintien en position tiennent compte des caractéristiques physiques et mécaniques des matériaux ainsi que des efforts de coupe.
C3.35	Installer les outils et régler les positions relatives au couple outil/pièce	Le ou les pièces Appareils et/ou instruments de réglage Machines outils conventionnelles, à positionnement numérique (PN) et à commande numérique (CN) Procédures d'utilisation Programme établi Instructions permanentes de sécurité (IPS)	La méthode d'installation et de réglage des outils est correcte. Le réglage respecte le contrat de fabrication (contrat de phase, dessin de fabrication, croquis).
C3.36	Identifier, sélectionner et/ou modifier les données nécessaires à l'opération (vitesse, cycles)		Le choix des données est adapté aux outils et aux matériaux.
	Le temp	s imparti et les règles de sécurit	é sont respectés.

Compétence terminale :			ions d'usinage : machines nes à positionnement numérique (PN) ne (CN)
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C3.41	Procéder à la mise en route des mouvements nécessaires à l'opération d'usinage	Données orales Définition du produit : • dessins d'ensemble, de	La procédure de mise en route est respectée.
C3.42	Usiner les éléments	fabrication	La conduite de l'usinage est maîtrisée.
C3.43	Contrôler les éléments usinés	• gammes • contrats de phase • fiches techniques complémentaires (machines, outillages, composants) La ou les pièces Appareils et/ou instruments de réglage Machines outils conventionnelles, à positionnement numérique (PN) et à commande numérique (CN) Procédures d'utilisation Programme établi Instructions permanentes de sécurité (IPS)	Les résultats sont conformes aux spécifications.
C3.44	Effectuer les actions correctives nécessaires		Les actions correctives apportées sont adaptées aux anomalies constatées.
C3.45	Remettre les postes de travail dans leur état initial		Le poste de travail est opérationnel.

Compét	ence terminale :	C3.5 Conduire les opération	ons de mise en forme et de placage
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C3.51	Positionner et régler les systèmes de serrage, de pressage, d'assemblage, de cadrage	Données orales Plan d'ensemble et de fabrication Fiches techniques des	Les positions, les réglages respectent les prescriptions et les règles d'ergonomie.
C3.52	Encoller et/ou insérer les pièces et les composants	produits (colles, matériaux)	L'encollage est conforme aux prescriptions.
C3.53	Cadrer, presser et solidariser les pièces et les composants	Fiches de données de sécurité Procédures d'utilisation Moules	La méthodologie est respectée.
C3.54	Contrôler les caractéristiques mécaniques dimensionnelles, géométriques et esthétiques	Outillages manuels Poste de travail équipé : • machines et matériels de cadrage, d'encollage, de pressage • matériels électroportatifs • matériel de contrôle • gabarit Instructions permanentes de sécurité (IPS)	L'ouvrage est conforme aux spécifications de fabrication.
C3.55	Effectuer si nécessaire les actions correctives		Les corrections apportées sont pertinentes.
C3.56	Desserrer et extraire l'ouvrage		L'ouvrage est déposé sans dommage.
C3.57	Remettre le poste de travail dans son état initial		Le poste de travail est opérationnel.
	Le temps	s imparti et les règles de sécurite	é sont respectés.

ence terminale :	C3.6 Conduire les opération	ons de montage et de finition
Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
Sélectionner les pièces ou composants à monter, à finir	Données orales Définition du produit :	Les pièces sélectionnées permettent le montage.
Cadrer, monter et solidariser les sous-ensembles	• plan d'ensemble et de fabrication	La méthodologie est respectée.
Préparer les surfaces à traiter (ponçage, égrainage)	• contrats de phase • procédures d'utilisation	Les surfaces sont préparées selon le niveau d qualité demandé.
Mettre en œuvre les produits et les matériels d'application	complémentaires (machines, outillages, composants)	L'application des produits est conforme aux spécifications.
Contrôler en cours, en fin de montage et de finition : les caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles, géométriques, esthétiques	Fiches techniques des produits Fiches de données de sécurité Pièces et accessoires,	Les organes de liaison et les équipements son correctement installés. Les contrôles effectués permettent de valider les caractéristiques et le bon fonctionnement l'ouvrage.
Remettre le poste de travail dans son état initial	Matériaux connexes Matériels de contrôle	Le poste de travail est opérationnel.
Conditionner et stocker les ouvrages finis	Moyens et matériels de protection des ouvrages Locaux et matériels d'application Aires de stockage Moyens et produits de nettoyage	Le conditionnement protège efficacement l'ouvrage. Le stockage est rationnel.
	Équipements de protection individuelle (EPI) et collectifs	
	Etre capable de Sélectionner les pièces ou composants à monter, à finir Cadrer, monter et solidariser les sousensembles Préparer les surfaces à traiter (ponçage, égrainage) Mettre en œuvre les produits et les matériels d'application Contrôler en cours, en fin de montage et de finition : les caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles, géométriques, esthétiques Remettre le poste de travail dans son état initial Conditionner et stocker les	Étre capable de Ressources Sélectionner les pièces ou composants à monter, à finir Données orales Cadrer, monter et solidariser les sousensembles Définition du produit : Préparer les surfaces à traiter (ponçage, égrainage) • plan d'ensemble et de fabrication Mettre en œuvre les produits et les matériels d'application • procédures d'utilisation Contrôler en cours, en fin de montage et de finition : les caractéristiques fonctionnelles, dimensionnelles, géométriques, esthétiques • procédures d'utilisation Remettre le poste de travail dans son état initial Fiches techniques des produits Conditionner et stocker les ouvrages finis Matériaux connexes Moyens et matériels de protection des ouvrages Moyens et matériels de protection des ouvrages Locaux et matériels d'application Aires de stockage Moyens et produits de nettoyage Équipements de protection individuelle (EPI) et

Compétence terminale :		C4.1 Organiser et mettre	en sécurité la zone d'intervention
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
En début	ou en cours de chantier		
C4.11	Préparer les matériels, machines électroportatives et outillages adaptés au chantier		Les matériels et les machines préparés correspondent aux besoins.
C4.12	Préparer les accessoires de mise en œuvre	Matériels de chantier	L'ensemble est préparé sans erreur.
C4.13	Vérifier les dispositifs de protection collective du chantier et proposer si nécessaire des modifications	• panneaux de protection Équipements de protection individuelle (EPI) et collectifs Échelles d'accès, échafaudage et garde-corps	L'organisation du poste et de son environnement est conforme aux données et aux règles d'ergonomie. Le PPSPS est respecté.
C4.14	Protéger l'environnement immédiat de pose et de dépose : • locaux habités ou non • installations et matériels		Les locaux et les biens sont correctement protégés.
C4.15	Installer les moyens d'accès et échafaudages de travail adaptés		L'installation des moyens d'accès et des échafaudages est conforme et adaptée à la situation du chantier.
C4.16	S'équiper des protections individuelles adaptées à la situation du chantier		Les équipements de protection individuels son correctement utilisés.
En fin de	chantier	Procédures d'installation et d'utilisation	
C4.17	Désinstaller le poste de travail	Procédures de démontage	Les matériels sont désinstallés conformément aux procédures et consignes de sécurité.
C4.18	Contrôler et ranger les matériels, machines et outillages		Les matériels, machines et outillages sont contrôlés, rangés pour une nouvelle utilisation.

Compétence terminale :		C4.2 Contrôler la conforn	nité des supports et des ouvrages
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
	Contrôler et réceptionner les ouvrages et les produits :		Les caractéristiques des ouvrages et des produits sont conformes.
C4.21	 leurs caractéristiques géométriques et dimensionnelles 		La procédure de réception est fiable.
	• l'aspect, la finition, l'absence de dégradations	d'implentation)	
C4.22	Vérifier les référentiels et les réservations existants : • niveau de sol brut, sol fini • aplomb des murs • géométrie des baies et trémies • axes et alignement		Les référentiels existants et les réservations sont correctement identifiés et vérifiés.
C4.23	Identifier les contraintes de mise en œuvre : obstacles, réseaux, travaux, en cours		Les différentes contraintes sont identifiées e prises en compte.

Compétence terminale :		C4.3 Implanter, distribut	er les ouvrages	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation	
C4.31	Tracer l'implantation des ouvrages : • axes, alignements, épaisseurs • niveau, aplomb, surfaces de référence • répartition, calepinage	Plans (d'architecte, d'implantation) Référentiels Documents de pose Matériels de traçage et répartition Ouvrages, produits	Les tracés sont effectués avec méthode et sont justes.	
C4.32	Distribuer , stocker les ouvrages, les produits et les matériaux sur la zone d'intervention	Moyens de manutention Bon de livraison, listing, planning Aire de stockage protégée	La distribution est juste. Les quantités sont exactes. Les risques de déformation ou de dégradation sont pris en compte lors du stockage provisoire.	
	Le temp	os imparti et les règles de sécur	ité sont respectés.	

Compétence terminale :		C4.4 Préparer, adapter, a	ajuster les ouvrages
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C4.41	Préparer et/ou assembler les ouvrages et les quincailleries		Les ouvrages sont correctement préparés et assemblés.
C4.42	Présenter de façon provisoire les ouvrages de menuiserie, d'agencement	Consignes orales	Le positionnement de l'ouvrage est conforme aux plans et/ou aux instructions.
C4.43	Régler les ouvrages : • niveau et aplomb • alignements, jeux, épaisseurs • mobilités et fonctionnement	Plans (d'architecte, d'implantation) Documents de pose et de montage Matériels de contrôle et de mesurage	Les réglages respectent les conditions fonctionnelles de l'ouvrage.
C4.44	Maintenir en position temporaire les différents éléments ou composants	Matériels de pose Matériels de réglage et de maintien provisoire	Le maintien en position est conforme aux contraintes et aux spécifications.
C4.45	Positionner les fixations		Le positionnement des fixations est effectué sans erreur.
C4.46	Adapter, ajuster, traîner les ouvrages aux supports		L'ajustage est correct.

Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.

Compétence terminale :		C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C4.51	Régler définitivement les ouvrages :		Les réglages respectent les conditions fonctionnelles de l'ouvrage.
	• niveau et aplomb		
	 alignements, jeux, épaisseurs 		
	• mobilités et fonctionnement	Produits de fixation, de	
C4.52	Mettre en œuvre les fixations sur les supports : • scellement hydraulique • scellement chimique • fixation mécanique	scellement, d'étanchéité Modes d'emploi des produits Consignes de mise en œuvre Matériels de contrôle et de mesurage Matériels de pose	Les fixations sont correctement posées.
C4.53	Mettre en œuvre les produits d'étanchéité		Les produits d'étanchéité sont convenablemen appliqués.
C4.54	Solidariser les ouvrages aux supports		Les fixations respectent les contraintes imposées.
C4.55	Vérifier les mobilités et le bon fonctionnement des ouvrages		Le bon fonctionnement de l'ouvrage est assure

Compétence terminale :		C4.6 Installer les équipe	C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation	
C4.61	Préparer les équipements et les accessoires		Les équipements sont correctement préparés	
C4.62	Positionner et régler les équipements et les accessoires	- Consignes orales Plans (d'architecte, d'implantation) Documents de pose et de montage Matériels de pose Matériels de réglage, de contrôle et de mesurage	Les cotes de pose sont respectées.	
C4.63	Fixer ou installer les garnitures, les équipements, les accessoires, les éléments de décoration		La pose respecte les critères esthétiques, fonctionnels et mécaniques.	

Compétence terminale :		C4.7 Assurer les opératio	surer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation	
C4.71	Identifier les opérations de finition à mettre en œuvre (raccords : parquet, carrelage, faïence, plâtre, produits de finition)	Consignes orales	Toutes les opérations sont recensées.	
C4.72	Protéger les ouvrages et les zones d'intervention	Matériels de protection Moyens d'application	La protection des ouvrages et de la zone d'intervention est efficace et adaptée.	
C4.73	Préparer les supports à retoucher, à finir, à raccorder	Matériels et produits de finition et de nettoyage Modes d'emploi des produits	La préparation des supports permet l'application des produits.	

Le temps imparti et les règles de sécurité sont respectés.

Consignes de mise en œuvre

C4.74

C4.75

Réaliser les opérations de

Nettoyer les ouvrages et les

zones de l'intervention

finition

Les opérations de finition sont bien exécutées.

Le nettoyage est correctement effectué.

L'esthétique est respectée.

ence terminale :	C4.8 Gérer la dépose des	ouvrages et l'environnement du chantier
Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
Identifier et préparer les opérations de dépose	Consignes orales Plans (d'architecte,	Toutes les opérations sont recensées.
Déposer les ouvrages existants en respectant les locaux, les biens l'environnement et les matériaux de réemploi	d'implantation) Moyens d'étiquetage Matériel de manutention Planning des travaux	La désinstallation est parfaitement maîtrisée.
Trier et stocker les déchets de chantier selon différents types : • produits revalorisés • produits détruits • produits réemployés	Matériels nécessaires à la désinstallation Lieux de tri, de stockage et d'enlèvement des produits déposés Réglementation en vigueur Consignes de tri	Le tri sélectif des déchets est effectué suivant la réglementation en vigueur Les ouvrages à revaloriser et à réemployer son stockés suivant les consignes.
Évacuer les déchets selon les conditions du chantier	Moyens de protection individuelle et collective Moyen de transport agréé	L'évacuation est effectuée avec les moyens adaptés.
	Être capable de Identifier et préparer les opérations de dépose Déposer les ouvrages existants en respectant les locaux, les biens l'environnement et les matériaux de réemploi Trier et stocker les déchets de chantier selon différents types: • produits revalorisés • produits détruits • produits réemployés Évacuer les déchets selon les	Être capable de Ressources Identifier et préparer les opérations de dépose Consignes orales Plans (d'architecte, d'implantation) Déposer les ouvrages existants en respectant les locaux, les biens l'environnement et les matériaux de réemploi Moyens d'étiquetage Trier et stocker les déchets de chantier selon différents types : produits revalorisés produits détruits produits réemployés Matériel de manutention Planning des travaux Matériels nécessaires à la désinstallation Lieux de tri, de stockage et d'enlèvement des produits déposés Réglementation en vigueur Consignes de tri Évacuer les déchets selon les conditions du chantier Moyens de protection individuelle et collective

Compét	ence terminale :	C5.1 Assurer la maintena	nce périodique des ouvrages
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C5.11	Effectuer un diagnostic		Le diagnostic est pertinent. La panne est identifiée.
C5.12	Localiser les organes à entretenir et/ou à réparer des ouvrages	Contrat de maintenance Documents fournisseur Notices d'entretien	Les organes à entretenir sont repérés et correspondent au contrat de maintenance. La localisation des organes se fait en toute sécurité.
C5.13	Protéger les existants	Dossier de maintenance Outillage	La protection des ouvrages et de la zone d'intervention est efficace et adaptée.
C5.14	Effectuer les opérations de maintenance et/ou de réparation : • démontage et montage • remplacement d'organes simples (ferme-porte, poignée, barillet) • remplacement d'éléments défectueux (bois, verre) • graissage • réglage des jeux fonctionnels	Consignes orales Fournitures de remplacement Lubrifiants Outils de contrôle et de réglage Procédure de mise en sécurité de l'ouvrage Matériels de protection	Les habillages et les accessoires sont démonté sans détérioration et leurs emplacements sont repérés. Le remplacement des éléments défectueux est adapté. Les points de graissage sont identifiés et la lubrification est correctement effectuée. Après remontage, essais effectués, l'ouvrage retrouve sa fonctionnalité et sa configuration d'origine.
	Le temp	s imparti et les règles de sécurit	é sont respectés.

Compét	ence terminale :		matériels, les équipements et les de premier niveau – NF X 60-010)
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C5.21	Mettre en sécurité la zone d'intervention (machine)		La zone de l'intervention est protégée et sécurisée (isolation de la machine, coupure des énergies).
C5.22	Vérifier l'état de fonctionnement des matériels, des équipements, des outillages	Procédure de mise en sécurité des équipements Matériels de protection et de condamnation	La vérification est méthodique. L'état des équipements et des matériels est correctement évalué.
	Contrôler l'état de coupe et le rangement des outillages	Consignes orales Documents de suivi Contrat de maintenance Procédures de maintenance	Les outils garantissent une coupe parfaite de la matière. Le stockage rend les outils accessibles et assure une longévité optimale.
C5.24	Localiser et identifier une panne et/ou un dysfonctionnement	Notices techniques Dossier machine Parc machines Matériel de maintenance	L'identification de la panne est exacte.
C5.25	Évaluer et proposer des solutions de remise en état	Stock outillage Outillage de maintenance et	Les solutions proposées de remise en état sont adaptées au dysfonctionnement
C5.26	Affûter les outillages manuels	de contrôle Lubrifiants Matériel et instructions	L'affûtage des outillages manuels permet une coupe parfaite de la matière.
C5.27	Remplacer, régler les outillages de machines d'atelier et d'équipements portatifs	d'affûtage Consommable, plaquettes	Le remplacement et le réglage des outillages assurent une bonne utilisation des machines et des équipements.
C5.28	Nettoyer et assurer l'entretien quotidien	7	L'entretien est correctement assurée et rend les équipements opérationnels.
	Le temp	s imparti et les règles de sécurit	é sont respectés.

Compét	ence terminale :	C6.1 Animer une équipe	
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C6.11	Proposer et expliquer un lancement de travail et/ou de pose		L'explication et la démarche méthodique sont adaptées à la situation et à l'ampleur de l'activité.
C6.12	Exposer et argumenter des solutions de modifications	onnées de fabrication ou de	Les consignes sont claires et précises.
C6.13	Vérifier la bonne compréhension des consignes		Le résultat est conforme aux attentes.

Compét	ence terminale :	C6.2 Animer les actions d	qualité et sécurité
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation
C6.21	Préparer une action		L'action contribue à l'amélioration de la
C6.22	Animer un groupe de travail pour l'amélioration de la qualité	Objectifs définis et participants identifiés Les outils de la qualité	qualité. Toutes les idées sont étudiées. Les temps de parole sont coordonnés. Les interlocuteurs sont écoutés et valorisés.
C6.23	Informer sur la sécurité pour l'utilisation des machines et des matériels à l'atelier et sur chantier	définis Notices de matériels	Les informations sont transmises avec pertinence.
C6.24	Évaluer les résultats		Les actions permettent d'améliorer l'efficacité de l'entreprise.

Compét	ence terminale :	C6.3 Rendre compte d'une activité		
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation	
C6.31	Exposer et expliciter la mise en service et le fonctionnement d'appareils et de matériels	Notice de matériels Fiche de suivi de fabrication	Le compte-rendu est clair, précis. Les informations, les observations écrites et orales sont fiables et exploitables.	
C6.32	Exposer et expliciter l'ensemble des informations et des décisions relatives à la gestion du suivi de l'ajustement, de la fabrication et de la pose	ou de chantier Fiches de relevé de temps moyens Fiches d'activités journalières		

Compét	ence terminale :	C6.4 Communiquer avec les différents partenaires		
	Être capable de	Ressources	Critères d'évaluation	
C6.41	Savoir prendre contact avec un client, un fournisseur ou une autorité hiérarchique	Compte-rendu	La prise de contact est correcte.	
C6.42	Identifier les services destinataires	Moyens de communication : • écrit (courrier papier,	Les informations sont transmises aux bons destinataires.	
	Sélectionner et rédiger l'information	télécopie, courriel) • oral (téléphone)	Les informations sont fiables, pertinentes et exploitables.	
	Diffuser l'information.			
	S'assurer de la réception de l'information			

Référentiel de certification : savoirs technologiques associés

S1 – l'entreprise et son environnement

- 1.1 Les intervenants
- 1.2 Le déroulement d'une opération de construction
- 1.3 Les systèmes économiques

S2 - la communication technique

- 2.1 Les systèmes de représentation
- 2.2 Les documents techniques
- 2.3 Les outils de communication

S3 – le confort de l'habitat

- 3.1 L'isolation thermique
- 3.2 L'isolation phonique et la correction acoustique
- 3.3 L'étanchéité à l'eau
- 3.4 L'étanchéité à l'air
- 3.5 L'ambiance visuelle
- 3.6 L'aération et la ventilation des logements
- 3.7 La protection incendie
- 3.8 L'accessibilité et la sécurité des personnes
- 3.9 L'ergonomie en agencement et en ameublement

S4 - la mécanique et la résistance des matériaux

- 4.1 Le système constructif de l'ouvrage
- 4.2 La statique
- 4.3 La résistance des matériaux
- 4.4 Les liaisons et la stabilité de l'ouvrage
- 4.5 La vérification et le dimensionnement

S5 - les ouvrages

- 5.1 Les généralités
- 5.2 L'étude des ouvrages

S6 – les matériaux, les produits et les composants

- 6.1 Les matériaux
- 6.2 Les matériaux connexes
- 6.3 Les produits
- 6.4 Les composants

S7 – les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier

- 7.1 Les moyens et les techniques de fabrication
- 7.2 Les outillages de coupe
- 7.3 La cinématique de la coupe
- 7.4 Les moyens et les techniques d'assemblage et de montage
- 7.5 Les moyens et les techniques de mise en forme et de placage
- 7.6 Les moyens et les techniques de finition et de traitement
- 7.7 Les moyens et les techniques de contrôle
- 7.8 Les moyens et les techniques de manutention, de conditionnement, stockage et chargement
- 7.9 Les moyens et les techniques de mise en œuvre sur chantier

S8 – la santé et la sécurité au travail

- 8.1 Les principes généraux, prévention, connaissances des risques
- 8.2 La conduite à tenir en cas d'accident
- 8.3 Les manutentions manuelles et mécaniques, l'organisation du poste de travail
- 8.4 La protection du poste de travail et de l'environnement
- 8.5 Les risques spécifiques

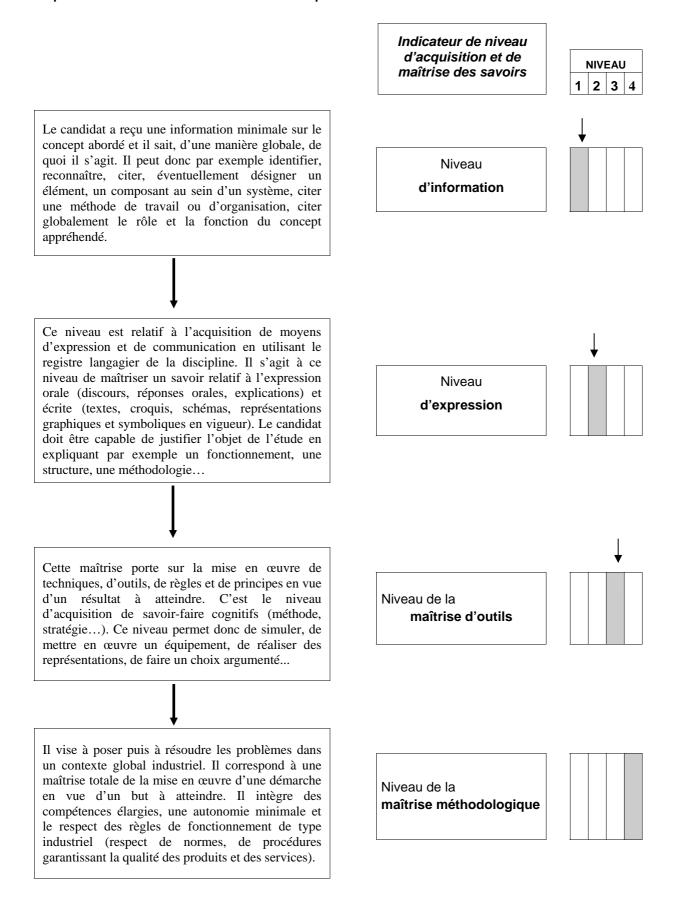
S9 – l'organisation et la gestion de fabrication et de chantier

- 9.1 L'organisation du processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier
- 9.2 La gestion des temps et des délais
- 9.3 La gestion des coûts
- 9.4 La gestion de la qualité
- 9.5 La gestion de la maintenance
- 9.6 La gestion de la sécurité

Mise en relation des compétences et des savoirs technologiques associés

	Compétences		Savoirs technologiques associés										
			S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9			
	1 – Décoder et analyser les données de définition	х	х	х	Х	х	х	Х	Х	Х			
C1	2 – Décoder et analyser les données opératoires	Х	Х	Х	х	Х	Х	Х	Х	х			
C1	3 – Décoder et analyser les données de gestion	х	х	х	х	х	х	х		Х			
	4 – Relever et réceptionner une situation de chantier	Χ	Х	Х		Χ	Х	Х	Х	х			
	1 – Choisir et adapter des solutions techniques		Х	Х	Х	Х	Х	Х		х			
	2 – Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage		х	х	х	х	х	х		х			
C2	3 – Établir les quantitatifs de matériaux et de composants		х	Х	х	х	х	х		х			
	4 – Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose		х	х	х	х	х	х	х	х			
	5 – Établir les documents de suivi de réalisation		х	Х	x	х	х	Х	Х	х			
	1 – Organiser et mettre en sécurité les postes de travail	х					х	Х	Х	Х			
	2 – Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires		х	Х		х	х	х	х	х			
	3 – Installer et régler les outillages		х				х	х	х	х			
C3	4 – Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, PN, CN		х				х	х	х	х			
	5 – Conduire les opérations de mise en forme et de placage						х	x	х	х			
	6 – Conduire les opérations de montage et de finition						Х	Х	Х	х			
	1 – Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention	х						х	х	х			
	2 – Contrôler la conformité des supports et des ouvrages	х	х	х	х	х	х	х	х	х			
	3 – Implanter, distribuer les ouvrages	х	х	х		х	х	х	х	х			
	4 - Préparer, adapter, ajuster les ouvrages	х	х	х		х	х	x	х	х			
C4	5 – Conduire les opérations de pose sur chantier	х	х	х	х	х	х	x	х	х			
	6 – Installer les équipements techniques, les accessoires	х	х	х	х	х	х	Х	х	х			
	7 – Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage	х		х		х	х	Х	х	х			
	 8 – Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier 	х	х	х		х	х	х	х	х			
	1 – Assurer la maintenance périodique des ouvrages	Х	Х			Х	Х	Х	Х	х			
C5	2 – Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages	х	х					x	x	х			
	1 – Animer une équipe	Х	Х										
C6	2 – Animer les actions qualité et sécurité	х	х						Х	х			
CO	3 – Communiquer avec les différents partenaires	Х	Х										
	4 – Rendre compte d'une activité	Х	Х										

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



S	Connaissances			Niveaux				
S1	L'entreprise et son environnement	1	2	3	4			
S1.1	Les intervenants							
	1.11 – Les différents partenaires de l'acte de construire							
	Maître d'ouvrage							
	Géomètre expert							
	Maître d'œuvre							
	Coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé)							
	Bureaux d'études techniques							
	Économistes de la construction							
	Organismes spécialisés :							
	 CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) 							
	 – CTBA (Centre technique du bois et de l'ameublement) 							
	 Organismes de normalisation 							
	– Organismes de contrôle							
	 Organismes de qualification 							
	 Organismes de prévention 							
	Concessionnaires de réseaux							
	Services techniques municipaux							
	Différents corps d'état							
	1.12 – Les entreprises							
	Qualification, classification et certification des entreprises							
	Structures des entreprises							
	Personnel des entreprises							
	Syndicats professionnels							
	Syndicats salariés							
	Conventions collectives							
S1.2	Le déroulement d'une opération de construction							
	1.21 – La procédure administrative							
	Enquête d'utilité publique							
	Programmation d'un projet de construction							
	Haute qualité environnementale							
	Autorisation de construire							
	Publicité des marchés :							
	adjudication							
	– appel d'offre							
	 marché négocié 							
	Dossier contractuel:							
	acte d'engagement							
	– lettre de soumission							
	 CCAP (cahier des charges administratives particulières) 							
	 CCTP (cahier des clauses techniques particulières) 							
	 documents graphiques 							
	– ordre de service							

S	Connaissances		Nive			
S1	L'entreprise et son environnement (suite)	1	2	3	4	
S1.2	Le déroulement d'une opération de construction (suite)					
	1.22 – Les garanties et les responsabilités					
	Responsabilité de l'ouvrage jusqu'à la réception					
	Garantie de parfait achèvement de travaux					
	Garantie décennale					
	Responsabilité en garantie civile					
	Levée des réserves					
	Réception des travaux, livraison par le maître d'ouvrage					
	Service après-vente (SAV)					
S1.3	Les systèmes économiques					
	1.31 – Les systèmes économiques					
	Notion de marchés, concurrence					
	Notion de clients :					
	– clients particuliers					
	 collectivités publiques 					
	– sociétés					
	Sous-traitance et cotraitance :					
	– définition					
	- obligations					
	Notion de fournisseurs					
S2	La communication technique	1	2	3	4	
S2.1	Les systèmes de représentation					
	2.11 – Les différents types de représentation					
	Croquis					
	Schéma					
	Esquisse					
	Dossier d'architecte					
	Dessin d'ensemble					
	Dessin de définition					
	Perspective					
	Perspective éclatée					
	2.12 – La représentation des ouvrages					
	Règles et conventions des représentations selon les règles en vigueur					
	Règles et normes relatives aux différents types d'ouvrages					
	Dispositions constructives relatives aux liaisons démontables, permanentes					
	Représentation des matériaux et des produits utilisés en menuiserie et en					
	agencement					
	Définition des grandeurs :					
	– linéaires					
	– angulaires					
	– angulaires					

– géométriques (forme, jeu, position...)

- surfaciques et volumiques

S	Connaissances			Niveaux				
S2	La communication technique (suite)				4			
S2.1	Les systèmes de représentation (suite)		ľ	,				
	2.13 – Les outils de représentation							
	Outils informatisés :							
	 utilisation de logiciels professionnels de tracé, d'optimisation, de DAO (modifications et adaptation du produit) 							
	 consultation de banques de données et de bibliothèques professionnelles 							
	Outils manuels:							
	 tracé manuel d'épures et mises au plan 							
	 tracé à main levée, croquis 							
S2.2	Les documents techniques							
	2.21 – Le dossier d'étude							
	Documents de recherche :							
	– croquis							
	– schémas							
	 tracés d'atelier : épure, plan sur règle, mise au plan 							
	Documents d'exploitation :							
	– perspectives éclatées							
	devis descriptif							
	– cahiers des charges							
	– dessins d'ensemble							
	– nomenclature							
	– plan de définition							
	2.22 – Le dossier des méthodes							
	Plans:							
	 dessins de fabrication 							
	Étude de fabrication :							
	– feuille de débit							
	– feuille sortie matière							
	 analyse de fabrication 							
	– analyse de phase							
	– gammes							
	• d'usinage							
	• de montage							
	• de finition							
	 processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier 							
	 mode opératoire de fabrication et de mise en œuvre sur chantier 							
	– planning de phase							
	– contrat de phase							
	 dessins de définition de montages d'usinage 							
	– fiches suiveuses							

S	Connaissances			Niveaux				
S2	La communication technique (suite)	1	2	3	4			
S2.2	Les documents techniques (suite)							
	2.23 – La cotation de fabrication							
	Surface référentielle de cotation							
	Intervalle de tolérance Cotes directes ou calculées							
	Cotes machines							
	Cotes outils							
	Cotes réglage							
	Cotes appareillages							
	2.24 – Les documents normés DTU							
	Normes							
	Classification							
	Labels							
G				<u> </u>				
S2.3	Les outils de communication							
	2.31 – Les langages de description structurée							
	Représentation fonctionnelle d'un système							
	Algorithme et algorigramme Organigrammes							
	Histogrammes, graphiques, abaques							
	Graphes PERT, GANTT							
	2.32 – Les langages de programmation							
	Programmation paramétrée							
	Programmation conversationnelle							
	2.33 – La communication orale				_			
	Moyens verbaux et non verbaux (gestuels)							
				11				
S3	Le confort de l'habitat	1	2	3	4			
G 2 1								
S3.1	L'isolation thermique							
	3.11 – Les grandeurs et les lois liées aux échanges thermiques							
	Mode de propagation de la chaleur							
	Notion de conductivité thermique							
	Notion de résistance thermique							
	Notion de déperdition de chaleur							
	Notion de ponts thermiques							
	3.12 – Les échanges de chaleur (chauffage ou climatisation)							
	Détermination de la résistance thermique d'une paroi							
	Transfert de chaleur à l'intérieur d'une paroi							
	Choix et/ou justification de la nature et de position de l'isolant							
	3.13 – La réglementation thermique dans le bâtiment							
	Normes applicables et méthodes de calcul							
				لــــا				

s	Connaissances		Niv	eau	ıx
S3	Le confort de l'habitat (suite)	1	2	2 3	3 4
S3.1	L'isolation thermique (suite)				
	3.14 – Les dispositions constructives d'isolation				
	Solutions techniques				
	Choix de matériaux et produits				
	Mise en œuvre des matériaux et produits				
S3.2	L'isolation phonique et la correction acoustique				
	3.21 – Les grandeurs et les principes liés aux échanges phoniques				
	Mode de propagation des bruits				
	Notion de résistance phonique				
	Phénomènes liés aux bruits aériens, d'impact, d'équipements				
	Choix et/ou justification de la nature et de la position de l'isolant				
	3.22 – Les grandeurs et les principes liés à la propagation des sons				
	Notion de fréquences				
	Phénomènes relatifs à la propagation des sons				
	Principes de correction acoustique				
	3.23 – La réglementation phonique dans le bâtiment				
	Normes applicables et méthodes de calcul				
	3.24 – Les dispositions constructives d'isolation et de correction				
	Solutions techniques				
	Choix de matériaux et produits				
	Mise en œuvre des matériaux et produits				

S3.3	L'étanchéité à l'eau		
	3.31 – Les remontées capillaires		
	Phénomène physique		
	Solutions techniques de remédiation :		
	 produits barrière d'étanchéité 		
	– mise en œuvre		
	Réglementation en vigueur		
	3.32 – Les infiltrations		
	Désordre d'infiltration		
	Solutions techniques de remédiation :		
	 produits barrière d'étanchéité 		
	– mise en œuvre		
	Réglementation en vigueur		
	3.33 – La condensation		
	Phénomènes physiques :		
	– humidité relative de l'air		
	– point de rosée		
	Solutions techniques de remédiation :		
	 produits et matériaux d'étanchéité 		
	– mise en œuvre		
	Réglementation en vigueur		

S	Connaissances	1	live	aux	(
S3	Le confort de l'habitat (suite)	1	2	3	4
S3.4	L'étanchéité à l'air				
	3.41 – L'étanchéité à l'air				
	Phénomènes physiques				
	Solutions techniques de remédiation :				
	 produits et barrière d'étanchéité 				
	– mise en œuvre				
	Réglementation en vigueur				
S3.5	L'ambiance visuelle				
	3.51 – Les généralités sur l'éclairement				
	Lumière : propriétés, couleurs				
	Réglementation en matière d'éclairement :				
	– valeurs des éclairages recommandés dans les différents locaux, unités				
	Comportement des matériaux : transparent, translucide, opaque				
	Notion d'éclairage : – éclairement naturel				
	– ecrament naturer – ensoleillement				
	– ensolement – éclairage artificiel				
	Types de sources lumineuses et leur emplacement				
S3.6	L'aération et la ventilation des logements				
	3.61 – L'aération et la ventilation des locaux d'habitation				_
	Ventilation naturelle				
	Ventilation mécanique contrôlée				
	Réglementation en vigueur				
	3.62 – La ventilation des parois, verticales, horizontales et obliques				
	Solutions techniques:				
	 parois chaudes, parois froides 				
	– mise en œuvre				
	Choix et positionnement des matériaux pour la circulation de l'air				
	Déclamantation en vienem				
	Réglementation en vigueur				
S3.7	La protection incendie				
	3.71 – Le comportement au feu des matériaux et produits				
	Principes		_		
	Réaction au feu				
	Résistance au feu				
	Mise en œuvre				
	Choix et positionnement des matériaux				
	Classement des matériaux				
	Réglementation en vigueur				

s	Connaissances	١	live	aux	(
S3	Le confort de l'habitat (suite)	1	2	3	4
S3.8	L'accessibilité et la sécurité des personnes				
	3.81 – Les accès, les dégagements et la sécurité				
	Identification des locaux en fonction de leur usage				
	Détermination des accès en fonction des locaux :				
	– pompiers				
	– rampes d'accès				
	– flux de personnes				
	Réglementation en vigueur				
	Réglementation électrique pour les pièces d'eau				
S3.9	L'ergonomie en agencement et en ameublement				
	3.91 – L'ergonomie				
	Confort mobilier				
	Volumes de rangement				
	Composants modulaires				
	Configuration et choix des agencements				
	Réglementation en vigueur				

S4	La mécanique et la résistance des matériaux	1	2	3	4
S4.1	Le système constructif de l'ouvrage				
	4.11 – Les spécifications du système				
	Éléments constitutifs				
	Spécifications dimensionnelles				
	Spécifications géométriques				
	4.12 – Les charges				
	Charges ponctuelles				
	Charges uniformément réparties				
	Charges permanentes				
	Charges d'exploitation				
	4.13 – La déformation des ouvrages				
	Mise en évidence virtuelle (simulation informatique)				
	Mise en évidence expérimentale (maquette)				
	4.14 – La modélisation du système				
	Isolement d'un sous-système				
	Bilan des actions extérieures				
	Fonctionnement mécanique du système				
	Modélisation				

S	Connaissances		Niveau				
S3	Le confort de l'habitat (suite)	1	2	3	4		
S4.2	La statique			ı			
	4.21 – Les forces						
	Représentation vectorielle d'une force						
	Composantes d'une force						
	Résultante d'un système de forces						
	Systèmes à forces parallèles						
	Équilibre statique. Principe fondamental de la statique :						
	– équilibre d'un point						
	 moment d'une force 						
	– notion de couple						
	4.22 – Les systèmes soumis à l'action de deux forces						
	Forces opposées						
	Principe des actions mutuelles						
	4.23 – Les systèmes soumis à l'action de trois forces				Г		
	Forces concourantes						
	Notion d'échelle (intensité, dimension)						
	4.24 – Les efforts dans les éléments d'un système triangulé				Г		
	Résolution graphique						
	Résolution analytique						
	Résolution informatique						
S4.3	La résistance des matériaux		1				
	4.31 – Les sollicitations internes				Г		
	Effort normal (diagramme des efforts normaux)						
	Effort tranchant (diagramme des efforts tranchants)						
	Moment de flexion (diagramme du moment fléchissant)						
	4.32 – Les caractéristiques des éléments (poutres, poteaux)				Г		
	Portée, section						
	Moment quadratique						
	Module de flexion						
	Centre de gravité						
	Élancement						
	Rayon de giration						
	Longueur de flambement						
	4.33 – Les caractéristiques des matériaux				Г		
	(voir S6 – Les matériaux)						
	4.34 – Les contraintes				H		
	Notion de contrainte						
	Contrainte caractéristique d'un matériau						
	Contrainte de traction ou de compression						
	Contrainte de flexion						
	Contrainte de cisaillement						

s	Connaissances	aissances		Niveau		
S4	La mécanique et la résistance des matériaux (suite)	1	2	3	4	
S4.3	La résistance des matériaux (suite)					
	4.35 – Les déformations d'éléments					
	Déformation en flexion					
	Module d'Young					
	Flèche limite					
S4.4	Les liaisons et la stabilité des ouvrages					
	4.41 – Les liaisons externes					
	Ancrages des ouvrages (fixation)					
	Interfaces ouvrages/supports : métal, béton, plâtre					
	Contraintes locales d'arrachement et de cisaillement					
	Dimensionnement des fixations : utilisation de tableaux et d'abaques					
	4.42 – Les liaisons internes					
	Assemblage bois/bois:					
	 contraintes locales de compression et de cisaillement 					
	 détermination des surfaces minimales 					
	Assemblage bois/métal (pointes, boulons, tiges, boîtiers):					
	 contraintes locales de compression et de cisaillement 					
	 détermination du nombre et de la disposition des organes 					
	Utilisation de tableaux et d'abaques					
	4.43 – La stabilité des ouvrages					
	Contreventement (voile travaillant, les barres de triangulation)					
	Contraintes de déformation					
	Solutions techniques de stabilisation					
S4.5	La vérification et le dimensionnement					
	4.51 – L'utilisation d'outils de dimensionnement					
	Logiciel simple de dimensionnement d'éléments isolés :					
	 saisie des données nécessaires 					
	 validation des résultats (sections, écartements, portées) 					
	Utilisation de tableaux et d'abaques					

Remarque:

L'enseignement de la statique ne doit pas avoir un caractère théorique. Il sera dispensé à partir de supports choisis dans la spécialité et fera appel à des mécanismes variés et récents. La démarche expérimentale sera privilégiée.

S	Connaissances		Nive	aux	X
S5	Les ouvrages (voir tableau RAP)	1	2	3	4
S5.1	Les généralités		•		
	5.11 – Les connaissances générales du bâtiment				
	Facteurs influant sur l'architecture (région, histoire, climat)				
	Systèmes de construction (bois, acier, béton)				
	Typologie des bâtiments :				
	– types de bâtiment				
	 habitat individuel, collectif 				
	• lieux de travail et loisirs				
	• établissements et centres culturels, sociaux, scolaires, sportifs, commerciaux				
	– fonctions d'usage				
	– fonctions technologiques				
	terminologie, description :				
	• structure				
	• enveloppe (remplissage des structures)				
	• équipements techniques				
	• différents corps d'état				
	Différents types d'ouvrages de menuiserie et éléments fonctionnels de l'agencement (<i>voir</i> tableau RAP)				
S5.2	L'étude des ouvrages				
	5.21 – Les familles d'ouvrages				
	Identification des principaux ouvrages				
	– menuiseries extérieures, ouvertures :				
	• châssis				
	• portes d'entrée				
	• portes-fenêtres				
	• fenêtres				
	• façades menuisées décoratives				
	– menuiseries extérieures, fermetures :				
	• volets ou persiennes				
	• volets roulants				
	• portes de garages				
	• portails et portillons				
	– menuiseries intérieures :				
	• portes palières				
	• portes intérieures, portes coulissantes				
	• cloisons (distribution)				
	• escaliers				
	• parquets massifs				

S	Connaissances	ı	Nive	aux	X
S5	Les ouvrages (suite) (voir tableau RAP)	1	2	3	4
S5.2	L'étude des ouvrages (suite)				
	5.21 – Les familles d'ouvrages (suite)				
	Identification des principaux ouvrages :				
	agencement				
	• plafonds bois décoratifs				
	• faux plafond sur rail				
	• revêtement de sol, parquets flottants				
	• habillages muraux et divers				
	• rayonnages, linéaires				
	• rangements fonctionnels (cuisine, salle de bain, dressing)				
	comptoirs, présentoirsmobilier meublant				
	• mobilier de collectivité				
	5.22 – L'analyse d'un ouvrage				
	Système de conception et de construction :				
	- fonction globale, principale et technique				
	terminologie, désignationconditions de fonctionnement				
	– normes ergonomiques, esthétiques par rapport à l'environnement				
	– solutions constructives				
	Liaisons:				
	– familles de liaisons				
	– étude et choix des liaisons				
	– caractéristiques techniques :				
	• résistance et contrainte				
	• esthétique				
	• démontabilité				
	- cohérence des liaisons				
	– contraintes et conditions de mise en œuvre : faisabilité				
	Influence des charges et des pressions sur l'ouvrage (poids propre de l'ouvrage, situations)				
	Domaines d'utilisation des matériaux constituant l'ouvrage				
	Compatibilité des matériaux				
	5.23 – Les organes de mobilité et d'immobilisation				
	Organes de mobilité :				
	- rotation				
	- translation				
	Organes d'immobilisation :				
	– systèmes classiques et anti-effraction				
	Choix des organes				

S	Connaissances	ı	live	aux	(
S5	Les ouvrages (suite) (voir tableau RAP)	1	2	3	4
S5.2	L'étude des ouvrages (suite)				
	5.24 – Les technologies auxiliaires				
	Asservissements électriques ou pneumatiques				
	Maintiens mécaniques, hydrauliques et pneumatiques				
	Systèmes d'alarme, de sécurité				
	Systèmes programmables				
	Réseaux d'énergie (châssis de ventilation, châssis de désenfumage, fermeture électrique):				
	– fluides				
	– électriques				

S6	Les matériaux, produits et composants (voir tableau RAP)	1	2	3	4
S6.1	Les matériaux				
	6.11 – Les matériaux bois, matériaux et produits en plaques				
	Nomination des matériaux d'usage courant de la profession				
	Caractéristiques :				
	masse volumique				
	 aspect, couleur, texture, anomalies 				
	– équilibre hygroscopique, rétractabilité…				
	 influence du séchage 				
	Procédés et moyens de séchage du bois				
	Contrôles de l'hygrométrie				
	Processus d'obtention des matériaux en plaques				
	Propriétés physiques, mécaniques				
	Exploitation de fiches techniques et d'abaques liés aux caractéristiques				
	physiques et mécaniques des produits				
	Classification des matériaux				
	Caractéristiques commerciales et/ou normalisées				
	Domaine d'utilisation et mise en œuvre				
	Performances écologiques				
S6.2	Les matériaux connexes				
	6.21 – Les matériaux isolants, métalliques et connexes				
	Processus d'obtention des matériaux				
	Traitement de surface				
	Exploitation de fiches techniques et d'abaques liés aux caractéristiques				
	physiques et mécaniques des produits				
	Classification des matériaux				
	Caractéristiques commerciales et/ou normalisées				Ì
	Domaine d'utilisation et mise en œuvre				Ì
	Performances écologiques				

S	Connaissances	1	live	aux	K
S6	Les matériaux, produits et composants (suite) (voir tableau RAP)	1	2	3	4
S6.3	Les produits				
	6.31 – Les produits de jointement et calfeutrement, produits de fixation et d'assemblage, produits de traitement, de préservation et de finition				
	Classification des différents produits, leur nature				
	Caractéristiques :				
	– masse volumique				
	– variations				
	 fluidité, viscosité des produits de finition 				
	Exploitation de fiches techniques liées aux caractéristiques physiques mécaniques et chimiques des produits				
	Classification des produits				
	Caractéristiques commerciales et/ou normalisées				
	Domaines d'utilisation et mise en œuvre, application				
	Réglementation en vigueur				
S6.4	Les composants				
	6.41 – Les composants : produits manufacturés, quincaillerie, accessoires				
	Classification des différents composants, leur nature				
	Domaines d'utilisation et mise en œuvre, précaution d'emploi				
	Description de leur fonctionnement				
	Exploitation de fiches techniques et catalogues				

S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier	1	2	3	4
S7.1	Les moyens et les techniques de fabrication				
	7.11 – Les procédés				
	Technologie de la coupe :				
	– par enlèvement de matière				
	– par abrasion				
	Procédés :				
	- sciage, corroyage, tenonnage, mortaisage, profilage, perçage, défonçage				

s	Connaissances	ı	x		
S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier (suite)	1	2	3	4
S7.1	Les moyens et les techniques de fabrication (suite)				
	7.12 – Les moyens et les systèmes d'usinage				
	Machines conventionnelles, numérisées				
	 caractéristiques géométriques et dimensionnelles : 				
	• capacité, encombrement				
	• amplitude (déplacements courses)				
	• mise et maintien en position des pièces				
	caractéristiques cinématiques :				
	• nombre d'axes numérisés				
	• gamme et variations de vitesse				
	– limites d'utilisation :				
	 qualité, puissance, maniabilité, précision, capacité d'évacuation des déchets, coût de fonctionnement 				
	 caractéristiques de communication : 				
	• type de relation machine/opérateur : paramétré, conversationnel				
	Machines portatives				
	classification				
	– limites d'utilisation :				
	 qualité, puissance, maniabilité, précision 				
	7.13 – Les langages de programmation				
	Codage et décodage de programme d'application				
	Syntaxe et contraintes d'écriture en relation avec des logiciels dans des :				
	 langages de programmation paramétrée 			_	
	 langages de programmation conversationnelle 				
	Il s'agit de modifier les paramètres d'un programme pré-établi.				
S7.2	Les outillages de coupe				
	7.21 – Les outillages de coupe				
	Typologie:				
	 terminologie et classification des outillages 				
	 domaine d'utilisation et moyens associés 				
	Caractéristiques de la partie active :				
	 éléments de la partie active : dimension, forme, nature de l'arête tranchante, angles caractéristiques 				
	 propriétés physiques et mécaniques : matériau, nuance, dureté 				
	 codification des plaquettes 				
	 limites d'utilisation 				
	 qualité d'état de surface obtenue 				
	Choix des outillages :				
	 critères fonctionnels : nature du matériau de la pièce à usiner, géométrie et qualité de la forme à générer 				
	 critères techniques : paramètres liés aux moyens de production 				
	 critères économiques : productivité, prix, amortissement 				

s <i>S7</i>	Connaissances	Niveaux				
	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier (suite)	1	2	3	4	
S7.3	La cinématique de la coupe					
	7.31 – La cinématique de la coupe					
	Caractéristiques cinématiques :					
	vitesse d'avance					
	– vitesse de coupe					
	 fréquence de rotation 					
	Facteurs influençant la coupe et la durée de vie de l'outil					
	Influence des caractéristiques sur la qualité de l'usinage			_		
	 relation entre les critères d'état de surface et les caractéristiques cinématiques 					
	Choix des caractéristiques cinématiques :					
	- critères fonctionnels : nature du matériau de la pièce à usiner, qualité					
	- critères techniques : nature de l'opération, puissance					
	 critères économiques : temps de coupe, durée de vie de l'outil, fréquence de changement 					
S7.4	Les moyens et les techniques d'assemblage et de montage		ı			
	7.41 – Les moyens et les techniques d'assemblage et de montage					
	Types et caractéristiques des composants d'assemblage et de montage					
	Techniques de mise et de maintien en position des éléments ou des sous-					
	ensembles (pressage, serrage, solidarisation)					
	Techniques de mise en œuvre des produits en plaque (panneaux, placages, stratifiés)					
	Mise en œuvre et réglage des :					
	éléments de solidarisation (vissage, agrafage, clouage, collage)					
	organes de mobilité (rotation, translation)					
	 organes de condamnation et de sécurité 					
	 éléments de décoration 					
	vitrages et miroiteries					
	Caractéristiques opératoires relatives aux domaines :					
	– technique					
	– géométrique					
	– dimensionnel					
	– économique					
	Moyens:					
	– graphiques					
	• épure					
	• dessins de fabrication					
	• gammes de montage					
	– matériels					
	• gabarits					
	• tables de montage, ferrage					
	presses (plane, volumique)système d'encollage					
	• systeme a enconage					

s <i>S7</i>	Connaissances		Niveaux				
	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier (suite)	1	2	3	4		
S7.5	Les moyens et les techniques de mise en forme et de placage						
	7.51 – Les moyens et les techniques de mise en forme des ouvrages et de placage						
	Techniques de mise en forme :						
	– cintrage						
	– moulage						
	 exécution de surfaces galbées 						
	Techniques de mise en œuvre des placages liés aux ouvrages d'agencement						
	Types et caractéristiques des composants de formes et de placages						
	Principe de liaison relatif à la mise en forme (massif/massif, massif/panneau,						
	panneau/placage, massif/placage)						
	Principe de liaison relatif au placage (panneau/placage, massif/placage) Techniques de mise et de maintien en position des éléments ou des sous-						
	ensembles (pressage, serrage, solidarisation)						
	Caractéristiques opératoires relatives aux domaines :						
	– technique						
	– géométrique						
	– dimensionnel						
	– économique						
	Moyens:						
	– graphiques						
	• épure						
	• dessins de fabrication						
	• gammes de montage						
	– matériels						
	• montage d'usinage						
	• gabarits						
	• moules, formes						
	• tables de montage						
	• presses (plane, sous-vide)						
S7.6	Les moyens et les techniques de finition et de traitement						
	7.61 – Les moyens et les techniques de finition et de traitement						
	Caractéristiques des supports, des produits de finition et de traitement						
	Choix des produits en fonction des supports						
	Techniques de préparation des supports :						
	ponçage, rebouchage, fixation						
	Techniques d'égrainage et de lustrage des surfaces :						
	 distinction des caractéristiques des matériels et des abrasifs 						
	Techniques d'application des produits (vernissage, vitrification, traitement) :						
	 brosse, pistolet, cabine de finition 						

s	Connaissances				
S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier (suite)	1	2	3	4
S7.6	Les moyens et les techniques de finition et de traitement (suite)				
	7.62 – La finition périphérique à l'ouvrage d'agencement sur chantier				
	Caractéristiques des supports et des produits de finition				
	Choix des produits en fonction des supports				
	Techniques de préparation des supports :				
	ragréage, rebouchage, ponçage				
	Techniques d'application des produits :				
	 revêtements sols et murs, intérieurs et extérieurs 				
S7.7	Les moyens et les techniques de contrôle				
	7.71 – Les méthodes de mesurage et de contrôle				
	Procédés				
	– contrôle géométrique :				
	• planéité, forme, équerrage, angle				
	contrôle dimensionnel :				
	• longueur, largeur, épaisseur				
	• positionnement				
	– contrôle qualitatif :				
	• aspect de surface (rugosité, couleur)				
	• hygrométrie				
	• classement des bois				
	– contrôle quantitatif :				
	• nombre de pièces				
	Moyens			_	
	contrôle géométrique :				
	• instruments de contrôle géométrique (équerre, laser, rapporteur d'angle)				
	– contrôle dimensionnel :				
	• instruments de contrôle de longueur (mètre, pige, laser, pied à coulisse)				
	– contrôle qualitatif :				
	• visuel, échantillons				
	• hygromètre				
	• normes de classement des bois et outils adaptés				
	– contrôle quantitatif				
	 fiche de suivi, document de fabrication 				

S	Connaissances	1	live	eau	X
S7	Les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier (suite)	1	2	3	4
S7.8	Les moyens et les techniques de manutention, conditionnement, stockage et chargement				
	7.81 – Les moyens et les techniques de manutention, conditionnement, stockage chargement				
	Moyens de conditionnement, de stockage et de manutention (moyens manuels et mécaniques) :				
	 caractéristiques des produits et ouvrages à déplacer (masse, volume, conditions d'équilibre) 				
	 les principes de conditionnement et de stockage 				
	 les documents de gestion de chantier (bordereau de livraison, calendrier d'intervention) 				
	 code de levage et trajectoire 				
		_			Ш
S7.9	Les moyens et les techniques de mise en œuvre sur chantier				
	7.91 – Les techniques d'implantation				
	Références (origine, niveau, symétrie)				
	Établissement d'une référence :				
	méthodes et moyens (niveau, laser)				
	Repères normatifs (IGN, réseaux, DTU)				
	7.92 – Les techniques de mise en œuvre et de maintien en position				
	Techniques de mise en œuvre :				
	 préparation, adaptation, ajustage des ouvrages 				
	Techniques liées à l'installation d'équipements techniques, d'accessoires, d'éléments décoratifs				
	Techniques et méthodes de fixation				
	Moyens de fixations (composants, produits)				
	Moyens de mise en œuvre (outillages)				
	Relation entre les supports et les moyens de fixation (compatibilité,				
	résistance)				
	Choix des liaisons et fixations en fonction des supports, ouvrages de menuiserie et d'agencement				
			_		_
S8	La santé et la sécurité au travail	1	2	3	4
S8.1	Les principes généraux, prévention, connaissance des risques				
	8.11 – Les principes généraux				
	Missions générales des acteurs de la prévention :				
	 acteurs externes : INRS, OPPBTP, CRAM, Inspection et médecine du travail, coordonnateur de sécurité 				
	 acteurs internes (dans l'entreprise) : chef d'entreprise, ses représentants, CHSCT 				
	Plan particulier de la sécurité et dispositions liées au poste de travail (PPSPS) Réglementation :				
	 lois et réglementation en vigueur 				

S	Connaissances				
S8	La santé et la sécurité au travail	1	2	3	4
S8.1	Les principes généraux, prévention, connaissance des risques (suite)				
	8.12 – La prévention et la connaissance des risques				
	Identification des principaux risques liés à son poste de travail et aux activités, co-activités du chantier :				
	risques d'accident				
	 risque d'atteinte à la santé : les principales maladies professionnelles reconnues dans le BTP (amiante, bruit, TMS, allergies, lombalgies, cancer) 				
	Pour chaque nuisance :				
	 repérage des équipements de protection collectifs et individuels adaptés 				
	 prise en compte des consignes et des autorisations en vigueur. 				
	Réglementation hygiène et installations mises à disposition à l'atelier ou sur le chantier (vestiaires, sanitaires, réfectoire, douches)				
	Travail en hauteur :				
	 identification des équipements de protection adaptés aux tâches réalisées en hauteur (échafaudage, garde-corps, nacelles) 				
	Risques électriques :				
	 repérage des risques de contact avec un élément sous tension (coffrets ouverts, isolants défectueux, lignes aériennes, enterrées et encastrées) et situations de voisinage avec la tension 				
	Risques chimiques et poussières :				
	 identification des produits toxiques ou dangereux (décodage des étiquettes) consignes d'utilisation 				
	 – équipements de protection adaptés Élingues et levage : 				
	– choix des élingues et apparaux adaptés au levage				
	 identification des ancrages pour l'équilibre de la charge 				
	 gestes de guidage conventionnels 				
	Machines portatives électriques et pneumatiques, appareils sous pression : – choix de la machine adaptée aux tâches				
	 maintenance de premier niveau (nettoyage et changement de consommables) vérification périodique obligatoire 				
S8.2	La conduite à tenir en cas d'accident				
	8.21 – La conduite à tenir en cas d'accident				
	Programme de formation sauveteur secouriste du travail (SST)				
S8.3	Les manutentions manuelles et mécaniques, l'organisation du poste de travail				
	8.31 – Les manutentions manuelles et mécaniques, l'organisation du poste de travail				
	Programme de formation prévention des risques liés l'activité physique (PRAP) Organisation et optimisation du poste de travail, ergonomie				

S	Connaissances		Niveaux							
S8	La santé et la sécurité au travail (suite)	1	2	3	4					
S8.4	La protection du poste de travail et de l'environnement									
	8.41 – La protection, la signalisation									
	Éléments de protection de son poste de travail									
	Signalisation de sécurité du chantier (poste du casque, circulation, extincteurs)									
	8.42 – L'évacuation des déchets : tri, stocks, évacuation									
	Classification des déchets à détruire, revaloriser									
	Circuits d'élimination des déchets sur le chantier									
	Élimination des fluides									
	8.43 – Les nuisances sonores									
	Horaires de tolérance en fonction du voisinage									
S8.5	Les risques spécifiques	•								
	8.51 – Le risque lié aux poussières de bois									
	Réglementation en vigueur									
	 – décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 fixant entre autres une valeur 									
	limite contraignante pour les poussières de bois									
	Dispositions réglementaires									
	Procédures et consignes de travail									
	Équipements de protection individuels (EPI) et collectifs									
	8.52 – Le risque lié à l'utilisation des colles, vernis et solvants									
	Étiquettes et fiches de données de sécurité des produits (FDSP)									
	Proposition de modes opératoires d'utilisation									
	Équipements de protection individuels (EPI) et collectifs				L					
	8.53 – Le risque lié à l'utilisation des machines-outils conventionnelles fixes et MOCN									
	Types de risques liés à l'utilisation des machines dangereuses (relation cause/effet)									
	Procédures et consignes de sécurité :									
	 décodage des instructions permanentes de sécurité (IPS) 									
	 vérification de la présence des dispositifs de sécurité 									
	– équipements de protection individuelle (masques, lunettes, gants…)									
	 choix des machines adaptées aux tâches à effectuer 									
	 identification du type de risques encourus sur les postes de travail 									
	8.54 – Le risque lié à la dépose des ouvrages existants									
	Reconnaissance et identification des ouvrages existants									
	Identification des réseaux (énergies)									
	Utilisation d'appareils de détection									
	Procédure d'intervention									

s	Connaissances			Niveaux						
S9	L'organisation et la gestion de fabrication et de chantier 1									
S9.1	L'organisation du processus de fabrication et de mise en œuvre sur chantier									
	9.11 – L'organisation du processus									
	Définition des tâches associées aux étapes :									
	– nature de la tâche									
	- choix des procédés									
	Choix des moyens									
	9.12 – La chronologie des étapes									
	Notions de contraintes d'antériorités									
	techniquesorganisationnelles									
	+									
	9.13 – La description des processus Définition et présentation des processus									
	Modes opératoires :									
	– fabrication									
	– mise en œuvre sur chantier									
	Circuit d'usinage (implantation matériels)									
	Contrat de phase									
S9.2	La gestion des temps et des délais									
	9.21 – L'exploitation des temps de fabrication et de chantier									
	Définition des moyens associés aux étapes :									
	– humains									
	– matériels									
	9.22 – Le planning général de chantier									
	Identification du planning général de chantier :									
	- structure									
	 présentation Identification des jalonnements et des délais 									
	Détermination d'une plage d'intervention									
	9.23 – L'ordonnancement prévisionnel									
	Outils de planification									
	Structure et présentation des diagrammes d'ordonnancement et de suivi :									
	 tableau d'antériorités 									
	– PERT									
	- Gantt									
	Méthodologie Relations outre les différents de suments									
	Relations entre les différents documents 9.24 – Le lancement, suivi et ajustement									
	Notion de charges aux différents postes de travail									
	Consignation de l'avancement									
	Compte-rendu des temps passés par activité									
	Évaluation des écarts par rapport aux prévisions									
	Ajustement du planning									

s	Connaissances	Niveau		aux	X
S9	L'organisation et la gestion de fabrication et de chantier (suite)	1	2	3	4
S9.3	La gestion des coûts				
	9.31 – Les coûts de fabrication et de chantier				
	Notion de déboursés secs :				
	 coûts matériaux et composants 				
	coûts de production				
	 salaires et charges 				
	Notion de coûts pour :		_		
	– une tâche				
	– un élément				
	– un ouvrage				
	Notion de ratio				
S9.4	La gestion de la qualité				
	9.41 – La démarche qualité				
	Concept de qualité :				
	définition				
	critères d'appréciation				
	• qualitatif				
	• quantitatif				
	Normes				
	Causes de la non-qualité :				
	– relation de cause à effet				
	 coûts de non-conformité 				
	internes : rebuts, retouches				
	externes : garantie, retours				
	Organisation de la démarche qualité :				
	 outils d'analyse de la qualité utilisés dans le secteur du bâtiment 				
	 outils du suivi de la qualité et d'aide à la décision 				
	Contrôle de la conformité :				
	 contrôle des supports et des ouvrages 				
	 vérification en cours de réalisation 				
	• fabrication				
	• mise en œuvre sur chantier				
	Contrôle des approvisionnements				
	Consignation				
	Interprétation des relevés				
	Remédiation des dysfonctionnements				

S9 L'organisation et la gestion de fabrication et de chantier (suite) S9.4 La gestion de la qualité 9.42 – Le contrôle de conformité Types de contrôle :	!	Niveaux		
9.42 - Le contrôle de conformité Types de contrôle :	1	2	3	4
Types de contrôle :				
- qualitatif • dimensionnel • géométrique • hygrométrique - quantitatif Moyens de contrôle : - matériels et moyens de contrôle - fiches techniques et procédures d'utilisation Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Protocoles de contrôle Fiches de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance Définition Norme Types : - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : - critères de définition d'une intervention périodique				
dimensionnel géométrique hygrométrique quantitatif Moyens de contrôle: — matériels et moyens de contrôle — fiches techniques et procédures d'utilisation Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Protocoles de contrôle Protocoles de contrôle Protocoles de contrôle Protocoles de contrôle Protocoles de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance Définition Norme Types: — préventive — corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: — critères de définition d'une intervention périodique				
• géométrique • hygrométrique - quantitatif Moyens de contrôle : - matériels et moyens de contrôle - fiches techniques et procédures d'utilisation Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Priches de contrôle Fiches de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance 9.51 – La gestion de la maintenance Définition Norme Types : - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : - critères de définition d'une intervention périodique				
• hygrométrique - quantitatif Moyens de contrôle: - matériels et moyens de contrôle - fiches techniques et procédures d'utilisation Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Fiches de contrôle Fiches de contrôle Fiches de la maintenance 9.51 – La gestion de la maintenance Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : - critères de définition d'une intervention périodique				
- quantitatif Moyens de contrôle: - matériels et moyens de contrôle - fiches techniques et procédures d'utilisation Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Fiches de contrôle Fiches de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 - La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 - La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 - La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: - critères de définition d'une intervention périodique				
Moyens de contrôle : - matériels et moyens de contrôle - fiches techniques et procédures d'utilisation Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Protocoles de contrôle Fiches de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance 9.51 – La gestion de la maintenance Définition Norme Types : - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : - critères de définition d'une intervention périodique				
- matériels et moyens de contrôle - fiches techniques et procédures d'utilisation Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Protocoles de contrôle Fiches de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance 9.51 - La gestion de la maintenance Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 - La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 - La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 - La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: - critères de définition d'une intervention périodique				
- fiches techniques et procédures d'utilisation Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Fiches de contrôle Fiches de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance 9.51 - La gestion de la maintenance Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 - La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 - La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 - La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : - critères de définition d'une intervention périodique				
Procédés de contrôle Protocoles de contrôle Fiches de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance 9.51 – La gestion de la maintenance Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: - critères de définition d'une intervention périodique				
Protocoles de contrôle Fiches de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance 9.51 – La gestion de la maintenance Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: - critères de définition d'une intervention périodique				
Fiches de contrôle S9.5 La gestion de la maintenance 9.51 – La gestion de la maintenance Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: - critères de définition d'une intervention périodique				
S9.5 La gestion de la maintenance 9.51 – La gestion de la maintenance Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: - critères de définition d'une intervention périodique				
9.51 – La gestion de la maintenance Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : - critères de définition d'une intervention périodique				
Définition Norme Types: - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: - critères de définition d'une intervention périodique				
Norme Types: - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: - critères de définition d'une intervention périodique				
Types: - préventive - corrective 9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: - critères de définition d'une intervention périodique				
- préventive - corrective 9.52 - La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 - La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 - La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : - critères de définition d'une intervention périodique				
9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: – critères de définition d'une intervention périodique				
9.52 – La maintenance préventive de premier niveau Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : — critères de définition d'une intervention périodique				
Critères de définition d'une intervention périodique Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages: – critères de définition d'une intervention périodique				
Documents de suivi et d'entretien 9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : – critères de définition d'une intervention périodique				
9.53 – La maintenance corrective de premier niveau Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : – critères de définition d'une intervention périodique				
Identification des causes d'un disfonctionnement Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : – critères de définition d'une intervention périodique				
Documents de suivi 9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : – critères de définition d'une intervention périodique				
9.54 – La maintenance des ouvrages Maintenance périodique des ouvrages : – critères de définition d'une intervention périodique				
Maintenance périodique des ouvrages : — critères de définition d'une intervention périodique				
 critères de définition d'une intervention périodique 				
decomposite las contrats de coloi et de contration				
 documents, les contrats de suivi et d'entretien 				
Maintenance corrective des ouvrages :				
– diagnostic des désordres				
– remédiation				

S	Connaissances	Niveaux
	Oomina 33an CC3	ITIVCUUX

S9	L'organisation et la gestion de fabrication et de chantier (suite)	1	2	3	4
S9.6	La gestion de la sécurité				
	9.61 – Le plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS)				
	Interprétation et exploitation				
	9.62 – La méthodologie d'analyse et de maîtrise des risques				
	Risques:				
	– physique				
	– chimique				
	– mécanique				
	 – d'origine gestuelle et posturale 				
	organisationnelle				
	9.63 – L'association des moyens aux risques encourus				
	Prévention :				
	– intégrée			_	
	– collective				
	– individuelle				
	9.64 – Les consignes et les procédures de sécurité à respecter				
	Exploitation des documents spécifiques				
	9.65 – Les facteurs influents sur la sécurité				
	Poste de travail				
	Circulation:				
	– des personnels				
	– des véhicules				
	– des matériaux				
	– du stockage				

Lexique (annexe Ic)

CCAP Cahier des charges administratives particulières CCTP Cahier des clauses techniques particulières CCTP Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail CN Commande numérique CRAM Caisse régionale d'assurance maladie CSTB Centre scientifique et technique du bâtiment CTBA Centre technique du bois et de l'ameublement DAO Dessin assisté par ordinateur DTU Documents techniques unifiés EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) INRS Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation) TMS Troubles musculo-squelettiques	ВТР	Pôtiment traveux publice
CCTP Cahier des clauses techniques particulières CHSCT Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail CN Commande numérique CRAM Caisse régionale d'assurance maladie CSTB Centre scientifique et technique du bâtiment CTBA Centre technique du bois et de l'ameublement DAO Dessin assisté par ordinateur DTU Documents techniques unifiés EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)		Bâtiment-travaux publics
CHSCT Comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail CN Commande numérique CRAM Caisse régionale d'assurance maladie CSTB Centre scientifique et technique du bâtiment CTBA Centre technique du bois et de l'ameublement DAO Dessin assisté par ordinateur DTU Documents techniques unifiés EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)		
CN Commande numérique CRAM Caisse régionale d'assurance maladie CSTB Centre scientifique et technique du bâtiment CTBA Centre technique du bois et de l'ameublement DAO Dessin assisté par ordinateur DTU Documents techniques unifiés EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)		
CRAM Caisse régionale d'assurance maladie CSTB Centre scientifique et technique du bâtiment CTBA Centre technique du bois et de l'ameublement DAO Dessin assisté par ordinateur DTU Documents techniques unifiés EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)		
CSTB Centre scientifique et technique du bâtiment CTBA Centre technique du bois et de l'ameublement DAO Dessin assisté par ordinateur DTU Documents techniques unifiés EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	CN	-
CTBA Centre technique du bois et de l'ameublement DAO Dessin assisté par ordinateur DTU Documents techniques unifiés EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	CRAM	Caisse régionale d'assurance maladie
DAO Dessin assisté par ordinateur DTU Documents techniques unifiés EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
DTU Documents techniques unifiés EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	CTBA	Centre technique du bois et de l'ameublement
EPI Équipements de protection individuels FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	DAO	Dessin assisté par ordinateur
FDSP Fiche de données de sécurité des produits GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	DTU	Documents techniques unifiés
GANTT Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme) IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	EPI	Équipements de protection individuels
IGN Institut géographique national INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	FDSP	Fiche de données de sécurité des produits
INRS Institut national de recherche et de sécurité IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	GANTT	Ingénieur américain qui a inventé le diagramme de GANTT (avancement d'un programme)
IPS Instruction permanentes de sécurité ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	IGN	Institut géographique national
ISO Organisation Internationale de Standardisation MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	INRS	Institut national de recherche et de sécurité
MOCN Machines outils à commande numérique OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	IPS	Instruction permanentes de sécurité
OPPBTP Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	ISO	Organisation Internationale de Standardisation
PERT Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme) PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	MOCN	Machines outils à commande numérique
PN Positionnement numérique PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	OPPBTP	Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics
PPSPS Plan particulier de sécurité et de protection de la santé PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	PERT	Program Evaluation and Review Technique (Technique d'élaboration et de contrôle d'un programme)
PRAP Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	PN	Positionnement numérique
PVC Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse) RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	PPSPS	Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
RAP Référentiel d'activités professionnelles SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	PRAP	Programme de formation Prévention des risques liés l'activité physique
SAV Service après-vente SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	PVC	Polychlorure de vinyle (matériau de synthèse)
SPS Sécurité et protection de la santé (coordonnateur) SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	RAP	Référentiel d'activités professionnelles
SST Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)	SAV	Service après-vente
	SPS	Sécurité et protection de la santé (coordonnateur)
TMS Troubles musculo-squelettiques	SST	Sauveteur secouriste du travail (programme de formation)
	TMS	Troubles musculo-squelettiques

ANNEXE II

Unités constitutives du diplôme Règlement d'examen Définition des épreuves

Unités constitutives du diplôme (annexe IIa)

Unité U12 (épreuve E1, sous-épreuve E12) – mathématiques et sciencesphysiques

L'unité de mathématiques et de sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs capacités, compétences et savoirfaire mentionnés dans les arrêtés du 9 mai 1995 modifiés relatifs aux programmes de mathématiques et aux programmes de sciences physiques applicables dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BOEN* spécial n° 11 du 15 juin 1995).

La partie mathématique est constituée des éléments suivants :

- Activités numériques et graphiques (I)
- Fonctions numériques (II)
- Activités géométriques (III)
- Activités statistiques (IV)
- Trigonométrie, géométrie, vecteurs (VI)

La partie sciences physiques comprend les unités spécifiques suivantes :

- Électricité :
 - Transport et sécurité (E2)
 - Puissance électrique (E3)
- Mécanique :
 - Cinématique (M1)
 - Énergie mécanique (M3)
- Acoustique : production, propagation, perception d'un son (A1)
- Thermodynamique:
 - Chaleur et rayonnement (T1)
 - Conduction thermique, isolation (T2)
- Chimie : matériaux organiques, polycondensation (C10)

Unité U13 (épreuve E1, sous-épreuve E13) – travaux pratiques de sciencesphysiques

L'unité de travaux pratiques de sciences physiques englobe l'ensemble des objectifs, compétences et savoir-faire mentionnés dans l'arrêté du 9 mai 1995 modifié relatif aux programmes de sciences physiques des baccalauréats professionnels.

Elle concerne la formation méthodologique de base appliquée aux champs de la physique et de la chimie suivants :

- Électricité I (courant continu)
- Électricité II (courant alternatif sinusoïdal)
- Mécanique
- Acoustique
- Optique
- Chimie I (solutions aqueuses)
- Chimie II (chimie organique)

Unité U4 (épreuve E4) – langue vivante

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés dans l'arrêté du 23 mars 1988 relatif aux programmes de langues vivantes étrangères des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* n° 18 du 12 mai 1988).

Unité U51 (épreuve E5, sous-épreuve E51) – français

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs, contenus et capacités de l'enseignement du français dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* n° 11 du 15 juin 1995).

Unité U52 (épreuve E5, sous-épreuve E52) – histoire-géographie

L'unité est définie par les compétences établies par l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux objectifs et contenus de l'enseignement de l'histoire et de la géographie dans les classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* n° 11 du 15 juin 1995).

Unité U6 (épreuve E6) – éducation artistique, arts appliqués

L'unité englobe l'ensemble des capacités et des compétences présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe III de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant au baccalauréat professionnel (*BO* n° 32 du 17 septembre 1987).

Unité U7 (épreuve E7) – éducation physique et sportive

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés par l'arrêté du 25 septembre 2002 relatif au programme de l'enseignement d'éducation physique et sportive pour les CAP, les BEP et les baccalauréats professionnels (*BO* n° 39 du 24 octobre 2002).

Unité facultative UF1 – épreuve de langue vivante

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat de comprendre une langue vivante parlée et la capacité de s'exprimer de manière intelligible pour un interlocuteur n'exigeant pas de particularités linguistiques excessives sur un sujet d'intérêt général.

Unité facultative UF2 – épreuve facultative d'hygiène-prévention-secourisme

L'unité englobe l'ensemble des objectifs, capacités et compétences énumérés à l'annexe I de l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif au programme d'hygiène-prévention-secourisme des classes préparant au baccalauréat professionnel.

La définition du contenu des unités professionnelles du diplôme a pour but de préciser, pour chacune d'elles, quelles tâches et compétences professionnelles sont concernées et dans quel contexte. Il s'agit à la fois de :

- permettre la mise en correspondance des activités professionnelles et des unités dans le cadre du dispositif de « validation des acquis de l'expérience » (VAE) ;
- établir la liaison entre les unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation.

	Compétences	U11	U2	U31	U32	U33
	1 – Décoder et analyser les données de définition					
04	2 – Décoder et analyser les données opératoires					
C1	3 – Décoder et analyser les données de gestion					
	4 – Relever et réceptionner une situation de chantier					
			ı		I	
	1 – Choisir et adapter des solutions techniques					
	2 – Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage					
C2	3 – Établir les quantitatifs de matériaux et de composants					
	4 – Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose					
	5 – Établir les documents de suivi de réalisation					
	4. Ourseinen et wetten en einstelle maaten de terreit	1	<u> </u>			
	1 – Organiser et mettre en sécurité les postes de travail					
	2 – Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires					
C3	3 – Installer et régler les outillages					
CS	 4 – Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, PN, CN 					
	5 – Conduire les opérations de mise en forme et de placage					
	6 – Conduire les opérations de montage et de finition					
	4. Organizar et mattra en sécurité la zone d'intervention					
	1 – Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention					
	2 – Contrôler la conformité des supports et des ouvrages					
	3 – Implanter, distribuer les ouvrages					
C4	4 – Préparer, adapter, ajuster les ouvrages					
	5 – Conduire les opérations de pose sur chantier					
	 6 – Installer les équipements techniques, les accessoires 7 – Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage 					
	8 – Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier					
	1 – Assurer la maintenance périodique des ouvrages					
C5	2 – Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages					
	1 – Animer une équipe					
06	2 – Animer les actions qualité et sécurité					
C6	3 – Communiquer avec les différents partenaires					
	4 – Rendre compte d'une activité					

Unité U11 (épreuve E1, sous-épreuve E11) – analyse technique d'un ouvrage

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour effectuer l'analyse technique d'un ouvrage et produire les documents de définition nécessaires à sa réalisation :

- C1.1 Décoder et analyser les données de définition
- C2.1 Choisir et adapter des solutions techniques
- C2.2 Établir les plans et tracés d'exécution d'un ouvrage
- C2.3 Établir les quantitatifs de matériaux et de composants

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, bureau ou zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution au sein de l'atelier de fabrication.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité préparation.

Préparation:

- T1 Prendre connaissance des documents, des consignes écrites et orales
- T2 Analyser des données techniques relatives à la fabrication, à la pose et/ou aux installations
- T6 Rechercher, comparer et choisir des solutions techniques
- T7 Établir ou compléter les plans d'exécution (croquis, dessin de détail...)
- T8 Réaliser les tracés d'atelier ou de chantier
- T9 Établir le quantitatif des matériels et des matériaux à mettre en oeuvre

Unité U2 (épreuve E2) – préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour préparer et organiser les activités de fabrication et de mise en œuvre sur chantier nécessaires à la réalisation d'un ouvrage :

- C1.2 Décoder et analyser les données opératoires
- C1.3 Décoder et analyser les données de gestion
- C2.4 Établir le processus de fabrication et de dépose et de pose
- C2.5 Établir les documents de suivi de réalisation

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, du bureau ou de la zone réservée à l'étude des dossiers d'exécution au sein de l'atelier de fabrication.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités préparation, suivi de réalisation et contrôle qualité.

Préparation:

- T5 Identifier les moyens humains et matériels de l'entreprise
- T10 Définir une méthode de travail
- T11 Élaborer un processus et/ou un mode opératoire de fabrication, de pose ...
- T12 Planifier une réalisation, un agencement (fabrication, mise en œuvre)
- T13 Établir les documents de fabrication, de mise en œuvre et de suivi

Suivi de réalisation et contrôle qualité :

- T1 Contrôler la qualité et la quantité des matériels, des matériaux et des produits
- T2 Évaluer l'avancement des travaux et proposer des ajustements
- T3 Renseigner des documents de suivi

Unité U31 (épreuve E3, sous-épreuve E31) – réalisation et suivi des ouvrages en entreprise

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour animer l'activité d'une équipe de travail, communiquer avec ses partenaires de l'acte de construire et rendre compte du déroulement des activités de fabrication et de mise en œuvre sur chantier :

- C6.1 Animer une équipe
- C6.2 Animer les actions qualité et sécurité
- C6.3 Communiquer avec les différents les partenaires
- C6.4 Rendre compte d'une activité

Cette unité U31 recouvre, également, l'ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus de la discipline économie-gestion, présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe V de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel (*BO* n° 32 du 17 septembre 1987).

On notera que ; pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, en atelier de fabrication et sur le chantier.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches de l'activité communication.

Communication:

- T1 Rendre compte de son travail, des informations et des observations
- T2 Communiquer avec les différents partenaires
- T3 Participer à des groupes de travail

Unité U32 (épreuve E3, sous-épreuve E32) – fabrication d'un ouvrage

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences exigées du titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour conduire l'ensemble des opérations de fabrication d'un ouvrage :

- C3.1 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
- C3.2 Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires
- C3.3 Installer et régler les outillages
- C3.4 Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, P.N., C.N.
- C3.5 Conduire les opérations de mise en forme, de placage
- C3.6 Conduire les opérations de montage et de finition
- C5.2 Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, en atelier de fabrication.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités fabrication, suivi de réalisation et contrôle qualité, maintenance des matériels.

Fabrication:

- T1 Préparer les postes de travail : usinage, montage, finition, contrôle
- T2 Réaliser des gabarits, des appareillages et des montages
- T3 Optimiser et préparer les matériaux et les produits
- T4 Usiner des profils, des liaisons et des formes sur des machines conventionnelles, à positionnement numérique et à commande numérique
- T5 Mettre en forme des éléments cintrés sur un seul plan dans un moule
- T6 Plaquer des panneaux, des surfaces
- T7 Effectuer les opérations de montage
- T8 Préparer les surfaces et appliquer les produits de traitement et de finition
- T9 Poser les quincailleries et les accessoires
- T10 Effectuer le remplissage de parties claires, d'ossatures... (vitres, miroirs, panneaux décoratifs...)
- T11 Adapter, intégrer un produit semi-fini et/ou sous-traité
- T12 Conditionner, stocker, charger et décharger les ouvrages et assurer leur livraison

Suivi de réalisation et contrôle qualité :

T4 Vérifier la conformité d'une réalisation finie

Maintenance des matériels :

- T1 Effectuer la maintenance de 1er niveau des machines fixes, portatives et des outillages
- T2 Identifier un dysfonctionnement et participer à la recherche de solution corrective

Unité U33 (épreuve E3, sous-épreuve E33) – mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier

1. Contenu

Cette unité recouvre tout ou partie des compétences nécessaires au titulaire du baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur pour conduire l'ensemble des opérations de mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier :

- C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier
- C4.1 Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
- C4.2 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C4.3 Implanter, distribuer les ouvrages
- C4.4 Préparer, adapter, ajuster les ouvrages
- C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier
- C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires
- C4.7 Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage
- C4.8 Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
- C5.1 Assurer la maintenance périodique des ouvrages

On notera que, pour effectuer les tâches demandées, certaines autres compétences peuvent être mobilisées. En aucun cas ces dernières ne donneront lieu à évaluation. Si ces compétences ne sont pas maîtrisées, les tâches correspondantes doivent être réalisées avec assistance.

2. Contexte professionnel

Au sein de l'entreprise, sur un chantier de mise en œuvre.

3. Nature de l'activité

Ces activités correspondent en tout ou partie aux tâches des activités de préparation de chantier, mise en œuvre sur chantier, suivi de réalisation et contrôle qualité, maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes.

Préparation:

- T3 Relever des cotes pour l'exécution d'ouvrages ou d'espaces à agencer
- T4 Vérifier les supports d'un ouvrage, d'un espace à agencer

Pose, installation de menuiseries et réalisation d'agencements intérieurs et extérieurs :

- T1 Vérifier et mettre en place les dispositifs de sécurité et de protection individuelle et collective
- T2 Organiser les zones d'intervention
- T3 Déposer les ouvrages existants, stocker et trier les déchets.
- T4 Approvisionner les ouvrages, les matériaux, les produits
- T5 Relever ou tracer les référentiels et implanter l'ouvrage
- T6 Préparer les supports nécessaires à la pose
- T7 Préparer et ajuster les ouvrages
- T8 Répartir et tracer les fixations
- T9 Assurer la mise en position et le maintien provisoire des ouvrages
- T10 Fixer, solidariser les ouvrages aux supports
- T11 Mettre en œuvre les produits d'étanchéité, d'isolation et de jointoiement
- T12 Installer les habillages, les miroiteries, les produits verriers
- T13 Installer des équipements techniques intégrés, des éléments de décoration et des accessoires
- T14 Effectuer des opérations de finition périphériques aux travaux d'agencement

Suivi de réalisation et contrôle qualité :

- T4 Vérifier la conformité d'une réalisation finie
- T5 Participer aux réunions de chantier

Maintenance des matériels et des ouvrages ou des installations existantes

- T3 Vérifier et maintenir en bon état l'aire de travail, en atelier et sur chantier
- T4 Assurer l'entretien, la maintenance d'un ouvrage ou d'une installation
- T5 Proposer des améliorations et réparer l'ouvrage

Règlement d'examen (annexe IIb)

Baccalauréat Professionnel

Technicien menuisier-agenceur

Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 années d'expérience professionnelle

Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité

					F			
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1 – épreuve scientifique et technique		6						
Sous-épreuve E11 Analyse technique d'un ouvrage	U11	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF	
Sous-épreuve E12 Mathématiques et sciences physiques	U12	2	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF	
Sous-épreuve E13 Travaux pratiques de sciences physiques	U13	1	Pratique	45 min	Pratique	45 min	CCF	
E2 – épreuve de technologie Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier	U2	3	CCF		Ponctuel écrit	3 h (+ 1 h)	CCF	
E3 – épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel		8						
Sous-épreuve E31 Réalisation et suivi des ouvrages en entreprise	U31	3	CCF		Ponctuel oral	40 min	CCF	
Sous-épreuve E32 Fabrication d'un ouvrage	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	14 h à 18 h	CCF	
Sous-épreuve E33 Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	4 h à 7 h	CCF	
E4 – épreuve de langue vivante	U4	2	Écrit	2 h	Écrit	2 h	CCF	
E5 — épreuve de français, histoire-géographie		5						
Sous-épreuve E51 – Français	U51	3	Écrit	2 h 30	Écrit	2 h 30	CCF	
Sous-épreuve E52 – Histoire-géographie	U52	2	Écrit	2 h	Écrit	2 h	CCF	
E6 — épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	1	CCF		Écrit	3 h	CCF	
E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Pratique		CCF	
Épreuves facultatives (1) Langue vivante Hygiène prévention secourisme	UF1 UF2		Oral CCF	20 min	Oral Écrit	20 min 2 h	Oral CCF	20 min

⁽¹⁾ Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

Définition des épreuves (annexe IIc)

Épreuve E1 / Unités U11, U12, U13 – épreuve scientifique et technique

Coefficient: 6

Sous-épreuve E11 / Unité U11 – analyse technique d'un ouvrage

Coefficient: 3

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur et sur son environnement de mise en œuvre.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat concernant la compréhension et l'analyse du dossier technique d'un projet d'une réalisation d'un ouvrage et l'exploitation des dispositions constructives devant être mises en œuvre.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de certification. Il est pour partie commun aux épreuves E11 et E2.

Il doit permettre d'aborder plusieurs des domaines d'intervention de la menuiserie et de l'agencement définis au référentiel d'activités professionnelles.

À partir du dossier et de ses connaissances personnelles concernant :

- l'entreprise, le déroulement et les acteurs d'un projet de construction ;
- les systèmes de représentation ;
- le confort de l'habitat ;
- la statique et la résistance des matériaux ;
- les ouvrages ;
- les matériaux, les produits et les composants,

le candidat procède à l'analyse des données de définition du projet de la réalisation afin de :

- choisir et adapter des solutions techniques à mettre en œuvre ;
- lister et quantifier les matériaux et les composants constitutifs de l'ouvrage ;
- représenter graphiquement les solutions techniques retenues.

2. Mode d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*voir* annexe Ib : référentiel de certification).

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.1 Décoder et analyser les données de définition
- C2.1 Choisir et adapter des solutions techniques
- C2.2 Établir les plans et les tracés d'exécution d'un ouvrage
- C2.3 Établir les quantitatifs de matériaux et de composants

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve écrite

Durée: 4 heures – coefficient: 3.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle de construction. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 et une table à dessin ;
- des moyens multimédias et télématiques s'ils sont prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

Un dossier « technique » de l'ouvrage, commun à E11 et E2, et comprenant :

- la description de la situation professionnelle de la réalisation ;
- les plans d'ensemble et de détails de l'ouvrage à réaliser ;
- le descriptif du ou des lots concernés, CCTP...

Un dossier « ressource » spécifique de l'épreuve et comprenant :

- les fiches techniques relatives aux matériaux, produits et composants ;
- les règles en vigueur et normes applicables au projet ;
- les accès éventuels aux sites Internet d'organismes professionnels et fournisseurs.

Après une prise de connaissance du dossier d'environ 30 minutes, le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « **sujet** » et produit les réponses et les documents techniques demandés.

Le dossier « technique » est conservé par le centre d'examen à l'issue de l'épreuve et restitué au candidat lors de l'épreuve E2.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération organisées **dans l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation et dans le cadre des activités habituelles de formation.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue de cette situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E12 / Unité U12 – mathématiques et sciences physiques

Coefficient: 2

1. Finalités et objectifs de l'épreuve

En mathématiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession,
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée,

- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

En sciences physiques, les finalités et objectifs sont :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et de s'assurer de leur aptitude au raisonnement et à l'analyse correcte d'un problème en rapport avec des activités professionnelles,
- de vérifier leur connaissance du matériel scientifique et des conditions de son utilisation,
- de vérifier leur capacité à s'informer et à s'exprimer par écrit sur un sujet scientifique.

2. Contenus

Les contenus sont définis en annexe IIa, Unités constitutives du diplôme : Unités d'enseignement général U12.

3. Mode d'évaluation

Évaluation ponctuelle : épreuve écrite

Durée : 2 heures – l'épreuve est notée sur 20 points : 15 points sont attribués aux mathématiques et 5 aux sciences physiques.

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve.

Les formules de sciences physiques qui sont nécessaires pour répondre aux questions posées mais dont la connaissance n'est pas exigée par le programme sont fournies dans le sujet.

L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation :

- Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :
- (a) Ces évaluations sont écrites ; chacune est d'une durée de 2 heures et est notée sur 20 points.
- (b) Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme de mathématiques et de sciences physiques. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux. Pour chacune des deux situations d'évaluation, le total des points affectés aux exercices de mathématiques est de 14 points et celui des sciences physiques est de 6 points.

Pour l'évaluation en mathématiques, lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les explications et les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- (c) Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité excessive en mathématiques et en sciences physiques. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- (d) L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et aux concours relevant de l'Éducation nationale. Pour les exercices de mathématiques, l'usage du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.
- (e) On rappellera aux candidats que la clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.
- Une situation d'évaluation notée, sur 10 points, ne concerne que les mathématiques. Elle consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque baccalauréat professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de 20 minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison avec le contenu mathématique du dossier.

La note finale sur 20 proposée au jury pour cette sous-épreuve est obtenue en divisant par 2,5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

Sous-épreuve E13 / Unité U13 – travaux pratiques de sciences physiques

Coefficient: 1

1. Finalités et objectifs de l'épreuve

Les finalités et les objectifs de la sous-épreuve sont :

- de vérifier l'aptitude des candidats à choisir et à utiliser du matériel scientifique pour la mise en œuvre d'un protocole expérimental fourni, dans le respect des règles de sécurité ;
- d'apprécier leurs savoir-faire expérimentaux, l'organisation de leur travail, la valeur des initiatives qu'ils sont amenés à prendre ;
- de vérifier leur capacité à rendre compte par oral ou par écrit des travaux réalisés.

2. Contenus

Les contenus sont définis en annexe IIa, Unités constitutives du diplôme : Unités d'enseignement général U13.

3. Mode d'évaluation

Évaluation ponctuelle : épreuve pratique

Durée: 45 minutes.

L'évaluation, notée sur 20 points, concerne les compétences expérimentales liées à la formation méthodologique de base. Le matériel que le candidat sera amené à utiliser est celui fixé par la note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (*BOEN* n° 12 du 21 mars 1996).

Les candidats formés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat passent l'évaluation dans leur établissement. Des mesures particulières d'accueil sont prises pour les autres candidats. Ces derniers seront affectés dans les établissements par le recteur. L'évaluation est assurée par des professeurs de la discipline exerçant de préférence dans l'établissement.

Le chef de centre s'assure qu'un professeur n'évalue pas ses propres élèves.

Les sujets sont élaborés au niveau académique, interacadémique ou national.

Le recteur arrête annuellement les sujets proposés aux établissements, fixe le nombre de sujets qui seront mis en place dans chaque établissement et le calendrier de l'évaluation expérimentale de sciences physiques en cohérence avec le calendrier de l'examen établi au plan national.

Chaque établissement met en place le nombre de sujets qui lui a été fixé et qu'il choisit dans l'ensemble des sujets proposés.

Le procès-verbal du déroulement de l'évaluation, les travaux remis par les candidats et les grilles d'évaluation remplies par les professeurs sont transmis au jury.

L'inspecteur de l'Éducation nationale chargé des sciences physiques s'assure que les conditions nécessaires au bon déroulement sont bien remplies.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation repose sur **deux situations d'évaluation** qui ont pour support une activité expérimentale. La durée de chacune est voisine de 1 heure. Elles sont mises en place dans la seconde partie de la formation.

Lors de chaque situation expérimentale, le candidat est évalué à partir d'une ou de plusieurs expériences choisies dans les champs de la physique et de la chimie définis par l'unité U13 (annexe I du référentiel de certification). L'évaluation porte nécessairement sur les savoir-faire expérimentaux du candidat observés durant la ou les manipulations qu'il réalise et, suivant la nature du sujet, sur la valeur des mesures réalisées et sur leur exploitation.

Lors de l'évaluation, il est demandé au candidat :

- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition et dont la liste est fixée par note de service n° 96-070 du 8 mars 1996 (*BOEN* n° 12 du 21 mars 1996) ;
- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

En pratique, le candidat porte sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation les résultats de ses observations, de ces mesures et, le cas échéant, de leur exploitation. L'évaluateur élabore un guide d'observation qui lui permet d'évaluer les savoir-faire expérimentaux du candidat lors de ses manipulations.

Chaque situation est notée sur 20 points ; 13 points au moins sont attribués aux savoir-faire expérimentaux et à la valeur des mesures. Les deux situations d'évaluation doivent porter sur des champs différents de la physique et de la chimie.

La note sur 20 attribuée au candidat pour l'unité est la moyenne, arrondie au demi-point, des deux notes sur 20 obtenues lors des deux situations d'évaluation.

Au moins une des épreuves prévues en contrôle en cours de formation doit être passée en centre de formation. Lorsqu'il existe une alternative entre évaluation organisée en entreprise ou en établissement de formation, le recteur, ou son représentant, autorise l'une ou l'autre des modalités pour chaque candidat, sur proposition de l'établissement de formation.

Épreuve E2 / Unité U2 – épreuve de technologie Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier

Coefficient: 3

1. Contenu de l'épreuve

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'un ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur et sur son environnement de mise en œuvre.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation et le suivi d'une réalisation tant en fabrication qu'en mise en œuvre sur chantier. Elle est toujours consécutive à l'épreuve E11.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de certification. Il est pour partie commun aux épreuves E11 et E2.

Il doit permettre d'aborder plusieurs des domaines d'intervention de la menuiserie et de l'agencement définis au référentiel d'activités professionnelles.

À partir du dossier et de ses connaissances personnelles concernant :

- les systèmes de représentation ;
- les moyens et les techniques de fabrication et de mise en œuvre sur chantier ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- -1'organisation et la gestion de fabrication et de mise en œuvre sur chantier ;
- la maintenance des machines, des matériels et des ouvrages,

le candidat procède à l'analyse des données opératoires et de gestion du projet de construction afin de :

- choisir et/ou justifier les techniques et les moyens de réalisation ;
- établir le processus de réalisation et définir les besoins humains et matériels ;
- prévoir l'organisation et le suivi de la fabrication et de la mise en œuvre sur chantier ;
- établir les documents nécessaires au lancement et au suivi de la réalisation.

2. Mode d'évaluation

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.2 Décoder et analyser les données opératoires
- C1.3 Décrocher et analyser les données de gestion
- C2.4 Établir le processus de fabrication, de dépose et de pose
- C2.5 Établir les documents de suivi de réalisation

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*voir* annexe Ib : référentiel de certification).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve écrite

Durée: 3 heures – coefficient: 3.

L'épreuve se déroule obligatoirement en salle. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant :

- une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 et une table à dessin ;
- des moyens multimédias et télématiques s'ils sont prévus à l'épreuve.

Le dossier remis au candidat se décompose en deux parties :

Un dossier « technique » de l'ouvrage, commun à E11 et E2, et comprenant :

- la description de la situation professionnelle de la réalisation ;
- les plans d'ensemble et de détails de l'ouvrage à réaliser ;
- le descriptif du ou des lots concernés, CCTP...

Un dossier « ressource » spécifique de l'épreuve et comprenant :

- des plans et documents complémentaires au dossier technique ;
- les fiches techniques relatives aux matériels, machines et outillages ;
- les moyens humains et matériels disponibles ou mobilisables ;
- le planning de la fabrication de l'ouvrage ;
- le planning général du chantier et les contraintes d'intervention ;
- les éléments du PPSPS relatifs aux lots concernés ;
- les données et consignes particulières à cette réalisation.

Le candidat répond aux problématiques posées au travers du dossier « **sujet** » et produit les réponses et les documents techniques demandés.

Les candidats qui, lors de la même session d'examen, ne passent pas l'épreuve E11 sont convoqués une heure avant l'épreuve afin d'analyser le dossier dans sa partie « technique » et se trouver ainsi au même niveau de connaissance du dossier que l'ensemble des candidats.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération organisées **dans l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation (ou dans la seconde partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

La durée cumulée des situations d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

- Une situation d'évaluation porte sur la préparation d'une fabrication et peut être associée à la dernière situation d'évaluation en centre de formation de l'épreuve E32. Dans ce cas, les deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.
- **L'autre situation** d'évaluation porte sur la préparation d'**une mise en œuvre sur chantier** et peut être associée à la situation d'évaluation en centre de formation de l'épreuve E33. Dans ce cas, les deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;

- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation, sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Épreuve E3 / Unités U31, U32, U33 – épreuve pratique prenant en compte la période de formation en milieu professionnel

Coefficient: 8

Sous-épreuve E31 / Unité U31 – réalisation et suivi des ouvrages en entreprise

Coefficient: 3

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat en entreprise soit au cours de sa période de formation en milieu professionnel, soit au cours de son activité salariée ou indépendante.

Elle doit permettre d'évaluer :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise.
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des outils et des techniques de communication habituellement utilisés dans l'entreprise et son aptitude à organiser et animer une petite équipe de travail en atelier ou sur chantier.

Le candidat doit rendre compte de son activité en entreprise au travers d'un dossier et de sa présentation orale. Le dossier est structuré en deux parties complémentaires :

- la première partie fait référence à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise en référence avec le programme d'économie et gestion ;
- la seconde partie présente les réalisations d'ouvrages effectuées par le candidat en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel.

Les deux parties sont d'égale importance.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Évaluation de la formation en milieu professionnel » (unité U31), « Fabrication d'un ouvrage » (unité U32) et « Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier » (unité U33).

2. Mode d'évaluation

Pour la partie économie-gestion, les indicateurs d'évaluation correspondent à l'ensemble des capacités et des compétences, des objectifs et des contenus, présentées par le programme-référentiel défini par l'annexe V de l'arrêté du 17 août 1987 relatif au programme des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur industriel. (*BO* n° 32 du 17 septembre 1987). L'objectif de cette partie d'épreuve est de vérifier l'aptitude du candidat à :

- replacer son activité professionnelle dans le cadre général de l'entreprise, de son fonctionnement ;
- tenir compte de sa dimension humaine, des contraintes de gestion et des contraintes juridiques et réglementaires ;
- exploiter une documentation simple pour déterminer ses droits et ses obligations dans le cadre de l'exercice de sa profession ;

- analyser et éventuellement résoudre les problèmes simples de gestion qu'il peut rencontrer dans l'exercice de son activité professionnelle.

Pour la partie professionnelle, les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*voir* annexe Ib : référentiel de certification du domaine professionnel). L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C6.1 Animer une équipe
- C6.2 Animer les actions qualité et sécurité
- C6.3 Communiquer avec les différents partenaires
- C6.4 Rendre compte d'une activité

Évaluation ponctuelle : épreuve orale

Durée: 40 minutes – coefficient: 3.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professeur d'économiegestion, ainsi que d'un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat est composé de deux parties :

- A. L'entreprise et son environnement
- B. Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel
 - B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise
 - B2. Compte rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat

Ce rapport d'activités dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 50 pages, sera mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, huit jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (vidéo projecteur ou rétroprojecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

A. L'entreprise et son environnement :

Cette partie traite les aspects liés à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise en référence avec le programme d'économie-gestion. Formalisé par des études de cas observées en entreprise, ce dossier sera le support principal du questionnement oral.

- B. Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel :
 - B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise :
 - Le candidat résume ici l'ensemble des activités et des tâches professionnelles accomplies pendant la période de formation en milieu professionnel du point de vue :
 - des activités (situations de fabrication et de chantier, ouvrages réalisés, matériaux utilisés...);
 - des moyens techniques mis en œuvre (machines et matériels utilisés, dispositifs de sécurité...),
- des méthodes utilisées (méthodes de tracé, de fabrication, de mise en œuvre...).
 - B2. Compte-rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat : (fabrication et mise en œuvre sur chantier)

Dans cette partie, le candidat présente l'organisation et le déroulement de la réalisation d'un ouvrage, fabrication et mise en œuvre sur chantier, auquel il a participé au sein d'une équipe, en dernière année de formation, et au cours duquel il a eu à animer partiellement ou totalement une partie des activités. Tout en s'appuyant sur les aspects techniques de la réalisation, le compte-rendu privilégiera les aspects :

- organisationnel (organisation des postes de travail, gestion de l'espace, gestion des déchets...) ;
- gestion des moyens (planning de mise en œuvre, répartition des tâches, suivi et ajustement...);
- gestion de la sécurité (analyse des risques, application du PPSPS, consignes de sécurité...);
- gestion de la qualité (démarche de contrôle, mise en œuvre de procédures...);
- relationnel (gestion des interfaces avec les autres corps d'état, avec la coordination de chantier...);

- formatif (formation de personnel moins qualifié, démonstration de technique, de savoir-faire...).

La présentation orale du rapport

L'exposé, au cours duquel le candidat ne sera pas interrompu, sera d'une durée maximale de **20 minutes**. Il sera suivi de **20 minutes** d'interrogation par le jury.

Les durées d'intervention relatives aux deux parties à traiter, lors de l'exposé et de l'entretien, sont d'égale importance.

Exposé du compte-rendu:

- Exposé de la partie A : durée **10 minutes**. Le candidat présente l'entreprise et expose les différentes études de cas observées.
- Exposé de la partie B2 : durée **10 minutes**. Le candidat expose oralement le compte-rendu de son activité d'organisation et d'animation de la réalisation d'un ouvrage en entreprise au cours de sa formation.

Entretien avec la commission d'interrogation :

À l'issue de l'exposé, au cours d'un entretien, le jury questionne le candidat sur :

- l'organisation, le fonctionnement et la gestion de l'entreprise au travers des études de cas observées en entreprise, durée 10 minutes ;
- l'organisation du travail, les solutions techniques et les moyens de mise en œuvre retenus et leur justification, durée
 10 minutes.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** organisées **dans l'établissement**.

Situation d'évaluation relative à l'économie-gestion

L'évaluation de l'atteinte des compétences énumérées dans cette situation d'évaluation donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury par le professeur chargé de dispenser l'enseignement d'économie-gestion. L'appréciation chiffrée prend en compte trois éléments :

- 1. Les résultats de contrôles exécutés en milieu scolaire au cours des deux années de formation. Les activités supports de l'évaluation doivent être suffisamment nombreuses et variées pour vérifier la capacité du candidat à mettre en œuvre les connaissances relevant des diverses composantes de la sous-épreuve (dimension économique, juridique, maîtrise des techniques quantitatives de gestion, des techniques de communication) sans toutefois obérer trop fortement le temps consacré à la formation.
- 2. **La présentation écrite d'un travail personnel** : le thème du travail sera choisi en liaison avec le secteur d'activité correspondant au baccalauréat professionnel concerné.

Le travail de l'ordre de 3 à 5 pages comportera l'indication du ou des points du programme d'économie-gestion objet de la réflexion, les sources de documentation utilisées et, éventuellement, les démarches effectuées.

Le problème de gestion traité ou l'étude menée peuvent avoir comme origine l'intérêt de l'élève pour une question abordée à l'occasion d'une période de formation en milieu professionnel ou un axe d'étude proposé par le professeur.

-3. La réalisation par l'élève de fiches relatives à des situations de travail rencontrées dans les périodes de formation en milieu professionnel et analysée sous l'angle du programme d'économie-gestion.

Chaque période de formation donnera lieu à l'établissement d'une fiche (recto/verso) qui comportera une présentation de l'entreprise et de son environnement, de la situation de travail choisie et de son environnement technologique, économique, réglementaire et humain.

La not	e globale	proposée	au j	jury	par 1	le p	professeur	d'écono	mie-	gestion	sera	déterminée	en	utilisant	la	pondération
suivan	te:															

- $-\,1^{\circ}$ sur 8 ;
- -2° sur 6:
- -3° sur 6.

Elle sera accompagnée d'une appréciation détaillée justifiant le résultat obtenu.

Les supports d'évaluation et les travaux correspondants au titre du 1°, le travail personnel et les fiches de situation de travail seront rassemblés dans un dossier qui sera mis à la disposition du jury selon des modalités déterminées par le recteur.

- Situation d'évaluation relative à la présentation de la réalisation et des ouvrages effectués en entreprise en lien avec le référentiel du domaine professionnel

La situation d'évaluation s'effectue en fin de formation.

L'évaluation s'appuie sur un rapport d'activités en entreprise réalisé à titre individuel par le candidat et sa présentation orale devant un jury composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, la commission pourra valablement statuer.

Le rapport d'activités

Le rapport rédigé par le candidat est composé d'une seule partie :

- B. Les activités professionnelles exercées pendant la période de formation en milieu professionnel
 - B1. Inventaire des situations professionnelles vécues en entreprise
- B2. Compte-rendu de réalisation d'un ouvrage organisé et animé par le candidat

Le rapport d'activités dont le volume, annexes comprises ne dépassera pas 30 pages, sera mis à disposition des membres du jury huit jours avant la date de l'évaluation. Pour la présentation, le candidat sera guidé pour utiliser les moyens de communication (vidéo projecteur ou rétroprojecteur...) les mieux adaptés.

En l'absence de rapport d'activités, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve. Si le dossier est incomplet, le candidat est interrogé et une note lui est attribuée.

Le déroulement est identique à celui défini dans l'évaluation ponctuelle pour cette partie B.

À l'issue de la situation d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation complètera, pour chaque candidat, la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. Le dossier d'activités du candidat sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E32 / Unité U32 – fabrication d'un ouvrage Coefficient : 3

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'un ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur. Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de fabrication d'un ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de certification.

L'ouvrage ou la partie d'ouvrage à fabriquer ainsi que les activités à mettre en œuvre sont extraits du référentiel d'activités professionnelles (annexe Ia) et représentatif des domaines de la menuiserie de bâtiment et de l'agencement.

À partir du dossier, de ses savoir-faire et de ses connaissances personnelles concernant :

- les moyens et les techniques de fabrication ;
- les méthodes de tracé ;
- les opérations d'usinage, d'assemblage et de contrôle ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail ;
- l'organisation et la gestion de la fabrication ;
- la maintenance des machines et des outillages.

Le candidat fabrique tout ou partie d'un ouvrage de menuiserie et d'agencement et pour cela :

- organise et prépare le processus de fabrication ;
- réalise les opérations d'usinage, d'assemblage et de finition ;
- contrôle la qualité et la conformité des matériaux et des ouvrages réalisés,
- entretient les machines, les matériels et les outillages.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 Évaluation de la formation en milieu professionnel (unité U31), Fabrication d'un ouvrage (unité U32) et Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier (unité U33).

2. Mode d'évaluation

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
- C3.2 Préparer les matériaux, les quincailleries et les accessoires.
- C3.3 Installer et régler les outillages
- C3.4 Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, PN, CN
- C3.5 Conduire les opérations de mise en forme et de placage
- C3.6 Conduire les opérations de montage et de finition
- C5.2 Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*voir* annexe Ib : référentiel de certification).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve pratique

Durée: 14 à 18 heures – coefficient: 3.

L'épreuve se déroule en deux parties consécutives :

 l^{re} partie : La lecture du dossier et la recherche des caractéristiques dimensionnelles et géométriques des éléments constitutifs de l'ouvrage à réaliser. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail en salle ou en atelier et comprenant, selon les situations et le sujet proposé :

- une table à dessin pour la recherche à échelle réduite et les tracés de détails ;
- éventuellement, une surface d'épure pour la recherche directe en vraie grandeur.

2^e partie : La fabrication des éléments et le montage provisoire ou définitif de l'ouvrage selon sa destination. Chaque candidat dispose alors de l'ensemble des moyens de fabrication individuels ou collectifs, nécessaires à cette réalisation.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la fabrication de l'ouvrage et notamment :

- les plans d'exécution et de détail de l'ouvrage à réaliser ;
- la nomenclature des matériaux, des quincailleries et des accessoires à utiliser ;
- la liste des matériels, des machines et des outillages disponibles ;
- les consignes, les règles et les normes de fabrication à respecter.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **trois situations d'évaluation** d'égale pondération **organisées par l'établissement** de formation au cours des deux années de formation (ou dans la seconde partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

- Situations d'évaluation en centre de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** organisées **dans l'établissement de formation** en fin de chacune des deux années de formation (ou dans la seconde partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Une première situation d'évaluation, en fin de première année de formation, porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure.

La seconde situation d'évaluation, en fin de la dernière année de formation, porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur.

Les deux situations en établissement devront permettre d'évaluer des techniques de fabrication complémentaires et s'appuyer sur des méthodes actuelles de mise en œuvre (ouvrages représentatifs de la profession, matériaux utilisés...).

La durée cumulée de ces deux situations ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

La seconde situation d'évaluation peut être associée à la situation d'évaluation de l'épreuve E2 portant sur la préparation d'une fabrication. Dans le cas, ces deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

- Situation d'évaluation en entreprise :

La situation d'évaluation se déroule en atelier de fabrication sur des ouvrages de menuiserie de bâtiment et d'agencement auxquels participe le candidat au cours de la dernière année de formation en milieu professionnel.

Elle s'appuie sur les activités et les tâches professionnelles correspondantes à la fabrication repérées dans le référentiel d'activités professionnelles.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation ;
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Sous-épreuve E33 / Unité U33 - mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier

Coefficient: 2

1. Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de mise en œuvre sur chantier.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne « conditions » du référentiel de certification.

L'ouvrage ou la partie d'ouvrage à réaliser ainsi que les activités à mettre en œuvre sont extraits du référentiel d'activités professionnelles (annexe Ia).

À partir du dossier, de ses savoir-faire et de ses connaissances personnelles concernant :

- les moyens et techniques de mise en œuvre sur chantier ;
- les méthodes de dépose, de pose, d'installation, de contrôle et de fixation ;
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité sur le chantier ;
- l'organisation et la gestion du chantier ;
- la maintenance des ouvrages ;
- la maintenance des matériels et des outillages.

Le candidat met en œuvre sur site/chantier tout ou partie d'un ouvrage et pour cela :

- organise et prépare la zone d'intervention ;
- réceptionne et contrôle les supports ;
- conduit les opérations de dépose, de pose, d'installation, de contrôle et de finition ;
- contrôle la qualité et la conformité des supports et des ouvrages réalisés ;
- assure la maintenance des ouvrages ;
- entretient les matériels et les outillages de chantier.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 Évaluation de la formation en milieu professionnel (unité U31), Fabrication d'un ouvrage (unité U32) et Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier (unité U33).

2. Mode d'évaluation

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier
- C4.1 Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
- C4.2 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C4.3 Implanter, distribuer les ouvrages
- C4.4 Préparer, adapter, ajuster les ouvrages
- C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier
- C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires
- C4.7 Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage
- C4.8 Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
- C5.1 Assurer la maintenance périodique des ouvrages

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne « critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences (*voir* annexe Ib *Référentiel de certification*).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

Évaluation ponctuelle : épreuve pratique

Durée: 4 à 7 heures – coefficient: 2.

L'épreuve se déroule en établissement de formation sur un site représentatif d'une situation de chantier. Le candidat met en œuvre une partie d'ouvrage correspondante à un des deux domaines d'intervention (la menuiserie de bâtiment et l'agencement) ou à la combinaison des deux.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la mise en œuvre de l'ouvrage sur site et notamment :

- les plans d'exécution de l'ouvrage à installer et son implantation ;
- la nomenclature des produits et des composants à mettre en œuvre ;
- la liste des moyens matériels et des outillages disponibles sur le site,
- les consignes, les règles et les normes de mise en œuvre à respecter.

Le candidat exécute en autonomie l'ensemble des opérations de contrôle, d'implantation, de mise en position, d'adaptation, de réglage, de fixation de l'ouvrage, de finition et applique l'ensemble des produits associés selon les données techniques et les normes en vigueur.

Il est ainsi amené, avant et en cours d'exécution, à installer et gérer les dispositifs de sécurité.

Contrôle en cours de formation

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération **organisées par l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation (ou dans la seconde partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

- Situation d'évaluation en centre de formation :

La situation se déroule en établissement de formation sur un site représentatif d'une situation de chantier. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'une partie d'ouvrage correspondante à un des deux domaines d'intervention – la menuiserie de bâtiment et l'agencement – ou à la combinaison des deux.

Le candidat exécute en autonomie l'ensemble des opérations de contrôle, d'implantation, de mise en position, d'adaptation, de réglage, de fixation de l'ouvrage, de finition et applique l'ensemble des produits associés selon les données techniques et les normes en vigueur.

Il est ainsi amené, avant et en cours d'exécution, à installer et gérer les dispositifs de sécurité.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

La situation d'évaluation peut être associée à la situation d'évaluation de l'épreuve E2 portant sur la mise en œuvre sur chantier. Dans le cas, ces deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

- Situation d'évaluation en entreprise :

La situation se déroule sur un chantier, où des ouvrages de menuiserie de bâtiment et d'agencement sont mis en œuvre, auxquels participe le candidat au cours de la dernière année de formation en milieu professionnel.

Elle s'appuie sur les activités et les tâches professionnelles correspondantes à la mise en œuvre sur chantier repérées dans le référentiel d'activités professionnelles.

Les deux situations doivent permettre d'évaluer des techniques de mise en œuvre complémentaires sur des domaines d'intervention différents.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

À l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation ;
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition ;
- les documents écrits éventuellement produits par le candidat lors de l'évaluation ;

- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'inspection générale de l'Éducation nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

Épreuve E4 / Unités U4 – épreuve de langue vivante

Coefficient: 2

1. Objectifs et contenu

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socio-professionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays.

2. Mode d'évaluation

Épreuve ponctuelle

Elle donne lieu à une évaluation écrite d'une durée de 2 heures (arrêté du 6 avril 1994, BO n° 21 du 26 mai 1994).

Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

1^{re} partie : Compréhension

À partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

2^e partie : **Expression**

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points),
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A compréhension écrite,
- B compréhension de l'oral,
- C expression écrite,
- D expression orale.

A - Compréhension écrite

À partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère, la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions ;
- résumé en français du document ;
- compte-rendu du document ;
- traduction.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification;
- mise en relation des éléments identifiés ;
- inférence.

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse.

B – Compréhension de l'oral

À partir d'un support audio-oral ou audio-visuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support ?
- -QCM;
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation;
- repérage/identification ;
- association des éléments identifiés ;
- inférence.

C – Production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation ;
- mobilisation des acquis ;
- aptitude à la reformulation ;
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles ;
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde : éléments grammaticaux (déterminants), temps, formes auxiliées, modalité, connecteurs...

Éléments lexicaux : *cf.* liste contenue dans le référentiel ou le programme de langue vivante du BEP. Construction de phrases simples, composées, complexes.

D – Production orale

Il s'agit d'évaluer la capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible.

Le support proposé permettra d'évaluer l'aptitude à dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis,
- aptitude à la reformulation,
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles.

Exigences lexicales et grammaticales : *voir* le programme de consolidation de seconde et le référentiel ou le programme de langue vivante du BEP.

Épreuve E5 / Unité U5 – épreuve de français, histoire et géographie

Coefficient: 5

Sous-épreuve E51 / Unité U51 – français

Coefficient: 3

Épreuve ponctuelle

L'évaluation se fait sous forme d'une évaluation écrite d'une durée de 2 heures 30.

Elle s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension ;
- une seconde partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalent. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire...

Situation A

- a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat d'analyser ou de synthétiser
- b) Exemples de situation :
 - supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches, prises de notes ;
 - supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture, synthèse d'une activité de lecture.

Situation B

- a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat de rendre compte ou transposer ou développer
- b) Exemples de situation :
 - supports fonctionnels : rapport d'intervention en milieu professionnel, fiche de présentation d'un produit, rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents, lettre, articles, argumentation à partir d'un dossier ;
 - supports fictions/littéraires : commentaire de lettre, d'images, argumentation à partir d'une lecture.

Situation C

- a) Objectif: évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral
- b) Exemples de situation :
 - présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire ;
 - compte-rendu de lecture, de visite, de stage...
 - rapports des travaux d'un groupe.

Situation D

- a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou à animer
- b) Exemples de situation :
 - participation à un entretien (embauche...);
 - participation à un débat ;
 - participation à une réunion ;
 - animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise).

Sous-épreuve E52 / Unité U52 – histoire et géographie

Coefficient: 2

Épreuve ponctuelle : évaluation écrite

Durée: 2 heures.

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation ;
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique. Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

- Objectifs

Les différentes situations d'évaluation visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents ;
- établir des relations entre les documents ;
- utiliser des connaissances sur le programme ;
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

- Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale du baccalauréat professionnel. Chaque situation est écrite et dure (environ) 2 heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnement.

Épreuve E6 / Unité U6 – épreuve d'éducation artistique, arts appliqués

Coefficient: 1

1. Finalités et objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

2. Mode d'évaluation

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme-référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

Épreuve ponctuelle : évaluation écrite et graphique

Durée: 3 heures.

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou de plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s) assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et à la notation de l'épreuve.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Les trois situations comportent 1 à 2 séances de 2 heures et sont affectées chacune d'un coefficient particulier :

- première situation d'évaluation : coefficient 1
- deuxième situation d'évaluation : coefficient 2
- troisième situation d'évaluation : coefficient 2

La note finale sur 20 proposée au jury pour cette épreuve est obtenue en divisant par 5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

Première situation d'évaluation

L'évaluation de cette première situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions) ;
- mettre en œuvre des principes d'organisation ;
- mettre en œuvre et maîtriser des outils et des techniques imposées.

Les éléments et les données sont imposés.

Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel ;
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat ;
- rendre compte plastiquement des relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions) ;
- sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées,
- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Un dossier documentaire et un cahier des charges sont imposés. Néanmoins, le candidat doit sélectionner des documents et/ou des éléments dans les sources documentaires proposées. Il doit également faire un choix en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils et de techniques pour communiquer son projet.

Troisième situation d'évaluation

L'évaluation de cette troisième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle ou artisanale ou de la communication visuelle ;
- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans un environnement artistique et culturel de son époque ;
- évaluer la qualité esthétique d'un produit.

Le problème est imposé ainsi que l'objet d'étude, en revanche, les références (images et textes) sont proposées. Le candidat sélectionne des documents ou des éléments documentaires en fonction de son analyse personnelle et de son argumentaire.

Épreuve E7 / Unité U7 – épreuve d'éducation physique et sportive

Coefficient: 1

Évaluation ponctuelle et par contrôle en cours de formation

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 22 novembre 1995 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive au lycée (*Journal officiel* du 30 novembre 1995, *BOEN* n° 46 du 14 décembre 1995).

Épreuve facultative UF1 – langue vivante

Épreuve orale – durée : 20 minutes (précédée d'un temps de préparation de 20 minutes)

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue de communication courante et à s'exprimer de manière intelligible sur un sujet d'ordre général.

L'épreuve prend appui sur un document écrit, authentique, portant sur des questions actuelles de société et pouvant comporter des éléments iconographiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un document technique.

Le candidat peut présenter une liste de huit textes au minimum, représentant un ensemble d'une dizaine de pages. Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement facultatif de langue vivante, cette liste doit être validée par le professeur et le chef d'établissement. En l'absence de liste, l'examinateur propose plusieurs documents au choix du candidat.

Le candidat présente le document et en dégage les éléments essentiels. Cette présentation est suivie d'un entretien portant sur le sujet abordé dans le document. L'entretien peut être élargi et porter sur le projet personnel du candidat.

Précisions concernant l'épreuve facultative d'arabe

Les documents sont rédigés en arabe standard, sans signes vocaliques, conformément à l'usage. Ils peuvent comporter des éléments en arabe dialectal (caricatures, dialogue ou extrait d'entretien publié dans la presse par exemple).

Au cours de l'entretien, l'examinateur peut demander la lecture oralisée d'un bref passage et sa traduction.

Le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix : arabe standard, ou arabe « moyen ». L'arabe standard, appelé aussi littéral, correspond à l'usage « soutenu » de la langue, par référence à son usage écrit. L'arabe dit « moyen » comporte des tournures et expressions dialectales. Il doit être compris par tout interlocuteur arabophone. On n'acceptera du candidat aucune forme de sabir, qui consiste à introduire massivement un lexique étranger plus ou moins arabisé.

Épreuve facultative / UF2 - hygiène-prévention-secourisme

1. Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les capacités du candidat à :

- appréhender les incidences sur la santé de l'activité de travail et d'en cerner les conséquences socio-économiques,
- justifier des mesures destinées à supprimer ou à réduire les risques d'accidents du travail et d'atteintes à la santé et à s'inscrire dans une démarche de prévention,
- agir de façon efficace et adaptée face à une situation d'urgence.

Elle porte sur les savoirs en hygiène-prévention-secourisme.

2. Mode d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement ;
- l'exactitude des connaissances;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- le comportement ou la procédure d'intervention, adaptés et sûrs, face à des situations d'urgence.

Évaluation ponctuelle : évaluation écrite

Durée: 2 heures.

À partir d'une (de) situation(s) professionnelle(s), accompagnée(s) éventuellement d'une documentation scientifique et technique, le candidat doit notamment :

- exploiter et/ou mettre en œuvre des outils d'analyse de la situation donnée ;
- mobiliser ses connaissances scientifiques et réglementaires pour identifier le (ou les) problème(s) et argumenter des solutions d'amélioration en lien avec les mesures et structures de prévention ;
- expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation.

1^{re} situation d'évaluation : évaluation écrite

Durée indicative de 1 heure 30 à 2 heures, située au cours de la dernière année de formation – notée sur 7 points.

À partir de documents présentant notamment une situation professionnelle d'entreprise, il est demandé :

- une analyse de la situation donnée selon une méthode adaptée ;
- une justification scientifique des effets de la situation donnée ou des mesures de prévention ;
- une ou des questions relatives à la réglementation et/ou aux organismes de prévention.

2^e situation d'évaluation : réalisation d'un travail personnel écrit

Noté sur 7 points

À partir de données recueillies au cours de la période de formation en milieu professionnel et/ou d'un travail documentaire, le candidat rédige un document de 5 pages maximum sur :

- un problème professionnel en lien avec le programme d'hygiène-prévention-secourisme et le secteur professionnel concerné ;
- la prévention mise en œuvre (moyens, acteurs, organisation…) ou les moyens d'amélioration qu'il propose dans leurs contextes respectifs.

Le candidat précise sa démarche, justifie les effets possibles sur la santé ainsi que les solutions mises en œuvre ou possibles.

3º situation d'évaluation : évaluation pratique consistant en une intervention de secourisme

Notée sur 6 points

Le comportement du candidat face à une situation d'urgence est évalué par des moniteurs de secourisme. Dans le cas où cette évaluation pratique ne peut être réalisée, une évaluation écrite d'environ 30 minutes est mise en place. Au cours de celle-ci le candidat précise la conduite à tenir pour une situation d'urgence relevant du secourisme.

La note globale proposée au jury par le professeur de biotechnologies santé-environnement assurant l'enseignement d'hygiène-prévention-secourisme est calculée en faisant le total des notes obtenues à chacune des trois situations d'évaluation.

ANNEXE III

Période de formation en milieu professionnel

1. Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de 16 semaines réparties sur les deux années de formation.

La période de formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant l'élève et le chef d'établissement scolaire où ce dernier est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type définie par la note de service n° 96-241 du 15 octobre 1996 parue au *BO* n° 38 du 24 octobre 1996.

La période de formation en milieu professionnel et en établissement scolaire doit assurer la continuité de la formation et permettre à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences. Elle fait l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. Elle doit être préparée en liaison avec tous les enseignements. La formation assurée en établissement scolaire doit être polyvalente afin de faciliter l'acquisition des savoirs et des compétences dans les différents domaines constitutifs de la formation préparée.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les deux années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires,
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes,
- des cursus d'apprentissage.

1.1. Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au *BO* n° 25 du 29 juin 2000. L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation.

En accord avec le tuteur, chaque professeur peut suivre une activité développée en entreprise par le stagiaire.

1.2. Objectifs généraux

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise,
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité,
- d'intervenir sur des ouvrages de type industriels intégrant des techniques de mise en œuvre dont les établissements de formation peuvent ne pas disposer,
- d'utiliser des matériels d'intervention ou des outillages spécifiques de technologies nouvelles,
- de comprendre la nécessité de l'intégration du concept de la qualité dans toutes les activités développées,
- d'observer, comprendre et analyser, lors de situations réelles, les différents éléments liés à des stratégies commerciales,
- de mettre en œuvre ses compétences dans le domaine de la communication avec tous les services,
- de prendre conscience de l'importance de la compétence de tous les acteurs et des services de l'entreprise.

1.3. Compétences à développer

Les compétences du présent référentiel sont développées conjointement en établissement de formation et en entreprise. Toutefois, les situations permises par la formation en milieu professionnel permettront d'approfondir certaines d'entre elles, en particulier les compétences C6.1 à C6.4 (unité U31), C3.1 à C.3.6 et C5.2 (unité U32), C1.4, C4.1 à C4.8 et C5.1 (unité U33).

C'est à dire, tout ou partie des compétences ci-après :

Réalisation d'ouvrages en entreprise (U31)

- C6.1 Animer une équipe
- C6.2 Animer les actions qualité et sécurité
- C6.3 Communiquer avec les différents les partenaires
- C6.4 Rendre compte d'une activité

Fabrication d'un ouvrage (U32) :

- C3.1 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail
- C3.2 Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires
- C3.3 Installer et régler les outillages
- C3.4 Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, P.N., C.N.
- C3.5 Conduire les opérations de mise en forme et de placage
- C3.6 Conduire les opérations de montage et de finition
- C5.2 Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages

Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier (U33) :

- C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier
- C4.1 Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention
- C4.2 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages
- C4.3 Implanter, distribuer les ouvrages
- C4.4 Préparer, adapter, ajuster les ouvrages
- C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier
- C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires
- C4.7 Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage
- C4.8 Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier
- C5.1 Assurer la maintenance périodique des ouvrages

Au terme des périodes de formation en milieu professionnel, le candidat constitue un rapport comprenant un rapport d'activités conduites en entreprise. Ce rapport est visé par le tuteur de l'élève en entreprise. Ce visa atteste que les activités développées dans le rapport correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en entreprise.

Le rapport d'activités doit faire apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise ;
- le compte-rendu de ses activités en développant les aspects relatifs aux compétences définies ci-dessus.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 « Évaluation de la formation en milieu professionnel » (unité U31), « Fabrication d'un ouvrage » (unité U32) et « Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier » (unité U33).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

Pendant chaque période de formation en milieu professionnel, les activités seront organisées et suivies par le tuteur qui assurera cette mission conjointement avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. À chacune des périodes de formation, un contrat individuel de formation sera préalablement négocié et établi entre le tuteur, l'équipe pédagogique et l'élève.

Ce contrat fera l'objet d'un document qui indiquera :

- la liste des compétences et des savoirs à acquérir, en tout ou partie, durant la période considérée ;
- les modalités d'évaluation de ces compétences ;
- -l'inventaire des prérequis nécessaires pour aborder dans des conditions acceptables la formation en milieu professionnel;
- les modalités de formation envisagées dans l'entreprise (les tâches et le degré d'autonomie, les matériels utilisés, les services ou équipes concernés...).

Chaque période de formation sera évaluée conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique ou son représentant. Le constat établi sera reporté sur le livret de suivi. Une synthèse finale sera formulée sur des fiches d'évaluation telle que précisée dans la définition des sous-épreuve E32 et E33 et une note sera proposée pour chacune d'elles, conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique.

1.4. Contenus et activités

Les périodes de formation portent sur des activités développées dans les différents lieux d'exercice de l'entreprise : atelier et chantier.

Les activités prévues dans la définition des unités U32 et U33 feront obligatoirement partie du travail confié lors des périodes de formation en milieu professionnel.

2. Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

De manière à établir une cohérence dans le déroulement de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis informe les maîtres d'apprentissage sur les objectifs des différentes périodes passées en entreprise et sur leur importance dans l'évaluation des apprentis.

3. Voie de la formation professionnelle continue

La durée de la formation en milieu professionnel est de 16 semaines réparties sur les deux années de formation.

3.1. Candidats en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en entreprise s'ajoute aux durées de formation dispensées par le centre de formation continue.

Le stagiaire peut avoir la qualité de salarié d'un autre secteur professionnel.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la période de formation en milieu professionnel est intégrée dans la période de formation dispensée, si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs de la formation en entreprise.

3.2. Candidats en situation de perfectionnement

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a développé des activités dans des entreprises relevant du secteur de la menuiserie et de l'agencement en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat rédige un rapport sur ses activités professionnelles dans le même esprit qui préside à l'élaboration du rapport pour les candidats scolaires, apprentis ou en formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.

Le rapport fait apparaître :

- la nature des fonctions exercées dans l'entreprise ;
- les types d'activités qui font appel à tout ou partie des compétences décrites ci-dessus (voir 1.3. compétences à développer).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 (unité U31) sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

4. Positionnement

Durée minimale de la période de formation en milieu professionnel pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- − 10 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (art. 15 du décret n° 96-563 du 9 mai 1995 modifié) ;
- 4 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.

ANNEXE IV

Tableau de correspondance entre épreuves de l'ancien et du nouveau diplôme

Tableau de correspondance épreuves/unités

Baccalauréat professionnel Bois-construction et aménagement du bâti (arrêté du 3 septembre 1997)	ment	Baccalauréat professionnel Technicien menuisier-agenceur (défini par le présent arrêté)	
Épreuves	Unités	Épreuves	Unités
E1 – épreuve scientifique et technique		E1 – épreuve scientifique et technique	
Sous-épreuve A1 – Recherche de solutions technologiques	U11	Sous-épreuve E11 – Analyse technique d'un	U11
Sous-épreuve B1 – Élaboration de documents de définition	U12	ouvrage ⁽¹⁾	
Sous-épreuve C1 – Mathématiques et sciences physiques	U13	Sous-épreuve E12 – Mathématiques et sciences physiques	U12
Sous-épreuve D1 – Travaux pratiques de sciences physiques	U14	Sous-épreuve E13 – Travaux pratiques de sciences physiques	U13
E2 – épreuve technologique		E2 – épreuve technologique	
Sous-épreuve A2 – Rédaction d'un processus de fabrication ou de chantier	U21	Sous-épreuve E21 – Préparation d'une	(2) U21
Sous-épreuve B2 – Planification d'une réalisation d'ouvrage et définition de moyens	U22 fabrication et d'une mise	fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier ⁽²⁾	
Sous-épreuve C2 – Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	Sous-épreuve E31 – Réalisation et suivi des	U31
Sous-épreuve D2 – Économie-gestion	U34	ouvrages en entreprise (3)	
Sous-épreuve E2 – Fabrication d'un ouvrage	U32	Sous-épreuve E32 – fabrication d'un ouvrage	U32
E4 – épreuve Langue vivante	U4	E4 – épreuve Langue vivante	U4
E5 – épreuve de français, histoire-géographie		E5 – épreuve de français, histoire-géographie	
Sous-épreuve A5 – Français	U51	Sous-épreuve E51 – Français	U51
Sous-épreuve B5 – Histoire-géographie	U52	Sous-épreuve E52 – Histoire-géographie	U52
E6 – épreuve d'éducation artistique, arts appliqués	U6	E6 – épreuve d'éducation artistique, arts	U6
E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 – épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuve facultative de langue vivante	UF1	Épreuve facultative de langue vivante	UF1
Ép. facultative d'hygiène-prévention-secourisme	UF2	Ép. facultative d'hygiène-prévention-secourisme	UF2

⁽¹⁾ En forme globale, la note à l'unité U11 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U11 et U12 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U31 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

En forme progressive, la note à l'unité U11 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U11 et U12 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

⁽²⁾ En forme globale, la note à l'unité U21 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U21 et U22 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

En forme progressive, la note à l'unité U21 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes obtenues aux unités U21 et U22 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient, que ces notes soient égales ou supérieures à 10 sur 20 (bénéfice) ou inférieures à 10 sur 20 (report).

⁽³⁾ En forme globale, la note à l'unité U31 définie par le présent arrêté est calculée en faisant la moyenne des notes égales ou supérieures à 10 sur 20 obtenues aux unités U31 et U34 définies par l'arrêté du 3 septembre 1997, affectées de leur coefficient.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

Arrêté du 30 juin 2008 relatif aux diplômes professionnels relevant de l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées délivrés par le ministre chargé de l'éducation

Service des enseignements et des formations

NORMEN E 0815938 A

Sous direction des formations professionnelles

Bureau de la réglementation des diplômes professionnels

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

VU le code de l'éducation, notamment ses articles R.335-48 à R.335-50;

VU la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 41;

VU le décret n° 2007-436 du 25 mars 2007 relatif à la formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées pris en application de l'article 41-V de la loi n° 2005-102 du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et modifiant le code de l'éducation:

VU l'avis des commissions professionnelles consultatives de la métallurgie, du bâtiment et travaux publics, du bois et dérivés et des arts appliqués;

VU l'avis du conseil supérieur de l'éducation du 20 mars 2008,

ARRETE

Article 1er – Les spécialités de diplômes concernées par l'obligation de formation à l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, sont fixées dans l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 – Les référentiels de certification pour les diplômes listés ci-dessus sont complétés par les dispositions figurant dans l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 – Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 2008

Pour le ministre et par délégation, Le directeur général de l'estseignement scolaire

Jean-Louis NEMBRINI

Journal officiel du 30 juillet 2008

Nota : Le présent arrêté et ses annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale du 4 septembre 2008, disponible au centre national de documentation pédagogique, 13, rue du four 75006 Paris, ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique.

L'intégralité est diffusée en ligne à l'adresse suivante : http://www.cndp.fr/outils-doc/

ANNEXE I

DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Groupe 1 : EXECUTION ET REALISATION (niveau V)

BEP	BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES (234)
BEP	FINITION (233)
BEP	METIERS DE L'ELECTROTECHNIQUE (255)
BEP	TECHNIQUES DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET THERMIQUES (227)
BEP	TECHNIQUES DES METAUX, DU VERRE ET DES MATERIAUX DE SYNTHESE DU BATIMENT (233)
BEP	TECHNIQUES DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (227)
BEP	TECHNIQUES DU GROS OEUVRE DU BATIMENT (232)
BEP	TRAVAUX PUBLICS (231)
CAP	CARRELEUR MOSAISTE (233)
CAP	CHARPENTIER BOIS (234)
CAP CAP	CONSTRUCTEUR BOIS (234) CONSTRUCTEUR D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
CAP	CONSTRUCTEUR EN BETON ARME DU BATIMENT (232)
CAP	CONSTRUCTEUR EN OUVRAGES D'ART (231)
CAP	COUVREUR (232)
CAP	PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES TECHNIQUES (255)
CAP	ETANCHEUR DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
CAP	FROID ET CLIMATISATION (227)
CAP	INSTALLATEUR SANITAIRE (233)
CAP	INSTALLATEUR THERMIQUE (227)
CAP	MACON (232)
CAP	MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES (230)
CAP	MENUISIER FABRICANT DE MENUISERIE, MOBILIER ET AGENCEMENT (234)
CAP	MENUISIER INSTALLATEUR (234)
CAP	METIERS DE L'ENSEIGNE ET DE LA SIGNALETIQUE (255)
CAP	MONTEUR DE CONSTRUCTIONS MOBILES (320)
CAP	MONTEUR EN CHAPITEAUX (323)
CAP	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT (233)
CAP	PLATRIER-PLAQUISTE (233)
CAP	SERRURIER METALLIER (254)
CAP	SOLIER-MOQUETTISTE (233)
CAP	TAILLEUR DE PIERRE- MARBRIER DU BATIMENT ET DE LA DECORATION (232)
CAP	ACCESSOIRISTE REALISATEUR (323)
CAP	CANNAGE ET PAILLAGE EN AMEUBLEMENT (234)
CAP	EBENISTE (234)
CAP	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE, option VITRAILLISTE (224)
CAP	FERRONNIER (254)
CAP	STAFFEUR ORNEMANISTE (233)
CAP	TAPISSIER- TAPISSIERE D'AMEUBLEMENT (242)
CAP	VANNERIE (234)
MC5	PARQUETEUR (234)
MC5	PLAQUISTE (233)
	ZINGUERIE (232)

Groupe 2: ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau V)

CAP	SIGNALETIQUE ENSEIGNE DECOR (322)
CAP	DESSINATEUR D'EXECUTION EN COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
BEP	INSTALLATEUR CONSEIL EN EQUIPEMENT ELECTROMENAGER (255)
BEP	TECHNIQUES DE L'ARCHITECTURE ET DE L'HABITAT (230)
BEP	TECHNIQUES DU GEOMETRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (231)

Groupe 3: EXECUTION ET REALISATION (niveau IV)

BAC PRO	AMENAGEMENT ET FINITION DU BATIMENT (233)
BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART, option EBENISTE (234)
BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART, option ARTS DE LA PIERRE (232)
BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART, option HORLOGERIE (251)
BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART, option TAPISSIER D'AMEUBLEMENT (242)
BAC PRO	ELECTROTECHNIQUE ENERGIE EQUIPEMENTS COMMUNICANTS (255)
BAC PRO	EQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES (227)
BAC PRO	HYGIENE-ENVIRONNEMENT (343)
BAC PRO	OUVRAGES DU BATIMENT : ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE (233)
BAC PRO	OUVRAGES DU BATIMENT: METALLERIE (254)
BAC PRO	TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS (234)
BAC PRO	TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO	TECHNICIEN DU BATIMENT: ORGANISATION ET REALISATION DU GROS-OEUVRE (232)
BAC PRO	TECHNICIEN DU FROID ET DU CONDITIONNEMENT D'AIR (255)
BAC PRO	TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES (227)
BAC PRO	TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR (234)
BAC PRO	TRAVAUX PUBLICS (231)
BMA	EBENISTE (234)
BMA	ARTS ET TECHNIQUES DU VERRE (222)
BMA	CERAMIQUE (224)
BMA	GRAPHISME ET DECOR (233)
BMA	VOLUMES STAFF ET MATERIAUX ASSOCIES (233)
BP	AMEUBLEMENT option TAPISSERIE DECORATION (241)
BP	CARRELAGE MOSAIQUE (233)
BP	CHARPENTIER (234)
BP	CONSTRUCTION D'OUVRAGES DU BATIMENT EN ALUMINIUM, VERRE ET MATERIAUX DE SYNTHESE
	(233)
BP	COUVREUR (232)
BP	ELECTROTECHNIQUE OPTION B : DISTRIBUTION (255)
BP	EQUIPEMENTS SANITAIRES (233)
BP	ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (233)
BP	INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES (255)
BP	MACON (232)
BP	MENUISIER (234) METIERS DE LA RIERRE (232)
BP	METIERS DE LA PIECNE (232)
BP	METIERS DE LA PISCINE (232)
BP	MONTEUR DEPANNEUR EN FROID ET CLIMATION (227)
BP	MONTEUR EN INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE (227)
BP	PEINTURE REVETEMENTS (233) PLATRERIE-PLAQUE (233)
BP	·
BP MC4	SERRURERIE-METALLERIE (254) PEINTURE DECORATION (233)
MC4	PEINTURE DECORATION (233) PESTALIBATION DI DATRIMOINE APCHITECTURAL OPTION : CROS OFLIVRE (232)
MC4	RESTAURATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL OPTION : GROS OEUVRE (232)
MC4	TECHNICIEN ASCENSORISTE (227) TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACI E (242)
DIP	TECHNICIEN DES METIERS DU SPECTACLE (242)
	One was the ETHIDEO ET DRODHOTION DE DOOLMENTO (citare en IVA

Groupe 4: ETUDES ET PRODUCTION DE DOCUMENTS (niveau IV)

BAC PRO	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ETUDES ET ECONOMIE (230)
BAC PRO	TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT: option ASSISTANT EN ARCHITECTURE (230)
BAC PRO	INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE BATI (230)
BAC PRO	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE (231)
BAC PRO	ARTISANAT ET METIERS D'ART , option COMMUNICATION GRAPHIQUE (321)
ВТ	DESSINATEUR EN ARTS APPLIQUES (233)
BT	DESSINATEUR MAQUETTISTE, option ARTS GRAPHIQUES (322)

ANNEXE II

ELEMENTS COMPLEMENTAIRES AUX REFERENTIELS DE CERTIFICATION POUR LES DIPLOMES PROFESSIONNELS CONCERNES PAR L'OBLIGATION DE FORMATION A L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI AUX PERSONNES HANDICAPEES

Diplômes figurant dans le groupe 1 de l'annexe l Il s'agit de diplômes de niveau V visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à réaliser l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, fonctionnalités, ...).

Il n'intervient pas sur la définition de l'ouvrage, mais il doit avoir connaissance de l'existence des réglementations.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances
 S.x – Accessibilité du cadre bâti Les différents types de handicaps Notion d'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées et d'usage des équipements 	- Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité

Diplômes figurant dans le groupe 2 de l'annexe l Il s'agit de diplômes de niveau V visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de définition, à analyser l'ouvrage décrit par les documents fournis en explicitant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...).

Il peut être amené à compléter la définition des ouvrages (dessins complémentaires, avant-métré, ...)

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances	
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre d'un projet de construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.		
- Les différents types de handicaps - Conception d'un bâtiment :	 Distinguer les différents types de handicaps. Lister les ouvrages, équipements et dispositions prévues contribuant à l'accessibilité Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps 	

Diplômes figurant dans le groupe 3 de l'annexe I Il s'agit de diplômes de niveau IV visant la réalisation des ouvrages de bâtiment et leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des plans de réalisation et d'instructions précises sur l'intervention qui lui est demandée, à préparer la réalisation de l'ouvrage décrit par les documents fournis en lui donnant les caractéristiques prescrites (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...), à faire réaliser l'ouvrage, à contrôler sa réalisation, à préparer sa réception par le représentant du maître d'ouvrage.

Il peut être amené à signaler une non-conformité ou une difficulté de réalisation du projet initial au regard de la réglementation.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes de sa spécialité.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances	
S.x – Accessibilité du cadre bâti Dans le cadre de la construction d'un bâtiment, il s'agit d'expliciter la prise en compte des dispositions permettant aux personnes en situation de handicap, d'accéder au cadre bâti et d'utiliser ses équipements.		
 Les différents types de handicaps Réalisation d'un bâtiment : réglementation sur l'accessibilité du cadre bâti pour les personnes handicapées caractéristiques des aménagements et équipements 	 Distinguer les différents types de handicaps. Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps Justifier le principe de dimensionnement et d'implantation des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité. 	

Diplômes figurant dans le groupe 4 de l'annexe l Il s'agit de diplômes de niveau IV visant les études et la production de documents relatifs aux ouvrages de bâtiment et à leurs équipements

Le titulaire du diplôme est amené, à partir de documents tels que des esquisses ou avant-projets, à mettre au point les prescriptions de caractéristiques des ouvrages (emplacement, forme, dimensions, matériaux, aspect, ...) en réalisant les plans de définition, en justifiant les dispositions constructives proposées. Il est à même de réaliser les documents de définition de ces ouvrages (dessins, documents descriptifs, avant-métré, ...) et de vérifier la conformité des ouvrages réalisés.

Il a connaissance de la réglementation et des solutions techniques courantes.

Connaissances (notions, concepts)	Limites de connaissances	
S.x – Accessibilité du cadre bâti		
 Les différents types de handicaps Caractéristiques et dimensions des locaux et équipements fixes 	- Expliciter les exigences réglementaires - Identifier les locaux soumis à la réglementation	
- Accessibilité et adaptabilité des constructions aux personnes handicapées	 Analyser les dimensions-enveloppes et les aires de manœuvre d'une personne en situation de handicap Repérer les non-conformités d'un projet 	
- Accessibilité du cadre bâti	 Mettre en relation les dispositions prévues avec les différents types de handicaps Dimensionner et implanter des ouvrages et équipements permettant l'accessibilité 	

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

SERVICE DES ENSEIGNEMENTS ET DES FORMATIONS

SOUS-DIRECTION DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Bureau de la réglementation des diplômes professionnels

Arrêté du 6 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier agenceur et fixant ses modalités de préparation et de délivrance.

NORMEN E 0914718 A

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

VU le Code de l'éducation et notamment ses articles D. 333-2 et D. 337-51 à D. 337-94;

VU l'arrêté du 11 juillet 2005 portant création du baccalauréat professionnel spécialité technicien menuisier agenceur et fixant ses modalités de préparation et de délivrance ;

VU l'avis de la commission professionnelle consultative bois et dérivés en date du 10 décembre 2008 ;

VU l'avis du Conseil supérieur de l'éducation du 14 mai 2009 ;

ARRÊTE

Article 1er – L'annexe IIb de l'arrêté du 11 juillet 2005 susvisé est modifiée pour l'épreuve E.2 - Épreuve de technologie - Préparation d'une fabrication et d'une mise en œuvre sur chantier - :

Le mode d'évaluation est **ponctuel écrit** pour les candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, dans un CFA ou une section d'apprentissage habilité et pour les candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public ; le reste est inchangé.

Article 2 – L'annexe IIc est modifiée pour les sous-épreuves U 32 et U 33 conformément au document annexé au présent arrêté.

Article 3 Le présent arrêté entre en vigueur à compter de la session d'examen 2011.

Article 4 - Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 juillet 2009.

Pour le ministre et par délégation, Le directeur général de l'entseignement scolaire

Jean-Louis NEMBRINI

JOURNAL OFFICIEL DU 22 juillet 2009.

Nota. - le présent arrêté et son annexe seront consultables en ligne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale en date du 27 août 2009 sur le site http://www.education.gouv.fr.

L'intégralité du diplôme sera disponible au centre national de documentation pédagogique - 13, rue du Four 75006 PARIS ainsi que dans les centres régionaux et départementaux de documentation pédagogique. Elle sera également diffusée en ligne à l'adresse suivante :http://www.cndp.fr/outils-doc/

ANNEXE

SOUS-ÉPREUVE E.32 UNITÉ U.32

FABRICATION D'UN OUVRAGE

COEFFICIENT: 3

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'un ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de fabrication d'un ouvrage.

Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "ressources" du référentiel de certification.

L'ouvrage ou la partie d'ouvrage à fabriquer ainsi que les activités à mettre en œuvre sont extraits du référentiel d'activités professionnelles (annexe 1a) et représentatif des domaines de la menuiserie de bâtiment et de l'agencement.

A partir du dossier, de ses savoir-faire et de ses connaissances personnelles concernant :

- les moyens et techniques de fabrication.
- les méthodes de tracé,
- les opérations d'usinage, d'assemblage et de contrôle,
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail,
- l'organisation et la gestion de la fabrication,
- la maintenance des machines et des outillages.

Le candidat fabrique tout ou partie d'un ouvrage de menuiserie et d'agencement et pour cela :

- organise et prépare le processus de fabrication,
- réalise les opérations d'usinage, d'assemblage et de finition,
- contrôle la qualité et la conformité des matériaux et ouvrages réalisés.
- entretient les machines, matériels et outillages.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 "Évaluation de la formation en milieu professionnel" (unité U.31), "Fabrication d'un ouvrage" (unité U.32) et "Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier" (unité U.33).

2. MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés :

- C3.1 Organiser et mettre en sécurité les postes de travail.
- C3.2 Préparer les matériaux, quincailleries et accessoires.
- C3.3 Installer et régler les outillages.
- C3.4 Conduire les opérations d'usinage : machines conventionnelles, P.N., C.N.
- C3.5 Conduire les opérations de mise en forme et de placage.
- C3.6 Conduire les opérations de montage et de finition.
- C5.2 Maintenir en état, les matériels, les équipements et les outillages.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

• Évaluation ponctuelle : Épreuve pratique, d'une durée de 14 à 18 heures, coefficient 3.

L'épreuve se déroule en deux parties consécutives :

- <u>1 ère partie</u> : La lecture du dossier et la recherche des caractéristiques dimensionnelles et géométriques des éléments constitutifs de l'ouvrage à réaliser. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail en salle ou en atelier et comprenant, selon les situations et le sujet proposé :
- une table à dessin pour la recherche à échelle réduite et les tracés de détails,
- éventuellement, une surface d'épure pour la recherche en vraie grandeur.
- <u>2^{ème} partie</u>: La fabrication des éléments et le montage provisoire ou définitif de l'ouvrage selon sa destination. Chaque candidat dispose alors de l'ensemble des moyens de fabrication individuels ou collectifs, nécessaires à cette réalisation.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la fabrication de l'ouvrage et notamment :

- les plans d'exécution et de détail de l'ouvrage à réaliser,
- la nomenclature des matériaux, quincailleries et accessoires à utiliser,
- la liste des matériels, machines et outillages disponibles,
- les consignes, règles et normes de fabrication à respecter.

• Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion **deux situations d'évaluation** d'égale pondération **organisées par l'établissement** de formation au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

- Situation d'évaluation en centre de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion d'une situation d'évaluation organisée dans l'établissement de formation en fin de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

Si la situation porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur.

Si, à l'inverse, la situation porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure.

La situation en établissement devra permettre d'évaluer des techniques de fabrication complémentaires et s'appuyer sur des méthodes actuelles de mise en œuvre (ouvrages représentatifs de la profession, matériaux utilisés...).

La durée de la situation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

La situation d'évaluation peut être associée à la situation d'évaluation en CCF de l'épreuve E.2. portant sur la préparation d'une fabrication. Dans ce cas, ces deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

- Situation d'évaluation en entreprise :

La situation d'évaluation se déroule en atelier de fabrication sur des ouvrages de menuiserie de bâtiment et d'agencement auxquels participe le candidat au cours de la dernière année de formation en milieu professionnel.

Elle s'appuie sur les activités et tâches professionnelles correspondantes à la fabrication repérées dans le référentiel d'activités professionnelles.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents écrits et graphiques produits par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.

SOUS-ÉPREUVE E.33 UNITÉ U.33

MISE EN ŒUVRE D'UN OUVRAGE SUR CHANTIER

COEFFICIENT: 2

1. CONTENU DE LA SOUS-ÉPREUVE

Cette épreuve s'appuie sur une réalisation d'ouvrage de menuiserie de bâtiment, d'agencement extérieur et intérieur.

Elle doit permettre d'évaluer les compétences du candidat liées aux activités de mise en œuvre sur chantier. Le dossier support de l'évaluation est constitué de tout ou partie des documents mentionnés, pour chacune des compétences ciblées, à la colonne "ressources" du référentiel de certification.

L'ouvrage ou la partie d'ouvrage à réaliser ainsi que les activités à mettre en œuvre sont extraits du référentiel d'activités professionnelles (annexe 1a).

A partir du dossier, de ses savoir-faire et de ses connaissances personnelles concernant :

- les moyens et techniques de mise en œuvre sur chantier,
- les méthodes de dépose, de pose, d'installation, de contrôle et de fixation,
- les règles d'hygiène, de santé et de sécurité sur le chantier,
- l'organisation et la gestion du chantier,
- la maintenance des ouvrages,
- la maintenance des matériels et des outillages.

Le candidat met en œuvre sur site /chantier tout ou partie d'un ouvrage et pour cela :

- organise et prépare la zone d'intervention,
- réceptionne et contrôle les supports,
- conduit les opérations de dépose, pose, installation, de contrôle et de finition,
- contrôle la qualité et la conformité des supports et des ouvrages réalisés,
- assure la maintenance des ouvrages,

- entretient les matériels et outillages de chantier.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves E31 "Évaluation de la formation en milieu professionnel" (unité U.31), "Fabrication d'un ouvrage" (unité U.32) et "Mise en œuvre d'un ouvrage sur chantier" (unité U.33).

2. MODE D'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur tout ou partie des compétences suivantes et des savoirs qui leur sont associés:

- C1.4 Relever et réceptionner une situation de chantier.
- C4.1 Organiser et mettre en sécurité la zone d'intervention.
- C4.2 Contrôler la conformité des supports et des ouvrages.
- C4.3 Implanter, distribuer les ouvrages.
- C4.4 Préparer, adapter, ajuster les ouvrages.
- C4.5 Conduire les opérations de pose sur chantier.
- C4.6 Installer les équipements techniques, les accessoires.
- C4.7 Assurer les opérations de finition périphériques à l'ouvrage.
- C4.8 Gérer la dépose des ouvrages et l'environnement du chantier.
- C5.1 Assurer la maintenance périodique des ouvrages.

Les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans la colonne "Critères d'évaluation" des tableaux décrivant les compétences (cf. annexe I b : référentiel de certification).

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables quel que soit le mode d'évaluation. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen.

• Évaluation ponctuelle : Épreuve pratique, d'une durée de 4 à 7 heures, coefficient 2.

L'épreuve se déroule en établissement de formation sur un site représentatif d'une situation de chantier. Le candidat met en œuvre une partie d'ouvrage correspondante à un des deux domaines d'intervention - la menuiserie de bâtiment et l'agencement - ou à la combinaison des deux.

Le dossier technique remis au candidat comporte l'ensemble des données nécessaires à la mise en oeuvre de l'ouvrage sur site et notamment :

- les plans d'exécution de l'ouvrage à installer et son implantation,
- la nomenclature des produits et composants à mettre en œuvre,
- la liste des moyens matériels et des outillages disponibles sur le site.
- les consignes, règles et normes de mise en œuvre à respecter.

Le candidat exécute en autonomie l'ensemble des opérations de contrôle, d'implantation, de mise en position, d'adaptation, de réglage, de fixation de l'ouvrage, de finition et applique l'ensemble des produits associés selon les données techniques et normes en vigueur.

Il est ainsi amené, avant et en cours d'exécution, à installer et gérer les dispositifs de sécurité.

• Contrôle en cours de formation :

L'évaluation s'effectue sur la base d'un contrôle en cours de formation à l'occasion de **deux situations d'évaluation** d'égale pondération **organisées par l'établissement de formation** au cours de la dernière année de formation (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue) et dans le cadre des activités habituelles de formation.

- Situation d'évaluation en centre de formation :

La situation se déroule en établissement de formation sur un site représentatif d'une situation de chantier. Elle s'appuie sur la mise en œuvre d'une partie d'ouvrage correspondante à un des deux domaines d'intervention - la menuiserie de bâtiment et l'agencement.

Si la situation de l'unité U.32 porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur.

Si, à l'inverse, la situation de l'unité U.32 porte sur la fabrication d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'agencement intérieur ou extérieur, la situation de l'unité U.33 portera sur la mise en œuvre d'un ouvrage ou une partie d'ouvrage d'une menuiserie de bâtiment extérieure ou intérieure.

La situation d'évaluation peut être, également, la combinaison des deux domaines d'intervention précités.

Le candidat exécute en autonomie l'ensemble des opérations de contrôle, d'implantation, de mise en position, d'adaptation, de réglage, de fixation de l'ouvrage, de finition et applique l'ensemble des produits associés selon les données techniques et normes en vigueur.

Il est ainsi amené, avant et en cours d'exécution, à installer et gérer les dispositifs de sécurité.

La durée de la situation d'évaluation ne peut être inférieure à la durée de l'unité correspondante, passée sous la forme ponctuelle, ni excéder le double de celle-ci.

La situation d'évaluation peut être associée à la situation d'évaluation de l'épreuve E.2. portant sur la mise en œuvre sur chantier. Dans le cas, ces deux évaluations sont réalisées en continuité à partir d'un support commun.

- Situation d'évaluation en entreprise :

La situation se déroule sur un chantier, où des ouvrages de menuiserie de bâtiment et d'agencement sont mis en œuvre, auxquels participe le candidat au cours de la dernière année de formation en milieu professionnel.

Elle s'appuie sur les activités et tâches professionnelles correspondantes à la mise en œuvre sur chantier repérées dans le référentiel d'activités professionnelles.

Les deux situations doivent permettre d'évaluer des techniques de mise en œuvre complémentaires sur des domaines d'intervention différents.

Chaque situation permet l'évaluation tant de savoir-faire que de savoirs technologiques associés. Un professionnel, au moins, y est associé. L'absence de ce(s) dernier(s) ne peut en aucun cas invalider le déroulement de l'épreuve. Les documents d'évaluation sont préparés par les formateurs de l'établissement.

A l'issue des situations d'évaluation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation constituera, pour chaque candidat, un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis pour conduire le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- la description sommaire des moyens matériels mis à sa disposition,
- les documents écrits éventuellement produits par le candidat lors de l'évaluation,
- la fiche d'évaluation du travail réalisé conclue par la proposition de note établie conjointement par l'équipe pédagogique et le(s) professionnel(s) associé(s).

Une fiche type d'évaluation du travail réalisé, rédigée et mise à jour par l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale, est diffusée aux services rectoraux des examens et concours.

Cette fiche sera obligatoirement transmise au jury. L'ensemble du dossier décrit ci-dessus, relatif à la situation d'évaluation sera tenu à la disposition du jury et de l'autorité rectorale jusqu'à la session suivante. Le jury pourra éventuellement en exiger l'envoi avant délibération afin de le consulter. Dans ce cas, à la suite d'un examen approfondi, il formulera toutes remarques et observations qu'il jugera utiles et arrêtera la note.